

TYPOLOGIE DE LA COMPLÉMENTATION :
LA LINGUISTIQUE DE LA DIVERSITÉ DES LANGUES PRISE
ENTRE ETHNOCENTRISME ET ABSTRACTION¹

à Gilbert Lazard,
ardent défenseur de la définition saussurienne du signe
et d'une linguistique de la diversité des langues

RÉSUMÉ. — *Le problème de l'ethnocentrisme en linguistique est toujours à l'ordre du jour, et théories et descriptions sont encore trop souvent sous la dépendance de la structure des langues à partir desquelles grammaire et linguistique se sont élaborées sur vingt-cinq siècles. Or, la linguistique ne peut être vraiment générale que s'appuyant sur la plus grande diversité possible de langues, traitées sur un pied d'égalité.*

Nous soutiendrons dans cet article qu'une telle linguistique de la diversité des langues amène, par sa nature même, à une abstraction de plus en plus grande au fur et à mesure qu'on accroît cette diversité ; plus on étend le corpus des langues que l'on exploite, plus on augmente la diversité des systèmes pris en compte, et plus on est contraint à l'abstraction, si l'on cherche à dépasser la diversité des moyens auxquels recourent les différents types de langues et, en même temps, à cerner ce qui fait cette diversité.

Nous soutiendrons en outre que l'épistémologie saussurienne (en particulier la théorie du signe tel que Ferdinand de Saussure l'a défini), même si elle conçoit chaque langue comme un système fermé sur lui-même au sein duquel chaque signe ne tient sa valeur que de son opposition aux autres signes de la même langue, non seulement n'exclut

1. Cet article s'inscrit dans la suite de deux communications non publiées : l'une, lors de la Journée d'études sur la Complémentation organisée par A. Henri dans le cadre de l'INALCO et du LACITO le 14 mai 2012, et l'autre à la SLP, le 17 novembre 2012 ; on retrouvera aussi certains développements repris de nos communications à l'Université de Paris X-Nanterre, à l'Université de Rouen et à l'Académie des inscriptions et belles lettres (Lemaréchal 2012, à paraître a, b et c). Enfin, la plupart des points et des exemples traités ici ont été abordés dans nos séminaires de Paris-Sorbonne et de l'École Pratique des Hautes Études : que les participants à ces séminaires trouvent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

nullement, comme on a pu le prétendre (Haspelmath), la comparaison inter-langue, mais qu'elle en est, par son fondement qui est la distinctivité, la condition même, et nous fournit, par sa théorie du signe, l'outil pour isoler atomes de sens et atomes de forme diversement associés selon les types de langues.

Après avoir rappelé deux domaines où le recours à l'abstraction est rendu nécessaire par la diversité des langues — la prédication et l'expression des rôles sémantiques —, nous aborderons un autre domaine où une abstraction de plus en plus grande s'impose : celui des complétives et de leurs équivalents à travers les langues.

Introduction

Malgré un accroissement considérable de nos connaissances sur les langues les plus diverses, le grand problème de la linguistique demeure celui de l'ethnocentrisme, ethnocentrisme des descriptions, ethnocentrisme des théories². Le renouveau de la typologie, à la suite de Greenberg 1968 et de ses autres travaux fondateurs, a eu le rôle historique de redonner sa visibilité à la diversité des langues, dans le contexte de l'hégémonie de la « grammaire universelle implémentée » de Chomsky, et a suscité un grand nombre de travaux. Mais il est à craindre que les synthèses à visée encyclopédique actuelles³, qui tentent, depuis quelques années, de dresser, d'une manière par ailleurs légitime, le bilan des connaissances nouvelles accumulées, n'aient aujourd'hui l'effet contraire, en donnant l'illusion d'un accès facile à une abondance de faits empruntés aux langues les plus diverses, souvent relevés de façon superficielle⁴, isolés des systèmes particuliers auxquels ils appartiennent⁵,

2. Le problème était déjà au centre de notre première monographie (non publiée, reprise, largement modifiée, dans notre thèse d'Etat soutenue en 1987, puis dans Lemaréchal 1989 et 1991) intitulée, non sans provocation, *Enigmes à Palau. Vers la fin de la linguistique coloniale* (Lemaréchal 1980).

3. Le *World Atlas of Language Structures* en est l'exemple le plus spectaculaire.

4. La façon dont est traité le passif dans la version imprimée du *WALS* (1991) en est un exemple frappant : sur la carte qui lui est consacrée, les langues bantoues figurent au nombre des langues à un seul passif, alors que n'importe qui ayant quelque teinture de swahili par exemple, sait que ces langues possèdent plusieurs passifs tout à fait conformes à l'une des situations envisagées dans l'article qui accompagne la carte : c'est que, si on cherche dans l'index d'une description consacrée à une de ces langues, on ne trouve effectivement qu'une seule forme étiquetée « passif », les autres sont à chercher sous d'autres noms !

5. La thèse d'Idiatov (2007), par ailleurs très utile, sur les équivalents de QUI et QUOI interrogatifs, impressionnante par le nombre proprement colossal des langues utilisées (1850), en est un exemple.

et rapprochés à travers des questionnements qui sont souvent largement en retrait par rapport à l'état de l'art sur les différentes questions abordées⁶.

Les faits sont encore présentés dans des cadres et selon des hypothèses et des théories profondément enracinés dans les langues indoeuropéennes⁷. Sans cesse, on est en droit de se poser la question : que serait la linguistique si la tradition grammaticale était née et s'était développée à partir de telle ou telle langue « exotique », en tous cas non indoeuropéenne, et non à partir du grec, du latin, de quelques vernaculaires d'Europe occidentale et, aujourd'hui, de l'anglais ? Qu'en serait-il de la théorie, et même de la simple image, de phénomènes comme : la prédication, le marquage des fonctions et des rôles sémantiques, la subordination, si on ne gardait pas sans cesse en filigrane les copules, prépositions et cas, compléments, pronoms relatifs — tous phénomènes sur lesquels nous aurons à revenir dans le présent article —, tels qu'ils existent et fonctionnent dans les quelques langues indoeuropéennes à la source de la tradition grammaticale et linguistique, et qui, replacés dans la diversité des phénomènes attestés à travers les langues, apparaissent pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire, finalement, des idiosyncrasies ?

La Grammaire Générative, en posant l'existence d'une « grammaire universelle implémentée » innée et en rendant compte de la distance qui sépare cette « grammaire universelle »⁸ de la diversité des langues particulières au moyen de règles ad hoc et non falsifiables, n'a fait qu'aggraver la situation. Certes, on n'en est plus à expliquer, comme on l'a fait, les langues SOV à coups de règles de « reordering » à partir des langues SVO⁹, mais on entend encore, et on lit, que

6. La typologie de la prédication (l'idée d'omniprédicativité échappe aux auteurs), celles de l'adjectif ou de la relative telles qu'elles sont présentées dans le *WALS* en sont des exemples.

7. Qu'on nous permette de reproduire ici les termes mêmes de notre communication à l'Académie des inscriptions et belles lettres en 2012 : « Les linguistes spécialistes d'une seule langue ne peuvent avoir une claire conscience de l'importance de cette diversité, et de l'enjeu que constitue sa prise en compte pour l'image que l'on se fait du langage humain » (*CRAIBL* 2012 janvier-mars, p. 22). G. Lazard n'a cessé de se battre pour faire passer ce message, non seulement par ses travaux personnels mais par son rôle dans le groupe RIVALC (CNRS) et dans les cahiers *Actances* qui en sont issus.

8. Que l'inculture de Chomsky en matière de diversité des langues — heureusement en partie compensée par la suite par les travaux de ses disciples — faisait étrangement ressembler, aux premiers stades de la doctrine, à la grammaire de l'anglais.

9. « Catégories vides », « mouvements » et « projections », etc., sont, au moins en apparence, moins naïfs et se donnent pour plus abstraits, au point que ce modèle théorique est présenté aujourd'hui par ses défenseurs comme représentant à lui seul la « linguistique formelle ». Nous partageons sur ce point la position de Creissels (2006,

le fait pour une langue d'appartenir à ce qu'il est convenu d'appeler les types isolant vs agglutinant vs flexionnel-fusionnel est sans pertinence¹⁰ ou bien, autre exemple, que les séries verbales sont un mythe¹¹, alors que c'est sans doute ce qui frappe le plus quand on aborde une des langues, le plus souvent isolantes, présentant ce phénomène (point de vue descriptif) et ce qui contribue le plus à leur donner un air de famille quand on en aborde plusieurs (point de vue typologique) : il faudrait définir cette spécificité et l'expliquer. Le phénomène des séries verbales n'est, dit-on, qu'une apparence liée au fait que les langues pour lesquelles on parle de séries verbales ont peu de morphologie ; soit, mais ce qu'il faudrait expliquer, c'est précisément « pourquoi ça marche », sans morphologie, sans gérondif ni infinitif ni proposition infinitive. Inversement, il faut dégager et situer ce qu'il y a de commun entre langues qui ont recours à ce qu'il est convenu d'appeler « séries verbales » et langues qui ont recours à d'autres stratégies pour exprimer les mêmes valeurs.

D'une manière générale, qu'y a-t-il de commun, pour un phénomène donné, entre langues recourant à des moyens morpho-syntaxiques qui apparaissent totalement différents ? Qu'y a-t-il de commun, dans le domaine de la prédication, entre langues qui ont une ou plusieurs copules et celles qui n'ont rien, dans le domaine du marquage des fonctions et rôles sémantiques, entre langues ayant des adpositions, des marques casuelles, des applicatifs ou des constructions verbales sérielles, et, dans le domaine de la complémentation, entre langues à complémentateur, langues à nominalisation du verbe ou langues à simple enchâssement ? Ce qu'il y a de commun, pour un phénomène donné, entre les différentes stratégies, c'est toujours quelque chose de plus abstrait, et de plus en plus abstrait au fur et à mesure que l'on augmente la diversité des stratégies prises en compte.

Nous soutiendrons dans cet article que la typologie ou plutôt une linguistique de la diversité des langues impose une abstraction qui lui est propre, distincte de celle développée par les linguistiques dites

I, p. 5) : « Il y aurait beaucoup à dire sur l'assimilation courante entre « formalisme » et « générativisme ». Dans le courant chomskyen orthodoxe actuel, il ne reste pratiquement plus rien de l'objectif de formalisation affiché au départ, sinon une prolifération de symboles et de schémas susceptibles d'impressionner seulement des linguistes de formation littéraire qui ignorent ce qu'est une réelle formalisation » ; Creissels ne fait d'exception que pour *HPSG (Head-driven Phrase Structure Grammar)* et continue : « Il existe des théories, notamment celles développées autour de Dik (*Functional Grammar*) et de Van Valin (*Role and Reference Grammar*) qui s'affichent comme « fonctionnalistes » tout en proposant une précision dans la formalisation largement supérieure à ce qu'on trouve dans le courant chomskyen ».

10. En plein renouveau des études morphologiques !

11. Cf., par exemple, Delplanque 1998, W. Paul 2008.

formelles¹², une abstraction de plus en plus grande au fur et à mesure qu'on accroît la diversité : plus on étend le corpus des langues que l'on exploite, plus on augmente la diversité des systèmes pris en compte, et plus on est contraint à l'abstraction si l'on cherche à dépasser la diversité des moyens auxquels recourent les différents types de langues et, en même temps, à cerner ce qui fait cette diversité. Cette abstraction est beaucoup plus légitime que celle que visent les linguistiques formelles élaborées le plus souvent à partir d'une seule langue, ou d'un petit nombre de langues qui se ressemblent, puisque l'abstraction dont nous parlons, qu'impose la prise en compte de la diversité, tend à embrasser la totalité de l'objet même de la linguistique, à savoir la totalité des manifestations du langage humain que sont les langues naturelles.

Nous soutiendrons en outre que l'épistémologie saussurienne (en particulier la théorie du signe tel que Ferdinand de Saussure l'a défini), même si elle conçoit chaque langue comme un système fermé sur lui-même au sein duquel chaque signe ne tient sa valeur que de son opposition aux autres signes de la même langue, non seulement n'exclut nullement, comme on a pu le prétendre (Haspelmath¹³), la comparaison inter-langue, mais qu'elle en est, par son fondement qui est la distinctivité, la condition même, et nous fournit, par sa théorie du signe, l'outil pour isoler atomes de sens et atomes de forme diversement associés selon les types de langues.

I. DIVERSITÉ DES LANGUES ET ABSTRACTION

Pour illustrer ce recours nécessaire à l'abstraction dès qu'on prend en compte, dans un domaine donné, des langues de types vraiment différents, nous reviendrons ici sur deux questions qui nous ont occupé depuis le début de nos recherches : 1) le problème de la copule et la question du caractère prédicatif de parties du discours autres que le

12. Même si la linguistique de la diversité des langues a tout intérêt à reprendre certains concepts et certaines analyses proposés par les linguistique ou sémantique formelles.

Il ne suffit pas de dire que « la syntaxe ne peut progresser que sur la base d'une collaboration entre des linguistes mettant l'accent sur la formalisation de la description de langues déjà bien documentées, et d'autres mettant l'accent sur une observation systématique de la diversité syntaxique » (Creissels, *Syntaxe générale : une introduction typologique*, I, 2006, p. 5) — collaboration évidemment tout à fait souhaitable —, l'observation de la diversité impose une abstraction qui lui est propre. Le rôle de la linguistique des langues, descriptive et typologique, ne saurait se limiter à fournir un champ de vérification à des théories élaborées sans elle, élaboration dont seraient seules capables les linguistiques prétendues « formelles ».

13. Haspelmath, 2009 (*BSLP* CIV/1 p. 17-38) ; commentaire de Lemaréchal (Neveu et al. (éds.), *Mélanges ... J. François*, 2011, p. 327-348).

verbe, en particulier de la prédicativité des noms¹⁴, 2) le problème de l'expression des rôles sémantiques¹⁵ (tels qu'agent, patient, destinataire, etc.¹⁶) non seulement à travers cas et adpositions (pré-, post- ou circumpositions), mais aussi à travers les moyens plus exotiques que constitue ce qu'il est convenu d'appeler applicatifs et constructions verbales sérielles. Nous aborderons ensuite ce qui est l'objet central de cet article, et qui sera développé pour soi-même dans les parties suivantes : le problème des complétives et de leurs équivalents (noms d'action, infinitifs, etc.) — et, de là, celui de la subordination en général —, ce qui fait l'unité des différentes constructions étant à décrire en termes abstraits d'entités (et de calcul logique) d'ordre supérieur à un¹⁷.

Dans tous ces domaines, si l'on cherche à dépasser la diversité des moyens attestés dans les langues et, en même temps, à cerner cette diversité, on est conduit, à la fois, à un niveau d'abstraction supérieur et à une atomisation maximale du signifiant, à laquelle fait face une atomisation non moins radicale des signifiés, en atomes de signifiés, c'est-à-dire, pour ne pas les nommer, en sèmes, représentables idéalement sous forme de fonctions prédicatives logiques et de variables, et autres représentations abstraites que nous fournissent les théories modernes de la signification¹⁸.

1. Copule, prédication et parties du discours¹⁹

Concernant la prédication, certaines langues possèdent une (ou plusieurs) copule(s) ; dans une partie d'entre elles, cette copule est un

14. Dès notre premier article (Lemaréchal 1982), voir ensuite principalement *Les parties du discours* 1989 et notre contribution à *LALIES* 14 (Lemaréchal 1994). Voir aussi Lemaréchal (2001, 2004, 2011).

15. Cf. Lemaréchal (1996, 1998a, 1998b, 2006)

16. Rôles sémantiques (agent, patient, destinataire, bénéficiaire, instrument, etc.) à distinguer des fonctions syntaxiques (comme sujet, objet, éventuellement objet 2 ou/et objet « indirect », circonstant). La confusion entre agent et sujet (sinon topique/thème), patient et objet, se rencontre encore souvent, obscurcissant complètement la description de l'organisation des systèmes, en particulier de ceux présentant des alignements complexes.

17. Cf. parag. II 1c et note 70.

18. Contrairement à ce que semble suggérer G. Lazard, dans plusieurs de ses articles récents où il défend la théorie saussurienne du signe, nous soutenons que la description du signifié relève tout autant du travail du linguiste que celle du signifiant : il n'y a rien d'« impur » à s'en occuper (cf. Lazard, « Pour une linguistique pure », 2008). La linguistique a pour but de décrire et d'expliquer le fonctionnement des langues telles qu'on peut les observer, depuis la production phonique des énoncés jusqu'à leur signification telle qu'elle est visée par l'énonciateur et interprétée par le destinataire de ces énoncés, les seuls éléments observables.

19. Nous reprenons largement ici des passages de notre communication du 6 janvier 2012 à l'Académie des inscriptions et belles lettres (*CRAIBL* 2012 janvier-mars, p. 22-41).

verbe. D'autres langues n'ont rien. La prise en compte de ces deux situations oblige à modifier la théorie de la prédication : à voir, entre autres, que la prédication est attachée non à un éventuel verbe « être » ou à un autre type d'élément copulatif, mais aux parties du discours elles-mêmes — verbes, mais aussi adjectifs, noms, syntagmes prépositionnels — qui fournissent le prédicat en l'absence de copule aussi bien qu'en présence d'une copule.

a) *Multiprédicativité et prédicativité d'autres parties du discours que le verbe*

Dans certaines langues, qu'on appellera « multiprédicatives »²⁰, d'autres parties du discours que le verbe peuvent exercer la fonction de prédicat syntaxique sans intervention d'un élément copulatif, verbe « être » ou autre ; les adjectifs, les noms, et même les syntagmes adpositionnels, les adverbes de repérage local ou temporel, etc., peuvent fournir, selon les langues, le prédicat : pour « Paul est boulanger », on dit « Paul boulanger » (ou « boulanger Paul », selon l'ordre des mots de la langue) ; pour « Paul est blond », on dit « Paul blond » ou « blond Paul » ; pour « le livre est sur la table », « le livre sur la table », ou « sur la table le livre » ; pour « la fête a lieu demain », « la fête demain » ou « demain la fête » ; et cela dans les énoncés déclaratifs les plus ordinaires, et non dans des exclamations ou autre, du type de français *Très joli, ce tableau !*. Ainsi, en tagalog, on a :

tagalog :

<i>p-um-atay</i>	<i>ang sundalo</i>	« le soldat a tué (qqn) »
<i>ma-talino</i>	<i>ang bata</i>	« l'enfant est intelligent »
<i>doktor</i>	<i>ang Aleman</i>	« l'Allemand est médecin »
<i>sa Maynila</i>	<i>ang parada</i>	« le défilé a lieu à Manille »
<i>bukas</i>	<i>ang parada</i>	« le défilé a lieu demain »
	Art NC	
Prédicat	Sujet	

En nahuatl, les noms prédicats prennent les mêmes préfixes personnels sujets que les formes verbales finies :

nahuatl :

<i>ni-</i>	<i>miqui</i>	« je dors »	<i>ni-</i>	<i>mexìcatl</i>	« je suis mexicain »
<i>ti-</i>	<i>miqui</i>	« tu dors »	<i>ti-</i>	<i>mexìcatl</i>	« tu es mexicain »
PersSujet	Verbe		PersSujet	Nom	

20. Plutôt qu'« omniprédicatives » – terme employé par M. Launey (cf. note 22).

On voit que ces langues se passent tout à fait de verbe « être » ou autre copule, et que la prédication a bien lieu : les énoncés sont corrects et complets, les noms, les adjectifs et, éventuellement, comme en tagalog, les syntagmes prépositionnels, les adverbes sont prédicats²¹.

Ce que nous avons reconnu dans ces langues sans copule, c'est le type des langues appelées « omniprédicatives » par Michel Launey²², au sens « de langues où *toutes* les parties du discours peuvent exercer la fonction prédicative » ; mais, plutôt que de langues « omniprédicatives », il est sans doute préférable de parler de langues « multiprédicatives » comme l'a proposé Agnès Henri²³. En effet, même en nahuatl, langue à propos de laquelle M. Launey a forgé « omniprédicatif », il est inexact de dire que *toutes* les parties du discours majeures peuvent être prédicats syntaxiques.

b) *Types de prédicats et parties du discours*

Dans les langues « multiprédicatives », non seulement les énoncés non verbaux fonctionnent très bien sans copule, mais on peut distinguer les mêmes types de prédicats, que les énoncés présentent ou non une copule. « Paul est boulanger » exprime un prédicat d'inclusion, par lequel on dit que Paul a les caractéristiques requises²⁴ pour être inclus dans la classe ouverte d'entités désignée par « boulanger », mais il en va de même pour les langues où l'on dit « Paul boulanger » ou « boulanger Paul », la copule n'y est pour rien ; c'est le fait que « boulanger » soit un nom commun qui compte : désigner une entité par un nom commun, c'est l'inclure dans une classe, et c'est le nom commun en tant que tel qui exprime par lui-même cette prédication d'inclusion. De même pour « Paul est blond » où « blond » exprime un prédicat de propriété : « Paul blond » ou « blond Paul » en font autant : c'est l'adjectif lui-même qui est un prédicat de propriété, la copule n'y est pour rien. De même, il n'y a aucune différence du point

21. Cela, en fait, les logiciens le savent depuis longtemps.

22. Après avoir proposé « pan-prédicativité » dans sa thèse de 1986. Le terme d'« omniprédicativité » apparaît en 1984, dans « La logique omniprédicative dans la syntaxe nahuatl », *Lalies* 10, 1992, p. 218, et dans son livre de 1994, *Une grammaire omniprédicative. Essai sur la morphosyntaxe du nahuatl classique*, Paris CNRS Editions. Pour l'exemplification, voir M. Launey, *Introduction à la langue et à la littérature aztèques*, I, p. 26 sqq. Nous avons attiré l'attention sur le phénomène, sans lui donner de nom, dès notre première communication à la SLP reprise dans notre premier article (Lemaréchal 1982).

23. Henri 2011, *Le sungwadia. Eléments de description d'une langue du Vanuatu*, n° CVII de la « Collection linguistique » de la SLP, p. 238.

24. Cf. la sémantique du prototype (pour une présentation, voir Kleiber 1990).

de vue de la prédication entre « le livre est sur la table » dans une langue où « est » est nécessaire et « le livre sur la table » ou « sur la table le livre » dans une langue sans verbe « être », ou bien dans une langue où « être » n'est pas nécessaire — car, ce qui compte du point de vue de la typologie et de la linguistique générale, c'est, avant tout, la non-nécessité de la copule — ; dans un tel énoncé, aucune différence entre une langue à copule et une langue sans : c'est « sur » qui repère le « livre » par rapport à son repère « table » ; la préposition est un prédicat à deux places d'argument, comme un verbe bivalent à deux actants²⁵, le premier argument de l'adposition (cela peut être étendu aussi bien aux marques de cas) est l'élément à repérer, le second le repère ; la copule n'y est pour rien.

Qu'il y ait un élément copulatif (verbes-copules ou autres) ou non, les différents types de prédicats sont attachés aux différents types de parties du discours constituant ces prédicats. Ces types sont les mêmes en tagalog, langue sans copule, et en français, langue à copule obligatoire dans tout énoncé où le prédicat syntaxique n'est pas une forme verbale finie :

tagalog		français		Type de prédicat
<i>doktor</i>	<i>ang Aleman</i>	<i>l'Allemand</i>	<i>est médecin</i>	Préd. d'inclusion
<i>ma-talino</i>	<i>ang bata</i>	<i>l'enfant</i>	<i>est intelligent</i>	Préd. de propriété
<i>sa Maynila</i>	<i>ang parada</i>	<i>le défilé</i>	<i>a lieu à Manille</i>	Préd. de repérage local
<i>bukas</i>	<i>ang parada</i>	<i>le défilé</i>	<i>a lieu demain</i>	Préd. de repérage temporel
Prédicat	Sujet	Sujet	Prédicat	

c) *Actants ou arguments ?*

Nous emploierons à la fois les termes d'« argument » (et de « place d'argument ») et d'« actant ». Quand il s'agit de verbes, on pourrait croire que ces termes font double emploi, mais il paraît difficile d'employer « actant » pour désigner le x (« variable individuelle »²⁶) qui vérifie le prédicat sémantique « boulanger » (x), de même que le premier des deux éléments qu'une préposition met en relation avec un repère, ce qu'on peut représenter dans une notation (schématique) par un $Prép(x, y)$. De même, un terme comme « actant » serait tout à fait impropre à représenter le contenu propositionnel exprimé par *il n'a pas répondu à toutes les questions* dans l'énoncé *intelligemment, il n'a pas répondu à toutes les questions*, proposition qui constitue pourtant un

25. Sur actant et argument/place d'argument, voir le paragraphe suivant.

26. Sur les notions de « variable individuelle » (x, y, \dots) et de « variable conceptuelle » ($f(x, \dots)$), voir Blanché 1968, Lemaréchal 1995 p. 165-174, 1998 p. 147 sqq.

argument du prédicat « intelligent » présent dans *intelligemment* (*ne pas répondre à toutes les questions a été intelligent (de sa part)*). Enfin, « actant » ne pourrait être utilisé pour désigner une des « variables individuelles » instanciant les « places d'argument » d'un rôle sémantique à concevoir comme un prédicat relationnel²⁷, ou de tout autre sème conçu comme un prédicat sémantique :

Rôle_{Instr}(X, z) dans Rôle_{Instr}(« frapper »(x, y), « marteau »(z))

Même quand il s'agit de verbes, il importe de distinguer clairement les places d'argument qui sont internes²⁸ à la valence du verbe et définitoires de celle-ci, des arguments qui l'expriment (l'instancient) ou non sous la forme de marque personnelle intraverbale ou/et de syntagme externe au verbe : dans *entre !*, il y a autant de places d'argument (variables individuelles), ayant les mêmes spécifications reçues de la base verbale — représentable sous la forme « entrer »(x, y) —, que dans *Paul entra dans le bureau* (x est un mobile et y une portion d'espace sous-catégorisée comme lieu, lui-même sous catégorisé comme ayant un intérieur, etc.). Ce sont là des sèmes inhérents à *entrer* en français.

d) « *A quoi peut bien servir la copule ?* »²⁹

Le verbe « être » (ou tout autre élément copulatif) n'est pour rien dans la prédication ; la copule ne sert pas à la prédication. A quoi sert-elle alors ? Qu'est-ce qui rend nécessaire la copule dans les langues où elle l'est ? Sans développer la question ici, on remarquera que, dans des langues comme le français ou le latin, le marquage fusionnel, dans les formes verbales finies, de la personne, du temps, du mode, fait que la présence d'une copule verbale est nécessaire dès qu'on doit employer une personne autre que la troisième, un temps autre que le présent ou un mode autre que l'indicatif, c'est-à-dire dès qu'on doit indiquer une personne, un temps, un mode marqué, et non plus les personne, temps, mode non marqués que sont les 3^{ème} pers., présent, indicatif, etc. : dans ces conditions, seule la forme de 3sg du présent de l'indicatif, « est », ne sert à rien dans ce type de langues,

27. Voir, plus loin, parag. I 2c.

28. Nous nous inscrivons donc dans la perspective qui conçoit la valence comme une propriété interne à l'élément régissant définie par l'ensemble des places d'arguments ouverts par cet élément, indépendamment de l'instanciation/explicitation effective ou non de ces arguments (de Starosta à Dik en passant par Culioli).

29. Pour reprendre le titre de notre contribution aux *Mélanges Riegel* (Lemaréchal 2001).

le type même du français. Ce qui explique enfin que même « est » soit obligatoire, c'est sans doute, en dernier lieu, une pression tendant à la régularisation du paradigme par extension même à ce cas de l'emploi de la copule³⁰. La copule est, dans ces conditions, un simple support des marques de personne, temps, aspect et/ou mode ; on revient par là à une position ancienne.

Nul opérateur caché, nulle copule abstraite³¹ ; comme nous l'avons vu, la prédication est associée aux éléments du lexique, et les différents types de prédicats sont associés aux différentes classes d'unités lexicales, c'est-à-dire aux parties du discours — pour reprendre le terme traditionnel qui nous a été légué par les grammairiens de l'Antiquité —, et à leurs sous-catégories ; c'est une propriété des catégories d'unités³². Avec ces catégories sont également stockées les contraintes, propres à chaque langue : nécessité ou non d'une copule quand la prédication syntaxique est assurée par un adjectif, un nom, un syntagme prépositionnel.

C'est le moment de rappeler un principe heuristique essentiel : quand, pour un phénomène donné, on est confronté à des langues ou des structures présentant une marque, ou tout autre élément particulier, et des langues ou des structures qui ne présentent pas cet élément (comme, par exemple, des langues ou des structures « à verbe être » et des langues ou des structures « sans verbe être »), on doit partir des « langues ou structures sans » pour expliquer les « langues ou structures avec », c'est-à-dire expliquer d'abord ce qui fait que la « structure sans » fonctionne en l'absence même de l'élément considéré, et, ensuite seulement, ce qu'ajoute cet élément là où il est présent, et non pas suivre le chemin inverse, le chemin le plus souvent suivi par les grammairiens et les linguistes, qui tend à expliquer les « structures sans » à partir des « structures avec », façon de procéder qui est certainement une source importante d'ethnocentrisme.

30. Dans beaucoup de langues, effectivement, la copule, de quelque nature qu'elle soit, n'apparaît que lorsqu'on a une personne autre que la 3^{ème}, un temps autre que le présent, un mode autre que l'indicatif, etc. Cf., en dernier lieu, Lemaréchal 2011, p. 179.

31. Cf. Lemaréchal 2001, p. 235-237.

32. Moyennant spécification du niveau de constituance dont on parle, en particulier entre base vs thème vs forme verbale. On ne doit pas se contenter du niveau des bases lexicales ou de celui du « mot », mais distinguer catégories de bases, de « thèmes » (thèmes verbaux, thèmes nominaux, etc.), de mots, de syntagmes, et de constituants de niveaux supérieurs. Les confusions de niveaux ont largement alimenté la polémique contre les parties du discours ; on trouve encore ce genre de polémique et d'argumentaire, même si, avec le renouveau des grammaires catégorielles, elles sont de moins en moins de saison.

e) *Le type « multiprédicatif » et la prédicativité des noms*

Tel comportement commun à un ensemble de langues dans un domaine particulier définit un type de langues dans ce domaine : le type défini ci-dessus est celui, comme nous l'avons dit, des langues « multiprédicatives » (Henri, 2011) ou « omniprédicatives » (Launey 1984, 1992, 1994)³³, l'essentiel étant, sans doute, que d'autres parties du discours que le verbe puissent exercer la fonction de prédicat syntaxique, en tout premier lieu les noms, mais aussi, selon les langues, les adverbies et syntagmes adverbiaux, etc.³⁴.

L'intérêt, voire le bien-fondé, de la notion d'omni- (ou de multi-) prédicativité ont pu être contestés par certains linguistes comme G. Lazard³⁵. La « multiprédicativité » est une caractéristique typologique essentielle d'une langue, qui a des conséquences non seulement sur la structure des énoncés mais sur la forme de ce qu'il est convenu — à tort³⁶ — d'appeler « syntagme nominal » et sur le marquage de modificateurs du nom comme les adjectifs épithètes, les noms en apposition et les relatives. Il est indispensable d'identifier cette caractéristique dans une langue donnée si on veut comprendre correctement une large part du système d'une telle langue³⁷.

L'existence de langues « multiprédicatives » fait prendre conscience que c'est l'existence d'une copule obligatoire qu'il faut expliquer et qui est « exotique ». Le niveau d'abstraction et la reconnaissance des types de langues dans tel domaine particulier garantissent la non-ethnocentricité de l'analyse au niveau de la linguistique descriptive.

f) *Le « syntagme nominal » : un concept mal formé*

Parmi les langues multiprédicatives, les langues ayant un article font apparaître un autre phénomène crucial. L'article y permet de construire la désignation d'une entité vérifiant le prédicat exprimé par la partie du discours que cet article introduit, qu'il s'agisse d'un nom,

33. Cf., ci-dessus, parag. I 1a et note 22.

34. Cette question a été abordée dès notre premier article (Lemaréchal 1982).

35. Voir aussi, dernièrement, « Typologie abstraite de la relation nom-verbe », in *Mélanges ... Willems*. Nous ne croyons pas qu'on puisse traiter la question en termes d'opposition verbo-nominale, ni d'échelle ou de continuum, même si, effectivement, dans les langues multiprédicatives, un plus ou moins grand nombre de parties du discours peuvent exercer la fonction de prédicat syntaxique sans élément copulatif.

36. Voir parag. suivant, parag. I 1f.

37. Cf. notre critique des analyses du tahitien et du judéo-tat respectivement par G. Lazard et G. Authier (Lemaréchal 2011, p. 187-190).

d'un adjectif, d'un syntagme adpositionnel ou d'un adverbe de repérage, aussi bien que d'une forme finie du verbe :

tagalog :

<i>ang doktor</i>	« un/le médecin, celui/quelqu'un qui est médecin »
<i>ang ma-talino</i>	« l'intelligent/quelqu'un d'intelligent, celui/un qui est intelligent »
<i>ang sa Maynila</i>	« ce qui a lieu à Manille »
<i>ang bukas</i>	« ce qui a lieu demain »
<i>ang p-um-atay</i>	« celui/un qui a tué (qqn) »

Le syntagme a la même forme³⁸ :

Art + Partie du discours prédicative

que l'article introduise un nom, un adjectif, un verbe et, éventuellement, selon les langues, un adverbe ou un syntagme adverbial. L'article permet de construire la désignation d'une entité au moyen d'un de ses prédicats (sémantiques).

En fait, il en va de même dans les langues à article non multiprédicatives : l'article permet avant toute autre chose de construire la désignation d'une entité — ce que nous appelons un substantif — à partir d'un de ses prédicats (au sens plus abstrait, sémantico-logique du terme) ; la substantivité est un prérequis de toute opération de quantification, de spécification, de repérage déictique ou anaphorique ; les valeurs de référentialité, définitude, etc., éventuellement attachées à l'article, sont secondes. On ne peut quantifier, on ne peut montrer que des entités, ou renvoyer qu'à des entités.

On voit combien la notion de « syntagme nominal » est une notion mal formée³⁹. Quand il s'agit de langues multiprédicatives, cela apparaît clairement : *ang pumatay*, *ang matalino*, *ang sa Maynila*, *ang bukas* seraient autant de « syntagmes nominaux » sans « nom ». Au même titre que verbes, adjectifs et adverbes, les noms n'expriment que des prédicats — en l'occurrence, des prédicats d'inclusion — ;

38. De même, généralement, qu'une seule et même construction syntaxique est utilisée pour les équivalents d'adjectif épithète, nom apposé ou relative par QUI (relativisation du sujet) (voir Lemaréchal 1982) :

tagalog, avec *-ng* comme marque de relativation :

<i>ang sundalo</i>	<i>-ng p-um-atay</i>	« le soldat qui a tué (qqn) »
<i>ang parada</i>	<i>-ng sa Maynila</i>	« le défilé qui a lieu à Manille »
<i>ang parada</i>	<i>-ng bukas</i>	« le défilé qui a lieu demain »
<i>ang bata</i>	<i>-ng ma-talino</i>	« l'enfant (qui est) intelligent »
<i>ang Aleman(n)</i>	<i>-ng doktor</i>	« l'Allemand (qui est) médecin »

39. Voir Lemaréchal 1982, 1989.

les désignations des entités sont toujours⁴⁰ construites à l'aide de prédicats vérifiés par ces entités⁴¹. C'est pour cette raison que nous préférons au terme de « syntagme nominal » celui de « syntagme substantival » en tant que désignant des « substances » au sens précisément d'« entités » opposées à des « attributs »⁴².

2. L'expression des rôles sémantiques⁴³

Un autre domaine où règne une grande diversité est celui des moyens attestés dans les langues pour exprimer les rôles sémantiques⁴⁴ (comme agent, patient, destinataire, destination, etc.). On constate que ces rôles sémantiques sont exprimés non seulement à travers cas et adpositions, mais aussi avec les moyens beaucoup plus exotiques que constitue ce qu'il est convenu d'appeler applicatifs et constructions verbales sérielles.

On verra que l'on trouve les mêmes stratégies de marquage quand l'argument est constitué par un contenu propositionnel et a plus ou moins la forme d'une construction subordonnée.

a) *L'exemple du marquage de l'instrument : cas, adpositions, applicatifs et séries verbales*

Nous prendrons comme exemple, parce qu'il est simple et concret, celui de l'expression du rôle sémantique d'instrument. Là où une langue comme le français a une préposition :

40. Même les indexicaux sont, à notre avis, des prédicats, entre autres des prédicats de repérage, mais aussi de quantification, de catégorisation, etc.

41. Il n'y a que des prédicats « à perte de vue » pour reprendre l'expression que Quine a empruntée à Ryle (Quine 1960). Sur le débat Quine-Strawson sur la position des noms : du côté des prédicats ou du côté des entités, voir Lemaréchal (1994, p. 75-78).

42. Cf. Lemaréchal 1982.

43. Voir Lemaréchal 1998, chap. VIII et IX.

44. Cette problématique occultée par le « tout syntaxique » de Chomsky a été remise au premier plan des préoccupations des linguistes par le plaidoyer de Fillmore dans son article « A case for case » ; les travaux de Bresnan ont joué également un grand rôle.

On emploiera ici l'expression « rôles sémantiques », et non « cas sémantiques » ou « cas profonds », qui embrouillent tout. Plus important encore : il est absolument nécessaire de bien distinguer ces « rôles sémantiques » des « fonctions grammaticales » (sujet, objet, etc.), et, à plus forte raison, de ce qui relève de la hiérarchie de l'information (thème, rhème, postrhème, topiques et sous-catégories de topiques vs focus et sous-types de focus). Nous réserverons, par conséquent, le terme de « rôles » aux « rôles sémantiques » et celui de « fonctions » aux « fonctions syntaxiques ». Les « trois points de vues » (Hagège) sont encore souvent largement mélangés dans la littérature d'expression anglaise.

français :

frapper avec un marteau

et où le sanskrit a un cas « instrumental » :

sanskrit :

ātmanaḥ ... padaṃ vimānena vigāhamānaḥ

Réfl+GénSg domaine+Accus char+Instr pénétrer+PtcePréstMoyNomMasCSg

« il pénétra dans son propre domaine au moyen d'un char »

(Raghuvamça XIII 1, in Renou, *Grammaire sanscrite* (éd. 1961), parag. 219b)

une langue à applicatifs comme le kinyarwanda a un applicatif⁴⁵ spécialisé pour le marquage de l'instrument⁴⁶, en face d'un applicatif proprement dit (promouvant destinataire, bénéficiaire et destination) et d'un applicatif comitatif⁴⁷ (promouvant le participant en compagnie ou avec la collaboration duquel l'action est faite, aussi bien que la manière, si l'argument est constitué d'un nom abstrait de qualité) :

kinyarwanda :

n- da- andik -iish -a i- mashiini
1sg Prést écrire ApplInstr Mode Ppf+MCl machine-à-écrire

u- rw- aandiko
Ppf Mcl lettre

« j'écris la lettre à la machine »

et les langues à séries verbales ont un verbe « utiliser » ou « mettre » ou « prendre » :

yoruba :

mo fi àdà gé igi
1sg prendre machette couper bois

« je coupe du bois avec la machette »

45. On appelle applicatif — un terme emprunté d'ailleurs aux bantouaisants, ce qui n'est pas un hasard — une forme verbale de diathèse progressive (ajout d'un argument à la valence de base du verbe) qui permet d'introduire dans la valence du verbe ou de promouvoir un participant périphérique qui prend alors et reçoit le plus souvent le marquage typique des compléments d'objet de la langue.

46. Qui est également la marque du causatif, qui nous paraît en être un cas particulier : « faire faire qqch à qqn » < « utiliser quelqu'un pour faire qqch », plutôt que l'inverse (« faire que qqn fasse qqch » > « faire que qqch fasse qqch »), généralement préféré, sinon seul envisagé, par les linguistes (cf. Lemaréchal 1998, p. 226).

47. Qui marque également la diathèse réciproque, selon une configuration fréquente, où « X et Y font telle action (± l'un sur l'autre) » = « faire qqch avec qqn (en compagnie ou en collaboration) », moyennant passage d'un des coparticipants de sujet à objet.

b) « *Multiprédicativité* » et *prédicativité des adpositions, marques de cas et d'applicatif*

Dans « le livre (est) sur la table », qu'il y ait ou non une copule, c'est l'adposition qui établit la relation de repérage entre « le livre » et « la table » :

tagalog :

sa Abenida Rizal ang parada
Adpos NPlieu Art parade

« the parade is on Rizal Avenue » (Schachter et Otanes, p. 451-452)

kung Lunes ang alis sa Maynila n -ang eruplano
Adpos lundi Art parti Adpos NPlieu Gén Art avion

“it's on Monday that the plane leaves Manila” (ibid., p. 165)

Les adpositions sont des prédicats sémantico-logiques à deux places d'argument : le premier étant l'élément sur lequel porte le syntagme adpositional qu'elles introduisent et le second leur régime ; cette relation prédicative peut être notée :

Adpos (x,y)

où X représente le constituant sur lequel porte le syntagme adpositional et z le régime de l'adposition.

Il en va de même avec les marques de cas :

turc :

kitap, masa -da
livre table Loc

« le livre est sur la table » (Bazin, p. 56)

hasta -lig -i, soğuk -tan
malade Abstr 3Poss froid Abl

« sa maladie (provient) du froid » (ibid., p. 56)

la relation prédicative peut être notée :

MCas(x,y)

La différence entre marque casuelle et adposition ne doit être considérée que comme une différence d'intégration et de degré de fusion (marque intégrative).

On peut en dire autant des marques d'applicatif :

kinyarwanda :

n- da- andik -iish -a i- mashiini
1sg Prést écrire **AppInstr** Mode PPF+MCl machine-à-écrire

u- rw- aandiko
Ppf Mcl lettre

« j'écris la lettre à la machine »

la relation prédicative peut être notée :

MApplic (x, y)

C'est l'association de la relation prédicative qui change, au régissant vs au régi.

c) *Séries verbales « symétriques » vs « asymétriques » et grammaticalisation*

On appelle « séries verbales » (ou « constructions verbales sérielles ») un ensemble de deux ou plus de deux verbes pouvant chacun fonctionner comme verbe unique d'une proposition — ce qui veut dire, entre autres, qu'aucun d'eux n'est à une forme non finie — ; ces verbes en série entretiennent entre eux une relation plus étroite (étroitesse dont il faudra spécifier les manifestations⁴⁸) que de simple coordination sans marque, du genre du français *il frappa, entra et découvrit le cadavre*.

A côté de séries verbales du type, éventuellement ambigu⁴⁹, « sortir + fumer » pour « sortir en fumant » ou « sortir (pour) fumer » où l'un des deux verbes serait, dans une langue comme le français, à une forme non finie, on trouve très souvent aussi des séries dites « asymétriques »⁵⁰, où l'un des deux verbes appartient à un inventaire plus ou moins limité tandis que l'autre verbe appartient à un inventaire

48. La difficulté qu'il y a à donner une définition rigoureuse du phénomène apparaît clairement dans les études : on dit des verbes d'une même série qu'ils expriment un prédicat unique — mais l'ethnocentrisme et l'influence des traductions dans des langues sans séries verbales se fait immédiatement sentir —, ou qu'ils constituent une proposition unique, à la différence de simples coordinations par juxtaposition — la circularité n'est jamais bien loin. Comme d'habitude, les définitions sous forme de critères syntaxiques — possibilité ou non de pause, mise en facteur commun de marques comme la négation ou les marques de TAM — sont plus convaincantes, mais difficilement exportables translinguistiquement : des critères qui servent pour une langue à distinguer les séries verbales de constructions qui n'en sont pas (entre coordination, séries verbales et verbes composés) servent ailleurs pour distinguer des séries étroites vs moins étroites.

49. Généralement désambiguïsé par l'ordre des constituants (marque séquentielle) et/ou par les marques de TAM (comme en chinois).

50. Ces termes, dont le choix n'est, à notre avis, guère heureux, ont été introduits par Aikhenvald (cf. Aikhenvald et Dixon éd. 2005, *Serial verb constructions : a cross-linguistic typology*, Oxford University Press). Le succès de cet article, pour le moins rudimentaire, a eu pour effet d'occulter la très riche bibliographie antérieure, en particulier dans le domaine de la syntaxe (questions de structure et de constituance), curieusement absente des préoccupations de ces auteurs, aussi bien que dans celui de la cognition (rapports entre langage et pensée) avec des analyses en termes de « packaging », de « fenêtres », etc. Pour en avoir une idée, cf. Lemaréchal 1997, chap. 8 et 9, et bibliographie.

ouvert ; l'un des deux verbes peut être en effet l'équivalent d'un auxiliaire d'aspect ou de temps, comme « faire telle ou telle action » + « finir » pour « finir de ... » :

yoruba :

mo kà á tán
1sg lire 3sg finir
« j'ai fini de le lire »

ou bien l'un des deux verbes est l'équivalent de préverbes ou de particules directionnels, comme un « porter » + « (s'en) aller » pour « emporter » vs « porter » + « venir » pour « apporter » :

yoruba :

o gbé é wá / lo
3sg soulever 3sg venir aller
« il l'apporte / il l'emporte »

ou bien encore l'un des verbes est l'équivalent d'une préposition, comme un « dire qqch » + « donner à qqn » pour « dire qqch à qqn » :

yoruba :

mo sọ fún ọ
1sg dire donner 2sg
« je te dis »

ou un « prendre qqch » + « faire telle ou telle action » pour « faire qqch avec tel ou tel instrument » :

yoruba :

mo fi àdà gé igi
1sg prendre machette couper bois
« je coupe du bois avec la machette »

On trouve souvent, également, un verbe de « dire » comme introducteur de discours rapporté, sinon comme un simple complémenteur équivalent du *que* français, dans des constructions « Paul + parler + dire + lui + venir » pour « Paul a dit qu'il viendrait » :

chinois :

ta gàosu wǒ (shuō) nǐ tóu téng
3sg dire 1sg dire 2sg tête avoir-mal
« il me dit que tu avais mal à la tête »

ou (ce qui est exclu en chinois où *shuō* n'accompagne que des verbes de « dire » ou des verbes assertifs) « Paul + savoir + dire + Pierre +

venir » pour « Paul savait que Pierre viendrait », où un verbe « dire » apparaît là où nous avons un *que* en français.

Ces séries « asymétriques » sont le lieu de phénomènes de grammaticalisation⁵¹, grammaticalisation qui peut être plus ou moins avancée, au point de donner naissance à des particules, des prépositions ou des subordonnants qui n'auront plus rien de verbes en synchronie, et dont l'origine verbale n'est plus qu'une question d'étymologie. Ces phénomènes sont attestés dans de très nombreuses langues appartenant aux familles les plus diverses et sont bien connus des typologues. Si de tels faits de grammaticalisation sont très fréquents et peuvent être parvenus à des degrés plus ou moins avancés, il n'en demeure pas moins que les constructions sérielles, dans les langues qui en possèdent, demeurent, très souvent, en synchronie et sur de longues périodes, c'est-à-dire de manière tout à fait stable, un cadre syntaxique littéralement omniprésent⁵².

d) *Les rôles sémantiques comme prédicats diversement associés, aux verbe, adposition et cas.*

Qu'y a-t-il de commun entre un « instrumental » (sanskrit), une adposition comme « avec », un applicatif comme en kinyarwanda, un verbe comme « utiliser » ou « prendre » — si on laisse de côté, pour l'instant, la différence de spécification existant entre un verbe approprié comme « utiliser » ou un cas approprié comme l'instrumental en sanskrit, et un « prendre » ou un « avec », qui sont sous-spécifiés ?

Ce qu'il y a de commun, est l'expression d'un rôle sémantique, c'est-à-dire d'une relation entre une certaine action exprimée par un verbe et ses compléments et un objet auquel est assigné le rôle d'instrument, c'est-à-dire une relation prédicative au sens plus abstrait, sémantico-logique du terme, entre l'action principale et l'objet instrument. Ce qui peut être symbolisé sous une forme comme :

Rôle_{instr}(X, z)

L'expression du rôle sémantique est diversement associée selon les langues : à un cas, à une adposition, à un verbe dans une construction sérielle, à un morphème d'applicatif⁵³. Ce qui permet de saisir l'unité

51. En fait, c'est uniquement dans cette perspective de la grammaticalisation que l'opposition entre séries symétriques et asymétriques (comme origine possible de grammèmes) est intéressante.

52. Ce qui en fait tout l'intérêt (cf. II 2c), contrairement à ce qu'en pense W. Paul (2008).

53. Ces différences d'association du morphème porteur du rôle sémantique ajouté, entre construction adpositionnelle et forme applicative, peuvent impliquer une

entre les différentes constructions, c'est de gravir un degré d'abstraction supplémentaire qui consiste à voir dans les rôles sémantiques eux-mêmes des prédicats sémantiques relationnels diversement associés en tant qu'atomes de sens — ce qu'on appelle des sèmes —, à des verbes, des prépositions, des cas, des affixes d'applicatifs, etc.⁵⁴.

e) *Marques « appropriées » vs sous-spécifiées, et spécification par le lexique*

Mais on doit aller plus loin. Dans le cas où la marque est sous-spécifiée, non appropriée, comme le « prendre » de « prendre marteau frapper clou », ou comme le *avec* du français, qui marque également l'accompagnement, et bien d'autres relations — *je suis parti me promener avec ma voiture/avec Marie/avec mon parapluie*, aussi bien que *avec le beau temps, je suis parti me promener* —, ce qui apparaît, c'est que la spécification du rôle d'instrument du régime d'« avec » ou de l'objet de « prendre » est assurée par la présence même dans ce régime, ou dans cet objet, du sème « susceptible d'être l'instrument de l'action principale » : parmi ses sèmes, « voiture » a celui d'être un moyen de transport.

La spécification « instrument » est ainsi distribuée, mais ce qui reste en commun, c'est la relation prédicative — abstraite — attachée à l'adposition, au cas, au verbe d'une série verbale, à une marque intraverbale d'applicatif, et représentable au moyen d'un $R(V, z)$, où R est plus ou moins spécifié dans l'élément qui le porte, et se trouve éventuellement spécifié par un sème interne à z , c'est-à-dire à son régime (dans le cas d'un « prendre » ou d'un « avec + marteau + frapper »).

Ce qui lie complément d'instrument (comme « avec un marteau ») et nom d'instrument (comme « marteau ») est en fin de compte une opération de diathèse, ou plutôt de voix : l'instrument, de complément (second argument de l'adposition, de la marque de cas, du morphème d'applicatif) dans « avec un marteau » (le z de $R_{instr}(X, z)$, devient le premier argument d'un nom comme « marteau » (x) — « être un

promotion du participant quand on passe de la première à la seconde : l'actant ajouté par l'applicatif reçoit tout ou partie des caractéristiques des compléments d'objet dans la langue considérée ; voir, sur ce point, la remarquable étude de Kimenyi (1980) pour le kinyarwanda, menée dans la perspective de la « grammaire relationnelle » de Perlmutter, théorie un peu oubliée aujourd'hui ou passée sous silence, essentielle dès qu'il s'agit de diathèse et de voix (analysées en termes de promotion et « demotion »).

54. Cf. Lemaréchal 1996, p. 129 sqq et 1998, p. 203 sqq, versions publiées de communications faites à Nancy et Lille en juin et novembre 1995, repris dans Lemaréchal 1998, p. 147-149 ; mise au point dans Lemaréchal 2006, p. 457-471.

marteau » (x) = « être l'Instr de l'action marteler (x) »⁵⁵. Ce sème peut être commun à un ensemble d'objets et, par là, contribuer à définir une classe d'objets. La différence entre rôle sémantique et classe d'objets étant que le rôle sémantique est assigné à une entité par un prédicat régissant contribuant à la description d'un scénario donné, tandis qu'un sème définitoire d'une classe d'objets est une propriété constante de la classe d'objets, quel que soit le scénario où tel objet de cette classe est intégré ; quand il y a coïncidence entre les deux, on parle d'« objet approprié ».

Avec une marque de relation sous-spécifiée (comme « avec » ou « prendre »), la classe d'objets désambiguïse : « avec »/« prendre » (X, z) ^ z : Instr(z, X).

II. QUELLES MARQUES POUR LA COMPLÉMENTATION ? DE LA NÉCESSITÉ D'UN SAUSSURISME RADICAL ET ÉLARGI

L'étude des complétives et de leurs équivalents à travers des langues des types les plus divers — ce qui fait l'objet principal du présent article — est un domaine où la nécessité de recourir à une abstraction de plus en plus grande s'impose au fur et à mesure que l'on prend en compte une plus grande diversité de structures et de langues.

Une divergence typologique importante dans le domaine de la complémentation, mais qui s'étend en fait à toute la subordination, est celle qui oppose les langues qui enchâssent comme subordonnées des éléments à peu près identiques à une proposition indépendante (c'est-à-dire à un énoncé), moyennant éventuellement un complémenteur ou un autre type de subordonnant, et les langues qui ont recours à des formes non finies du verbe qui relèvent plus ou moins, par leur comportement syntaxique, d'autres parties du discours, en particulier, pour ce qui est des équivalents de complétives, à des formes nominales du verbe (noms verbaux d'action, infinitifs, etc.)⁵⁶. Dégager ce qu'il y a de commun entre ces deux stratégies nécessite le recours à des notions abstraites comme celles d'« entité », opposée à « prédicat », et d'« ordre d'entité ».

55. Cette analyse en termes de voix et de promotion de l'instrument en position de premier argument du nom « marteau » s'inscrit, sans doute, dans le sillage du parallèle introduit par Tesnière (1953, 1959) entre actants et circonstants, au niveau des constituants, et entre noms de prime, second, tiers actants et noms de circonstants au niveau du lexique (*arrosoir*, etc.) et de la dérivation, mais ce que Tesnière a oublié de préciser, c'est que ce parallèle doit passer par les notions de diathèse et de voix (cf. Lemaréchal 1989, p. 120).

56. A côté de formes adjectivales du verbe (participes, adjectifs verbaux, etc.) comme équivalents de proposition relative, et de formes adverbiales du verbe (gérondifs alias « converbes »), comme équivalents de subordonnée circonstancielle.

Par ailleurs, certaines langues se passent très bien, dans ce domaine comme dans les autres, des marques segmentales (complémenteur, marque de nominalisation, etc.) et se contentent des marques non segmentales que sont 1) l'intégration à un constituant de niveau supérieur (marques intégratives), 2) l'ordre des constituants (marques séquentielles) et 3) l'appartenance aussi bien des régissants que des régis à des catégories définies par leurs propriétés de sélection (marques catégorielles).

1. La nécessité de l'abstraction : complétives et ordres d'entité

Là où le turc a une « nominalisation » du verbe subordonné avec toutes les caractéristiques qui sont celles du nom dans cette langue (suffixe personnel possessif et marque de cas), le français a un QUE et l'anglais peut n'avoir qu'un simple enchâssement. Qu'y a-t-il de commun entre ces constructions ?

- a) *Les complétives et circonstancielles par simple enchâssement de l'anglais et en que P du français : des marques intégratives et séquentielles*

L'anglais possède des complétives marquées par le simple enchâssement d'une proposition qui pourrait fonctionner comme une proposition indépendante, moyennant éventuellement des différences de temps et de mode⁵⁷ et de repère de la deixis :

he announces he will come tomorrow

La subordonnée sature une place d'argument du verbe principal : *announce(he, P₂)*, soit un $f(x, y)$.

On peut en dire autant des circonstancielles introduites par une préposition :

after he arrived...

du moment qu'on considère, comme nous le faisons⁵⁸, que les adpositions sont des prédicats sémantico-logiques à deux places d'argument, de la forme :

Adpos(X, z)

où X représente le constituant sur lequel porte le syntagme adpositionnel et z le régime de l'adposition, en l'occurrence la proposition enchâssée. Les propositions simplement enchâssées après une préposition (ou

57. Cf. parag. III 4a.

58. Cf. parag. I 2b.

avant une postposition) sont en fait dans la même situation que les propositions simplement enchâssées fournissant des complétives sujets ou objets de verbes régissant des complétives⁵⁹ : les unes et les autres saturent une place d'argument ouverte par leur régissant — que ce régissant soit un verbe (ou un autre type de prédicat⁶⁰) autorisant ou nécessitant un contenu propositionnel comme un de ses arguments⁶¹, ou une adposition.

Cette analyse peut être étendue aux cas où l'on a un QUE, obligatoire en français, facultatif en anglais :

il annonce son arrivée (pour) demain
il annonce qu'il arrivera demain

après qu'il fut arrivé (fr. « ordinaire » : *après qu'il soit arrivé*)
après son arrivée

Les subordonnées par simple enchâssement montrent que la subordination se passe très bien de marques segmentales de subordination, seules des contraintes d'ordre des constituants (marques séquentielles et intégratives) marquent cette subordination. Quant au QUE — *that* de l'anglais, *que* du français —, on ne peut pas dire qu'il marque en lui-même la subordination, puisque — en anglais, c'est clair — la subordonnée est déjà marquée par les mêmes marques que dans les cas où il n'y a pas de *that*, c'est-à-dire par les marques séquentielles, intégratives et catégorielles.

Il faut de nouveau mettre en application le principe déjà énoncé, selon lequel, quand, pour un phénomène donné, on est confronté à des langues ou des structures présentant une marque, ou tout autre élément particulier, et des langues ou des structures qui ne présentent pas cet élément (en l'occurrence, des langues ou des structures « à complémenteur du type QUE » et des langues ou des structures à

59. C'est là un des rares avantages de la notion de « complémentation » par rapport à celle de « complétive » ; sinon, on comprend mal la mode que connaît le terme de complémentation, dont l'utilité se comprend pour l'anglais qui ne possède pas de termes pour « complétive », mais seulement des termes comme « nominal clause » ou « object clause ». On voit, au passage, que la notion même de « complémentation » ainsi étendue présuppose que les adpositions (et les marques de cas) sont des prédicats au sens sémantico-logique du terme au même titre que les verbes (cf. parag. I 2b).

60. Exemples de noms régissant des complétives et/ou des infinitifs (en cas de référence des sujets de V_1 et V_2 , ou de non-spécification du sujet de V_2) : *le fait*, *l'impression*, *la possibilité*, *le désir que P/de + Infinitif*, *le moment de + Infinitif* ; exemples d'adjectifs régissant des complétives et/ou des infinitifs : *désireux*, *certain que P/de + Infinitif*, *attentif à ce que P/à + Infinitif*, *capable de + Infinitif*.

61. Cf. les « verbs with verbal/sentential complements » et les « verbs requiring a sentential subject » de Givón (1984, respectivement p. 117-125 et 94-96). Sur le caractère translinguistique de ces catégories de verbes (ou de prédicats), voir parag. II 2b.

simple enchâssement, « sans complémenteur du type QUE », on doit partir des langues ou « structures sans » pour expliquer les langues ou « structures avec », c'est-à-dire expliquer d'abord ce qui fait que la « structure sans » fonctionne en l'absence même de l'élément considéré, et, ensuite seulement, ce qu'ajoute cet élément là où il est présent.

Cela amène à rappeler un autre point de méthode, également essentiel à nos yeux, qu'on pourrait résumer par les mots : « rendre à César ce qui est à César », en l'occurrence, rendre aux marques non segmentales (à savoir, en l'occurrence les marques séquentielles et intégratives qui indiquent l'enchâssement de P_2 dans P_1 et les marques catégorielles qui invitent à chercher un P_2 comme argument interne à P_1), ce qui leur revient dans l'interprétation des énoncés⁶².

b) *Les nominalisations du turc*

En turc, les équivalents de nos complétives sujets et objets par *que*, ainsi qu'une partie des circonstancielles, sont fournis par des « nominalisations », mettant en jeu un nom verbal (« nom verbal complexe de réalité », en *-dlk*, dans la terminologie de L. Bazin⁶³), qui a effectivement toutes les caractéristiques morphosyntaxique des noms dans cette langue (suffixe personnel possessif et marque de cas). Ainsi, comme équivalent de complétive sujet, avec le nom verbal d'action au cas \emptyset :

<i>Paris-'e</i>	<i>gel</i>	<i>-diğ</i>	<i>-i</i>	<i>-∅</i>	<i>muhakkak</i>
Paris Dir	venir	NverbalComplexe	Poss3sg	Cas∅	certain

« le fait qu'il vienne/soit venu à Paris est certain » > « il est certain que... »

comme équivalent d'une complétive objet, avec le nom verbal d'action à l'accusatif :

<i>Paris-'e</i>	<i>gel</i>	<i>-diğ</i>	<i>-iniz</i>	<i>-i</i>	<i>bil</i>	<i>-iyor</i>	<i>-∅</i>
Paris Dir	venir	NverbalComplexe	Poss2pl	Obj	savoir	Prést	3sg

« il sait que vous venez/êtes venus à Paris » (Bazin 1978, p. 120)

comme régime d'une adposition (une postposition en turc, langue strictement SOV) :

<i>gel</i>	<i>-diğ</i>	<i>-im</i>	<i>için</i>	<i>sevin</i>	<i>-iyor</i>
venir	NVerbal	Poss1sg	Postpos	se-réjouir	Prést

« il se réjouit parce que je viens/suis venu » (ibidem)

62. Cf. Lemaréchal 1983.

63. Bazin 1978, p. 119 sqq.

ou marqué par un cas concret :

<i>gel</i>	<i>-diğ</i>	<i>-iniz</i>	<i>-de</i>
venir	NverbalComplexe	Poss2pl	Loc

« quand vous êtes venus » (lit. « dans (le fait de) votre venue »)

Les noms d'action qui fournissent en turc les équivalents de complétives connaissent une opposition modale : il existe, en effet, à côté des « noms complexes de réalité » en *-dlk* correspondant à un REALIS, des « noms d'action généraux » en *-mE* (dans la terminologie de L. Bazin⁶⁴) correspondant à un IRREALIS⁶⁵. Ainsi comme équivalents de complétives sujets :

<i>Paris'-e</i>	<i>gel</i>	<i>-me</i>	<i>-si</i>	<i>-Ø</i>	<i>mümkün</i>
NP	Dir	venir	N.d'action	Poss3sg	CasØ possible

« il est possible qu'il vienne à Paris »

comme équivalents de complétives objets, à l'accusatif :

<i>Paris'-e</i>	<i>gel</i>	<i>-me</i>	<i>-niz</i>	<i>-i</i>	<i>ist</i>	<i>-iyor</i>
NP	Dir	venir	N.d'action	Poss2pl	Obj	vouloir PréstProgr

« il veut que vous veniez à Paris » (ibidem)

ou comme régime d'une adposition :

<i>Paris'-e</i>	<i>gel</i>	<i>-me</i>	<i>-m</i>	<i>için</i>	<i>ban -a</i>	<i>mektup</i>
NP	Dir	venir	N.d'action	Poss1sg	Postpos	1sg Dir lettre

yaz -di
écrire Pft

« il m'a écrit une lettre pour que je vienne à Paris » (ibidem)

c) Complémentation et ordres d'entités

Qu'y a-t-il de commun⁶⁶ entre un QUE + P comme en français (*je sais que Paul est arrivé*), ou un simple enchâssement sans subordonnant comme en anglais, et un « je sais l'arrivée de Paul », comme en turc, où la subordination n'est plus assurée au niveau de l'ensemble de la proposition plus ou moins laissée telle quelle, mais au moyen

64. Bazin 1978, p. 115-117.

65. Ou plutôt à un non-REALIS, où aucune valeur de vérité n'est assertée, si on réserve l'étiquette » d'IRREALIS au contrefactuel, possible, probable, etc.

66. On ne suivra pas Dixon (in Dixon et Aikhenvald 2006, p. 15 sqq. et 33 sqq.) qui distingue entre complémentation et stratégies de complémentation, ce qui introduit un biais ethnocentrique en faveur des QUE + P de style anglais ou français au détriment des stratégies de style turc ou autres, biais renforcé par la Grammaire générative, surtout dans sa première époque, transformationnelle, où on posait des QUE P sous-jacents pour toute subordination.

d'un syntagme dont la tête est une « forme nominale » du verbe ? Ce qui est commun à ces constructions, c'est que l'ensemble constitué par la proposition telle qu'elle est enchâssée ou par le nom verbal accompagné de ses compléments désigne un événement, un état de choses, « le fait d'arriver », c'est-à-dire une entité d'ordre supérieur à un.

Il est nécessaire de s'arrêter sur la notion d'entités d'ordres différents (appartenant à des calculs d'ordres différents), empruntée à Lyons, dans la ligne de Reichenbach (1947). Pour paraphraser, en le précisant, Lyons (1977)⁶⁷, les entités du premier ordre sont des objets concrets qui peuvent être définis comme des portions d'espace, elles-mêmes repérables dans l'espace⁶⁸ ; on peut dire des entités du premier ordre qu'*elles existent*. Les entités du second ordre sont des portions de temps — des événements donc — repérables dans le temps ; on peut dire de ces entités du second ordre qu'*elles ont lieu*. Les entités du troisième ordre sont des propositions repérées comme appartenant à un monde possible, réel ou contrefactuel, etc. ; on peut dire de ces entités qu'*elles sont vraies ou fausses, bien ou mal*, etc., tous des prédicats exprimant une évaluation propositionnelle. Un même nom peut jouer dans plusieurs ordres par une sorte de métonymie : dans « l'autobus a un pneu crevé », « autobus » sert à désigner une entité du premier ordre tandis que, dans « l'autobus est à 5 heures », « autobus » sert à désigner par métonymie un événement, c'est-à-dire une entité du second ordre — c'est la nature du prédicat (de repérage temporel) qui contraint l'interprétation ; dans « je préfère l'autobus au métro », « autobus » et « métro » désignent par métonymie des entités du troisième ordre.

S'inspirant de Lyons, Dik analyse tout énoncé en niveaux⁶⁹ : celui de la prédication nucléaire mettant en relation ou attribuant des propriétés à des entités du premier ordre, celui de la prédication étendue décrivant

67. Cf. Lyons (1977, p. 442-445) : “Physical objects are what we will call first-order entities (...) First-order entities are such that they may be referred to, and properties may be ascribed to them, within the framework of what logicians refer to as first-order languages (e.g., the lower predicate-calculus) (...) By second-order entities we shall mean events, processes, states-of-affairs, etc., which are located in time and which, in English, are said to occur or take place, rather than to exist ; and by third-order entities we shall mean such abstract entities as propositions, which are outside space and time (...) Whereas second-order entities are observable and, unless they are instantaneous events, have a temporal duration, third-order entities are unobservable and cannot be said to occur or to be located either in space or in time. Third-order entities are such that ‘true’ rather than ‘real’, is more naturally predicated of them ; they can be asserted or denied, remembered or forgotten ; they can be reasons, but not causes ; and so on. In short they are entities of the kind that may function as the objects of such so-called propositional attitudes as belief, expectation and judgement”.

68. C'est-à-dire par rapport à des lieux, qui, eux, sont des portions d'espace particulières ne se définissant que par cette fonction de repérage spatial.

69. Dik 1989, p. 54-60 ; cf. Lemaréchal 1998, p. 145-147.

un état de choses⁷⁰ et celui de l'évaluation propositionnelle décrivant un fait possible (niveau de la modalité). Dik y ajoute un niveau supplémentaire, celui de l'énonciation décrivant un acte de parole, assimilé à un quatrième ordre d'entités :

(En°	(Prop°	(Préd°étendue	(f(x,...))))
(en bref	(à mon avis	(hier	(dire (Paul, bêtise, Pierre))))
<i>En bref,</i>	<i>à mon avis,</i>	<i>hier,</i>	<i>Paul a dit une bêtise à Pierre</i>
Acte de	Evaluation	Repérage	Procès avec ses actants
parole	propos ^{elle}	temporel	

De plus, au niveau du prédicat nucléaire, il faut supposer stockés avec le lexique (au niveau des bases et de leurs dérivés) quatre types d'information : 1) le type de prédicat, selon les différentes parties du discours propres à telle ou telle langue — il est important que, dans cette perspective, les noms soient du côté des prédicats et non des entités —, et selon les « types de procès » (« Aktionsart ») dans la ligne de Vendler, 2) le nombre d'arguments contrôlés par la base (les actants, pour ce qui est des verbes), 3) les rôles sémantiques assignés à chacun des arguments et qui les distinguent les uns des autres, rôles à définir d'abord de manière tautologique par rapport à chaque base — *f* « donner » (*x* « donateur », *y* « don(ation) », *z* « donataire ») —, et, de là, seulement secondairement, de manière transversale, par généralisation, en « agent », « expériment », « destinataire », etc.⁷¹, 4) des contraintes sur les classes d'objets pouvant instancier chacune des places d'arguments et jouer chacun de ces rôles, contraintes sur les classes d'objets à distinguer clairement des rôles sémantiques⁷², les rôles étant propres au scénario particulier exprimé par le régissant tandis que les propriétés des classes d'objets sont propres aux objets eux-mêmes indépendamment des scénarios où ils se trouvent mêlés⁷³.

70. Dik distingue « Nuclear predication », « Core predication » (pour les spécifications n'introduisant pas d'entité nouvelle, comme les spécifications d'aspect, de vitesse, et de manière) et « Extended predication » (pour les spécifications introduisant une entité nouvelle, comme les repérages de lieu, de temps et de cause).

71. Voir note 54.

72. Cf. parag. I 2d. La distinction entre rôle sémantique et classe d'objets n'est pas toujours bien faite par tous les linguistes. C'est un mérite de la théorie Lexique-Grammaire telle qu'elle a été élaborée et mise en œuvre par l'école harrissienne française de M. Gross et de ses successeurs, au sein du laboratoire LADL du CNRS, de faire clairement cette distinction.

73. De même que les rôles sémantiques des différents arguments se définissent d'abord de manière tautologique par rapport au prédicat qui les contrôle, les classes d'objets pouvant instancier une des places d'argument d'un prédicat donné se définissent, au moins par un de leur sème, de manière tautologique — de là, l'utilité de la notion d'« objet approprié » —, avant de s'étendre à d'autres référents : au sens propre, il n'y a qu'un rongeur qui ronge, la rouille ou l'angoisse rongent par métaphore ;

Nous aurons besoin d'avoir recours à toutes ces abstractions pour traiter des complétives et de leurs équivalents à travers les langues, et, de manière générale, de la complémentation.

On voit que ce qui est commun aux subordinées saturant une place d'argument d'une fonction prédicative sémantico-logique associée à un verbe (comme *annoncer*) ou à une adposition (comme *après*), ou à un cas (comme nous l'avons vu en turc), c'est qu'elles désignent des entités d'ordre supérieur à un, au même titre que les noms d'action ou d'événement avec lesquels elles peuvent éventuellement commuter (comme *arrivée*).

Si nous disons « entité d'ordre supérieur à un », c'est que les complétives par simple enchâssement de l'anglais, ou en QUE du français ou de l'anglais, ou bien les équivalents de complétives du turc qui font intervenir une véritable nominalisation — aussi bien que les circonstancielles consistant en une construction marquée par une adposition ou une marque de cas — ne marquent pas de différences entre entités du second, troisième et quatrième ordres⁷⁴ :

turc :

gel -diğ -iniz -de
venir NverbalComplexe Poss2pl Loc

= français :

« quand vous êtes venus » (2nd ordre)

vs turc :

Paris-'e gel -diğ -iniz -i bil -iyor -Ø
Paris Dir venir NverbalComplexe Poss2pl Obj savoir Prést 3sg

= français :

« il sait que vous venez/êtes venus à Paris » (3^{ème} ordre)

vs turc (Bazin, p. 121) :

Mehmet, siz -in hasta ol -duğ -unuz -u
NP 2pl Gén malade être N.d'Action Poss2pl Obj

ban-a söyle-di
1sg Dir dire Pft

= français :

« Mehmet m'a dit que vous êtes/avez été malades » (4^{ème} ordre)

par ce moyen, les classes d'objets pouvant instancier la place d'argument et jouer tel rôle sémantique se multiplient. Cf., pour les complétives : *annoncer que P/annoncer la nouvelle que P* (voir parag. III 3b et n. 144, sur nom-support et objet approprié).

74. L'anglais, toutefois, distingue, dans les reprises anaphoriques :

*John saw that Mary was pregnant, but Peter didn't see it (*so)*

vs *John thought that Mary was pregnant, but Peter didn't think so (*it)*

Mais, pour les entités du quatrième ordre (dire ou « pensée muette », Bazin), on trouve également en turc :

Ahmed-'e: — ne zaman gel -ecek -sin ? di -ye
 NP Dir Interr moment venir Intentif Suj2sg dire Gér
sor -du -m
 demander Pft Suj1sg

« j'ai demandé à Ahmed : "quand viendras-tu ?" » (Bazin, p. 131)

Mustafa i se , fena bir vaziyet -te -yi -m
 NP être Gér mauvais un situation Loc être Suj1sg
di -ye düşün -müŝ
 dire Gér penser PftMéd

« quant à Mustafa, il pensa qu'il était dans une mauvaise situation » (lit.
 « si c'est M., il pensa en se disant : je suis dans une mauvaise situation »)
 (ibidem)

avec un verbe « introducteur » de discours rapporté, ici *diye*, gérondif concomitant en *-(y)E* d'un verbe hyperonymique de « dire » (dans une forme qui est, dans le cas présent, figée), type de marquage que l'on trouve dans beaucoup de langues, en particulier dans les langues à séries verbales⁷⁵.

d) « *Nominalisations* » ou entités d'ordre supérieur à un ?

On parle souvent de « nominalisation » à propos des complétives et de leurs équivalents. Ce terme est des plus trompeurs : non seulement, il sert à désigner, chez ceux qui l'emploient, les phénomènes les plus variés (complémentation, relativation, dérivation lexicale, formation de formes non finies du verbe de natures différentes), mais, ce qui nous concerne plus directement dans la perspective qui est la nôtre ici, sous ce terme se trouvent confondus plusieurs phénomènes qu'il est particulièrement important de distinguer si l'on veut rendre compte de ce qui fait à la fois l'unité et la diversité des stratégies de complémentation.

On confond, en premier lieu, nom et substantif, au sens où nous employons ce terme. Si on considère que les noms (communs) sont des prédicats (sémantico-logiques), des prédicats d'inclusion, on voit que les complétives et équivalents ne sont nullement du côté des prédicats, mais des entités qui peuvent instancier une place d'argument. Par ailleurs, on a vu que ce qui est commun aux différentes constructions qui fournissent des complétives ou des équivalents de complétives, c'est qu'elles désignent des entités d'ordre supérieur à un.

75. Cf., plus haut, parag. I 2b.

On fait donc deux confusions : la première entre prédicat nominal et désignation d'une entité, et la seconde entre ordres de calcul différents. A partir d'énoncés comme *Paul arrive* (« arriver » (*Paul*)) ou *Paul chante* (« chanter » (*Paul*)), on peut construire des entités du premier ordre, comme un *celui qui arrive* ou un *arrivant*, et des entités d'ordre supérieur à un, comme *le fait qu'il arrive/soit arrivé* ou *son arrivée*. Dans *chanteur* et dans *arrivée*, on a une nominalisation, et dans *un/le chanteur* ou *l'arrivée*, on a une substantivation, au sens où nous employons ce mot ; quand on passe d'un (*Paul arrive*) à un *le fait qu'il arrive*, *le fait d'arriver*, *l'arrivée*, non seulement on construit la désignation d'une entité — au même titre qu'avec un *celui qui vient*, un *arrivant* —, mais on change d'ordre de calcul et on construit la désignation d'une entité d'ordre supérieur à un et non plus d'une entité du premier ordre comme avec *celui qui arrive* ou *un/l'arrivant* (qui désignent bien une entité du premier ordre consistant en une portion d'espace).

Même pour le turc, le terme de « nominalisation » n'est pas sans ambiguïté. Si on l'utilise, c'est que les équivalents de complétives mettent en jeu des « noms d'action » qui présentent toutes les caractéristiques morphosyntaxiques des noms lexicaux de la langue —, à savoir, essentiellement, leur compatibilité avec les suffixes personnels possessifs et avec les marques de cas — ; mais le marquage casuel est un trait attaché à la substantivité et non à la nominalité d'une expression ; le caractère substantival d'une expression peut, dans cette langue, ne pas être marqué et ne se manifeste que dans le cas où il y a ou bien quantification au moyen de l'article indéfini singulier *bir* ou de la marque de pluriel *-ler*, ou bien marquage casuel⁷⁶, comme ici dans une partie des exemples. Quant à parler de « nominalisation » à propos de complétives par simple enchâssement (anglais) ou en *que* (français) ou *that* (anglais), cela ne dit qu'une chose, c'est qu'elles peuvent commuter, dans une partie des cas, avec des syntagmes substantivaux dont la tête est un nom⁷⁷, en l'occurrence un nom d'action, d'événement ou de proposition, point qui est essentiel.

L'emploi du terme de « nominalisation » à propos des complétives et de leurs équivalents à travers les langues relève donc des à-peu-près les plus dangereux. Il faut gravir un niveau d'abstraction supplémentaire : le recours à une notion comme celle d'ordre de calcul (d'où entités et prédicats d'ordre *n*) est le type même d'abstraction auquel le linguiste est contraint quand il compare des structures de types divergents, mais ayant un même fonctionnement sémantico-logique.

76. Dans la mesure où les cas sont des prédicats (cf. parag. I 1g et 2c) et où les places d'argument d'un prédicat ne peuvent être instanciées que par des entités, cf. III 3.

77. Et non avec des noms : *qu'il arrive* commute avec *son arrivée*, et non avec *arrivée*.

2. De l'hypermarquage à l'absence de marque⁷⁸

Là où le turc a des « noms verbaux d'action », où le français a un complémenteur et l'anglais un simple enchâssement, une langue agglutinante comme le kayardild a un marquage des subordonnées extrêmement complexe et les langues isolantes à série verbale n'ont rien ou, éventuellement, un verbe « dire » à titre de complémenteur.

a) *Un cas extrême : l'hypermarquage des complétives et la surdéclinaison généralisée du kayardild*

En kayardild⁷⁹, on trouve un marquage en cas des équivalents de complétives qui est, malgré les apparences, tout à fait comparable à ce qui se passe en turc ; la différence la plus frappante⁸⁰ est que, dans cette langue, le phénomène de l'accord en cas, absent du turc, prend une extension considérable, ce qui donne lieu à une surdéclinaison, elle aussi d'une extension considérable, tout à fait exceptionnelle, sinon unique, dans les langues du monde.

Dans⁸¹ :

kayardild :

<i>ngada</i>	<i>kurri-jarr,</i>	<i>dangka-ntha</i>	<i>burldi-jarra-ntha</i>
1sg	see Passé	man CptOblq	hit Passé CptOblq
<i>yarbuth-inaa</i>	<i>-ntha</i>	<i>thabuju-karra</i>	<i>-nguni -naa -ntha</i>
bird ModAbl	CptOblq	brother AdnGén	RelInstr ModAbl CptOblq
<i>wangal</i>	<i>-nguni</i>	<i>-naa</i>	<i>-nth</i>
boomerang	RelInstr	ModAbl	CptOblq

« I saw that the man had hit the bird with brother's boomerang »

78. Nous reprenons ici les analyses de Lemaréchal à paraître b.

79. Langue aborigène d'Australie appartenant au sous-groupe tangkique. Cette langue a bénéficié d'une excellente description de N. Evans en 1995. Notre exemple est emprunté à l'exemplaire distribué par N. Evans lors de sa communication devant la Société de Linguistique de Paris le 09/02/2008 (Evans 2008) ; c'est cette communication qui avait attiré notre attention sur le phénomène (sur la question, cf. Lemaréchal à paraître a et b).

80. Une autre différence importante est qu'au moins en synchronie, la forme verbale subordonnée qui reçoit la marque de cas indiquant la relation de la subordonnée au verbe principal qui la régit n'est pas une forme verbale non finie comme les noms d'action en *-dlk* et *-mE* du turc, mais est identique, à la marque de cas près, aux formes verbales finies. Il existe peut-être de bons arguments pour y voir d'anciennes formes non finies ; cf. Lemaréchal à paraître b, et, ici, notes 84 et 88.

81. N. Evans distingue les cas suivants : Nom(inatif), Abl(atif), Loc(atif), Prop(riétif), All(atif), Obl(ique), Gén(itif), Assoc(iatif), Orig(ine), Priv(atif), Cons(equantial) (= un causal), Instr(umental), Util(itif).

Le cas oblique dans son emploi de cas marquant la relation de la subordonnée à la principale (étiqueté ici « CptObl ») est répercuté sur tous les mots constituant la complétive, y compris le verbe et son sujet.

Mais les cas fonctionnant à chaque niveau de constituance sont également répercutés sur tous les mots appartenant au constituant de même niveau. Ainsi, tous les mots appartenant à un constituant complément de nom reçoivent une marque d'un des cas connaissant un tel emploi adnominal (étiqueté « AdnCas », dans l'exemple, AdnGén) ; tous les mots appartenant à un constituant désignant un des participants à une action reçoivent la marque du cas correspondant à la fonction et au rôle sémantique de ce participant dans la proposition (RelCas, dans l'exemple : RelInstr, RelObj et RelNom(inatif)), ces deux derniers cas marqués ici par un « Ø »⁸². S'y ajoute un phénomène à première vue surprenant : tous les compléments d'une proposition, mais non le sujet, ni les dépendants du sujet, s'accordent au moyen d'une marque de cas (« cas modal » dans la terminologie de N. Evans, ModCas⁸³) avec le TAM du verbe de la proposition (dans l'exemple, l'apparition de l'ablatif étiqueté ModAbl est régi par le TAM « passé » du verbe de la subordonnée)⁸⁴.

82. Ces « Ø » doivent être pris avant tout comme un artifice de notation destiné à bien faire apparaître l'absence de marque là où on en trouve dans d'autres contextes (à la place de « Ø », on trouve ailleurs la marque de nominatif *-(C)a*), mais cette « absence de marque » (et non « marque Ø ») est à prendre pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une caractéristique particulière à des emplois spécifiques, caractéristique qui a toute chance d'être significative (sur l'ergativité passée ou cachée de la langue, voir Lemaréchal à paraître c).

83. Les cas ayant cet emploi de « cas modal » sont les suivants : l'ablatif régi par un verbe à un des aspects exprimant l'antériorité, le locatif régi par un verbe à un des aspects exprimant la contemporanéité (et l'inaccompli), le « propriétéf » régi par un verbe à un des aspects exprimant le futur ou le potentiel, et le cas oblique (un ancien datif) pour les TAM (fortement modalisés) regroupés sous l'étiquette « emotive » par Evans.

84. Il n'est pas trop risqué de penser que ce marquage du TAM (2^{ème} et 3^{ème} niveaux de Dik) à la fois sur le verbe au moyen de marques de TAM (en plus grand nombre, toutefois, que les « cas modaux » qu'elles régissent) et sur l'ensemble des compléments au moyen des cas modaux est la trace en diachronie d'un marquage du temps au moyen de marques de cas locaux à valeur temporelle, du type « (être) dans telle action » (ModLoc), « (s'éloigner) de telle action » (ModAbl), « (aller) vers telle action » (ModProp). Dans une telle langue « multiprédicative », nul besoin de copule : on a, ou on a eu, Sujet au Nominatif + CasLocal (à valeur temporelle) portant sur l'ensemble < Verbe + Complément >, avec l'accord extensif en cas qui caractérise cette langue, et la surdéclinaison, non moins extensive, qui en résulte. Cf. la discussion approfondie du problème par N. Evans (1995, p. 398-450) ; notre interprétation (cf. Lemaréchal à paraître c) qui, tout en en dépendant largement, en diverge assez nettement : entre autres, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de supposer l'existence d'auxiliaires à une étape intermédiaire, le caractère multiprédicatif de la langue suffisant à

Ce qui fait que, dans notre exemple, un mot comme :

<i>thabuju-karra</i>	<i>-nguni</i>	<i>-naa</i>	<i>-ntha</i>
brother AdnGén	RelInstr	ModAbl	CptOblq

ne comporte pas moins de quatre marques casuelles successives : la marque du cas génitif dans son emploi adnominal (AdnGén), celle du cas instrumental dans son emploi de marque de complément spécifiant sa fonction de complément et son rôle sémantique d'instrument par rapport à l'action (RelInstr), celle du cas ablatif régi par toute forme verbale relevant de l'antériorité (ModAbl) et celle du cas oblique, marque d'une subordonnée complément d'un verbe de « penser » et de constat (CptObl).

L'accord en cas de tous les mots d'un constituant signale l'appartenance, c'est-à-dire l'intégration de ces mots, à ce constituant, en même temps que le marquage en cas lui-même signale la dépendance de ce constituant au constituant de niveau immédiatement supérieur. L'ordre d'intégration au mot⁸⁵ des marques casuelles comme affixes (marque intégrative) postposés (marque séquentielle) signale de manière iconique la hiérarchie entre les (quatre) niveaux de constituance⁸⁶, chaque mot gardant ainsi la trace de sa position dans cette hiérarchie, en une sorte d'incarnation d'une analyse en constituants immédiats de style parfaitement post-bloomfieldien. Les autres langues ne gardent pas, sur chaque mot, de telles traces de la hiérarchie entre niveaux de constituance.

On notera qu'il s'agit de niveaux de constituance. Il s'agit en même temps de différences d'ordre de calcul : les compléments de nom et les participants au scénario exprimés par la proposition (sujets et compléments) peuvent être des entités du premier ordre ; avec les cas modaux associés au TAM du verbe, il s'agit de repérage temporel⁸⁷

expliquer ce renouvellement par des nominalisations marquées en cas, comme on en constate en égyptien pharaonique ou en sémitique. Par ailleurs, le fait qu'il y ait accord nous montre que cette réfection du système du TAM de la langue à base de marquage casuel est postérieure à l'extension de l'accord en cas aux cas relationnels.

85. Le « mot » est, dans cette langue, une unité parfaitement définissable en termes de marques (intégratives) morphologiques et morphophonologiques, consistant, entre autres, en des types de *saṃdhi* particulier aux affixes (une sorte d'harmonie consonantique et l'emploi de formes tronquées devant un autre affixe) et particulier aux mots (chute de la voyelle finale de mot devant une pause).

86. L'accord en TAM du verbe et de ses compléments à l'exclusion de son sujet donne, au moins, un semblant de fondement au très controversé « SV » (« VP ») de la grammaire générative comme le constituant complémentaire du constituant sujet « immédiatement sous » le constituant proposition. Pour une discussion de ce problème, voir Evans 1995, p. 120-121.

87. Eventuellement modal, avec les TAM subsumés sous « emotive » par Evans.

(qui relève du 2nd ordre) ; quant aux deux cas marquant une partie des complétives (CptObl et CptLoc), ils marquent des contenus propositionnels (qui relèvent du 3^{ème} ordre). On notera, en revanche, que les marques de cas sont indifférentes aux oppositions de parties du discours, les formes verbales marquées en cas (TAM ex-ModCas et CptCas) sont des formes finies⁸⁸ qui ne portent, du moins en synchronie, aucune marque de nominalisation.

b) *Typologie et bizarrerie*

Les phénomènes du kayardild sont rares. Ils présupposent accord en cas, ce qui n'est pas rare, et surdéclinaison, ce qui est plus rare, et surtout l'extension de la surdéclinaison en dehors du SN, ce qui est encore beaucoup plus rare.

En typologie, la « bizarrerie » peut recevoir deux traitements épistémologiques : ou bien un phénomène est improbable parce qu'il présuppose une accumulation de phénomènes eux-mêmes improbables⁸⁹, ou bien le phénomène est rare simplement parce qu'il se trouve qu'il est seulement attesté, du fait des hasards de l'Histoire, dans une, ou un nombre très réduit, des quelque 6900 langues existant aujourd'hui qui ne sont, après tout, que les langues ayant survécu à des bouleversements dont l'étiologie relève uniquement de la linguistique externe⁹⁰, nombre lui-même certainement très faible par rapport à celui des langues et états de langues qui ont pu disparaître (« il y a plus de morts que de vivants »). Les phénomènes du kayardild sont susceptibles des deux types d'explication. Mais qu'en serait-il si le kayardild s'était trouvé, du point de vue de la génétique des langues, dans la position

88. A la différence des formes verbales en *-n-*, qui sont, malgré des emplois comme prédicat principal (à valeur de progressif actif pour les formes en *-n-* et de parfait passif pour celles en *-thlj-irri-n-*), des formes non finies fournissant essentiellement des équivalents de relatives par QUI et les régimes des verbes de perception (cf., plus loin, parag. III 4e). Les places d'argument étant nécessairement saturées par des entités (c'est-à-dire par des substantifs, au sens où nous entendons ce terme), cela implique que le régime d'une marque de cas ou d'une adposition soit substantival, mais il n'y a aucune nécessité pour que ces entités soient désignées par un nom.

89. C'est la voie adoptée par J. van der Auwera dans son exposé à la SLP du 15 décembre 2007 sur « Les conjugaisons dangereuses ».

90. Les langues ne disparaissent pas parce qu'elles ont tel ou tel type ou présentent tel ou tel phénomène ou parce qu'elles seraient trop difficiles, mais parce que leurs locuteurs ont eux-mêmes disparu ou ont changé de langue. En revanche, il est clair qu'une langue qui gagne, en grand nombre, des locuteurs par changement de langue peut se simplifier éventuellement de façon drastique. Inversement, on a pu dire que les langues à très faible effectif pouvaient avoir tendance à se complexifier — ce qui pourrait être le cas du kayardild (cf. Evans 2008).

du proto-indoeuropéen ? Peut-on être sûr que les langues qui en seraient issues auraient perdu ces idiosyncrasies ? Il suffit de constater le nombre de complications inutiles qui se sont transmises aux langues indoeuropéennes modernes depuis le proto-indoeuropéen.

L'évolution des langues ne va pas dans le sens de la simplification, sauf écroulement du système⁹¹ à la suite de phénomènes tels que la créolisation. En dehors de cette situation, les idiosyncrasies locales, pour peu qu'elles concernent des constructions assez fréquemment employées, sont ce qui se transmet le plus, du fait même qu'elles donnent lieu au maximum d'investissement d'apprentissage. La segmentalisation de la grammaire et l'opacification de la morphologie, l'accumulation de marques segmentales et de contraintes improductives qui en résultent constituent, dans le domaine du langage, une sorte de dégradation de l'énergie, d'entropie⁹² ; l'enlisement dans le segmental y est l'équivalent des phénomènes de frottement et de la chaleur qui s'en dégage. Au contraire, le lexique, avec ses catégorisations nécessaires à la construction de la pensée, et les règles de linéarisation, incontournables étant donné le déroulement dans le temps de la chaîne parlée, représentent le moindre coût.

N'oublions pas, en tous cas, qu'un principe de précaution élémentaire est de considérer qu'un phénomène, si rare soit-il, est à prendre en compte par la typologie et la linguistique générale, par le seul fait qu'il existe et qu'il est donc possible.

c) *Complémentation sans marque segmentale et séries verbales*

Les langues à morphologie réduite, entre autres sans opposition entre formes finies et non finies du verbe, peuvent présenter l'autre extrême : les équivalents de complétive ne se distinguent pas du point de vue des signifiants des constructions sérielles et des constructions à pivots et présentent des structures répondant au schéma général suivant :

$$N_0 + V_1 \pm N_1 + V_2 \pm N_2^{93}$$

91. Ce dont l'anglais d'après l'invasion normande donne d'ailleurs une bonne idée.

92. L'idée qu'avec la créolisation, les langues reviennent à une grammaire universelle dont le caractère principal est son minimalisme est certainement une des meilleures intuitions de Chomsky, même s'il est tout à fait excessif de voir dans les créoles une *tabula rasa* complète — un substrat hérité est toujours là, particulièrement à travers le non-segmental.

93. Où N_0 peut être ou bien seulement S_1 ou bien $S_1 = S_2$, où N_1 peut être ou bien seulement O_1 ou bien $O_1 = S_2$ ou bien $O_1 = O_2$, et où, éventuellement, $(N_0 + V_1 \pm N_1)$ peut être = S_1 , ou $(N_1 + V_2 \pm N_2)$ être = O_1 .

Si ces langues présentent un introducteur de discours rapporté, dont l'emploi est étendu, dans certaines d'entre elles, aux verbes de « penser », c'est un verbe — en général, un verbe de « dire » hyperonymique plus ou moins spécialisé dans cette fonction⁹⁴, mais qui garde des emplois de verbe autonome — lui-même intégré dans le schéma des constructions sérielles et à pivot. Ainsi, en chinois :

tā gào su wǒ (shuō) nǐ tóu téng
3sg tell I say 2sg head ache

“(s)he told me that you had a head ache” (Li et Thompson, p. 602)

wǒ jiān chí (shuō) wǒ méi fàn fǎ
1sg insist dire 1sg Nég violater law

“I insist that I didn't violate any law” (ibid., p. 599)

En chinois, seuls les verbes de « dire » et certains verbes de « penser », comme « penser », « comprendre », « trouver », mais non « savoir », peuvent être suivis de *shuō*⁹⁵ :

wǒ zǒng-shì juéde shuō, shēnghuó -lǐ quēshǎo -le
1sg toujours penser dire vie dedans manquer Pft

diǎn-r shén-me
un peu Indéf

« je trouve toujours qu'il manque quelque chose dans la vie » (Fang Mei 2006)

*wǒ zhīdào (*shuō) tā méi lái*
1sg savoir dire 3sg Nég+Pft venir

« je sais qu'il n'est pas venu » (M.-Cl. Paris 1996)

Les autres équivalents de complétives ne présentent pas *shuō*, ni aucun verbe spécialisé dans cette position :

wǒ juéde nǐ bu yīnggāi qù
1sg feel you Nég Modal go

“I think that you shouldn't go” (Li et Thompson, p. 600)

wǒ yào shàng -jiē
1sg want ascend street

“I want to go out” (ibid., p. 598)

94. Ce n'est pas propre aux langues isolantes à morphologie réduite et sans forme verbale non finie : voir *di-ye* en turc, qui est un verbe « dire » à un des gérondifs existant dans la langue (parag. II 1c).

95. Cf. Mallet-Jiang 2012, p. 149 sqq. ; *shuō* a de nombreux emplois plus ou moins grammaticalisés, tels qu'on peut en attendre d'un verbe « dire » hyperonymique, du type : « disons » / « à supposer que », « on peut/doit (le) dire », sans qu'on puisse dire qu'ils relèvent de ceux d'un complémenteur (cf. Fang Mei 2006).

wǒ yào tā guò -lai
 1sg want 3sg cross come

“I want him/her come over here” (ibidem)

De même, on a pour les équivalents de complétives sujets :

xué Ménggǔ -huà hèn bu róngyì
 study Mongolia speech very Nég easy

“it is not easy to learn Mongolian” (ibid., p. 603)

dà shēng niàn kèwén kěyǐ bangzhù fāyīn
 big voice read lesson can help pronunciation

“Reading the lesson aloud can help one’s pronunciation” (ibidem)

Les équivalents de verbes, qui sont à montée de sujet de V₂ en position de complément de V₁ (prolepse) dans les autres langues, apparaissent dans des constructions à pivot, également de la forme N₀ + V₁ + N₁ + V₂ + N₂⁹⁶, mais où N₁ est objet de V₁ et sujet de V₂ (construction à pivot) :

wǒ quàn tā niàn yī
 1sg advise 3sg study medicine

“I advised him/her to study medicine” (ibid., p. 607)

tā mìnglìng wǒ bāng jiějie -de máng
 3sg order 1sg help older-sister MGén

“(s)he ordered me to help older sister” (ibid., p. 609)

Ces constructions ne se limitent pas à des V₁ manipulatifs impliquant une valeur prospective IRREALIS de V₂, mais s’étendent également à des cas où V₂ a une valeur aspectuelle rétrospective ou perfective :

wǒ yuánliàng nǐ sī -huài -le wǒ -de shū
 1sg forgive 2sg tear ruin Pft 1sg Gén book

“I forgive you for tearing up my book” (ibid., p. 608)

d) *Séries verbales : signifiant et signifié. Nécessité d’une position saussurienne radicale*

Ces constructions en N₀ + V₁ ± N₁ + V₂ ± N₂ ne sont nullement réservées aux équivalents des subordinées qui saturent une place d’argument, sujet ou complément, dans des langues comme le français

96. On ne peut toutefois considérer sans autre forme de procès les constructions à pivot comme de simples constructions à montée du sujet de P2 en position d’objet de V1, dans la mesure où cela présupposerait que S et O puissent être distingués, ce qui n’est pas le cas.

ou l'anglais aussi bien que dans des langues à nominalisation effective de V_{subord} comme le turc ; elles sont omniprésentes dans la langue, et dans les langues à séries verbales en général, avec, éventuellement, comme nous l'avons vu, des degrés de grammaticalisation divers d'un des verbes, en Verbes-Adpositions⁹⁷, en Verbes-Directionnels, Verbe-Introducteur de discours rapporté, etc., et, dans le cas qui nous occupe ici, en Verbe-Complémenteur.

La tendance récente a été plutôt, et, dans un sens, à juste titre, de faire ressortir l'hétérogénéité du phénomène, quitte à le faire éclater, ce qui est plus contestable⁹⁸. En effet, quelle que soit la valeur de la construction sérielle, on a toujours du point de vue du signifiant, un seul et même cadre :

N + V₁ ± N + V₂ ± N

que ce soit dans :

	« Paul	sortir		fumer »	
ou	« Paul	sortir	bureau	fumer	cigarette »
dans	« Paul	vouloir		sortir »	
ou	« Paul	vouloir	Jean	sortir »	
dans	« Paul	prendre	marteau	enfoncer	clou »
dans	« Paul	prendre	porte	ouvrir/être ouverte »	
dans	« Paul	heurter	tasse	casser/être cassée »	
dans	« Paul	frapper	Jean	mourir/être mort »	, etc.

Les différentes valeurs sont, sauf cas d'ambiguïté bien circonscrits, parfaitement restituables, mais, alors qu'elles sont spécifiées dans les langues du type du français par des différences morphologiques et structurales, elles ne le sont pas du tout dans les constructions sérielles. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est, évidemment, attribuer, de manière ethnocentrique, ces valeurs à des phénomènes syntaxiques et/ou morphologiques inexistantes, ce qui revient, le plus souvent, à analyser la structure des traductions en croyant analyser celle des originaux.

Une position radicalement saussurienne permet d'y voir plus clair⁹⁹ : du point de vue du signifiant (segmental), on a, dans tous les cas, une structure en $N + V \pm N + V \pm N$ quelle qu'en soit l'interprétation, structure qu'on peut décrire en termes : 1) d'intégration — $N + V \pm N + V \pm N$ forme une certaine unité à définir¹⁰⁰ qui peut être manifestée par des marques intégratives –, 2) de séquence — ici, SVO et,

97. Voir parag. I 2.

98. C'est la position de Chao 1968, Hagège 1975, Li et Thompson 1981, et des linguistes chinois (Xu Desi, etc.).

99. Cf. Lemaréchal 2012.

100. Sur la difficulté qu'il y a à définir les séries verbales, voir note 48.

éventuellement, d'iconicité (séquence de constituants parallèle à la séquence des phases du procès, par exemple) –, 3) de parties du discours — Nom vs Verbe — et, éventuellement de sous-classes de parties du discours, en cas de grammaticalisation, c'est-à-dire en termes de sous-classes de parties du discours majeures à usage limité ou exclusif¹⁰¹ de Verbes-Adpositions, de Verbes-Directionnels, de Verbe-Topicalisateur, Verbe-Complémenteur (comme nous l'avons vu à propos du chinois *shuō*), etc.

Du point de vue du signifié, on peut dire que l'interprétation des séries verbales repose largement sur des inférences à partir de la structure argumentale des éléments co-présents. Si « Paul vouloir sortir » s'interprète sans ambiguïté comme un équivalent de « Paul veut sortir », c'est que « vouloir » fait partie des prédicats qui admettent ou imposent un contenu propositionnel comme un de leurs arguments, en l'occurrence, son objet¹⁰². Si un « Paul partir probable » s'interprète sans ambiguïté comme un « il est probable que Paul parte » (ou « Paul est probablement parti » ou « Paul partira probablement »), c'est que « probable », ou tout équivalent, est un prédicat admettant, ou plutôt nécessitant, un contenu propositionnel comme un de ses arguments, en l'occurrence son sujet¹⁰³. Or, ces structures argumentales, avec les contraintes qui les accompagnent, sont de la grammaire stockée avec le lexique (marques catégorielles).

L'absence de marques est à comprendre une fois de plus comme absence de marque segmentale — segmental, au sens de : consistant en une suite de phonèmes comme le sont les prépositions, conjonctions, marques de cas, marques de participes, d'infinitifs, etc. — et non comme une véritable absence de marques.

La conséquence en est que les langues où les marques non segmentales jouent plus ou moins seules n'ont pas moins de grammaire que

101. La notion de sous-classe de partie du discours à usage limité ou exclusif de parties du discours dites mineures nous paraît essentielle si l'on veut préserver une image exacte du fonctionnement synchronique de ces langues et la logique de leur système de marquage (cf. Lemaréchal 1989, chap. III). Le terme de « grammaticalisation », employé d'ailleurs avec les acceptions les plus hétéroclites, maintient un flou entre système synchronique et évolution diachronique, en introduisant une sorte d'inéluçabilité téléologique et ethnocentrique : à lire certains auteurs, ces verbes-adpositions ou ces noms-adpositions, ces verbes-complémenteurs, etc., iraient inéluçablement vers un fonctionnement identique à celui des adpositions, des complémenteurs des langues (indo)européennes modernes ; or, non seulement leur sémantisme n'est pas totalement « blanchi », mais leur fonctionnement syntaxique même garde trace de leur appartenance et ne peut s'expliquer de façon précise si on n'en tient pas compte. Cf. Lemaréchal 2014.

102. Cf. Givón 1984, p. 117-124.

103. Cf. Givón 1984, p. 94-96.

les autres et qu'au cas (si fréquents ?) où, au cours de leur histoire, apparaissent des marques segmentales là où il n'y en avait pas, ces langues ne se mettent pas à avoir, pour autant, plus de grammaire, mais qu'il y a seulement transfert de marquage — une transmorphologisation — en l'occurrence une segmentalisation du marquage. Les prétendues « grammaticalisations » ne sont souvent que de telles segmentalisations¹⁰⁴.

3. Trois principes : un saussurisme radical et élargi

Comme le montrent l'anglais et, à plus forte raison, le chinois, la complémentation n'a nul besoin de marque segmentale : les marques intégratives (enchâssement), séquentielles (place de la « complétive ») et catégorielles (appartenance des prédicats régissants à des sous-catégories particulières) suffisent ; le simple enchâssement suffit ; ce qui est stocké avec le lexique (marques catégorielles) suffit.

C'est la suite logique des trois principes déjà énoncés.

Le premier principe : quand, pour un phénomène donné, on est confronté à des langues ou des structures présentant une marque, ou tout autre élément particulier, et des langues ou des structures qui ne présentent pas cet élément (comme, par exemple, des langues ou des structures « à complémenteur du type QUE » et des langues ou des structures à simple enchâssement « sans complémenteur du type QUE »), on doit partir des langues ou « structures sans » pour expliquer les langues ou « structures avec », c'est-à-dire expliquer d'abord ce qui fait que la « structure sans » fonctionne en l'absence même de l'élément considéré, et, ensuite seulement, ce qu'ajoute cet élément là où il est présent, et non pas suivre le chemin inverse, le chemin le plus souvent suivi par les linguistes, qui tend à expliquer les « structures sans » à partir des « structures avec ».

Le second principe : « rendre à César ce qui est à César », en l'occurrence, rendre aux marques non segmentales ce qui leur revient dans l'interprétation des énoncés (c'est-à-dire dans le marquage des énoncés). L'absence de marques est le plus souvent à comprendre comme absence de marque segmentale — c'est-à-dire consistant en

104. De même, l'idée que la morphologie constitue le noyau dur de la grammaire, comme on la trouve exprimée chez Hagège par exemple, implique de nouveau que les langues « à morphologie réduite », c'est-à-dire où les marques segmentales sont peu nombreuses et jouent un rôle réduit, ont « moins de grammaire » que les autres : on n'est finalement de nouveau pas loin de l'idée de « langues sans grammaire » du XIX^e siècle.

une suite de phonèmes, ce qui est le cas des adpositions, conjonctions, marques de cas, marques de participes, d'infinitifs, etc. Le plus souvent, si les « structures sans » fonctionnent sans l'élément segmental présent ailleurs, c'est que les informations nécessaires sont portées par d'autres éléments, non segmentaux, qui sont aussi des marques : l'ordre des mots (marques séquentielles), des phénomènes marquant l'intégration des constituants dans des constituants plus larges et de niveau supérieur comme les différents types de *samdhī*, l'accent, l'intonation¹⁰⁵, etc. (marques intégratives) et l'appartenance à des sous-catégories particulières, appartenance stockée avec le lexique (marques catégorielles) sont autant de marques¹⁰⁶ qui, selon notre expression de 1983, se « superposent »¹⁰⁷.

Le troisième principe : si on ne cherche pas à dégager l'association entre forme et sens jusque dans ses plus petits éléments, on ne risque pas de découvrir de telles associations ; il faut donc commencer par là, quitte, ensuite, à identifier les éléments de signifié associés globalement à tel ou tel élément de signifiant d'extension plus vaste et de structure plus complexe. Seule cette atomisation permet à la fois de cerner les marques à partir de leurs signifiants, qui consistent en segments, en types de séquence, en catégorisations stockées avec le lexique, et de cerner la valeur de ces marques. D'où la valeur heuristique de ce troisième principe : dès qu'on détecte une différence de valeur (ou signifié), il faut chercher ce qui la véhicule dans le signifiant ; dès qu'on identifie une variation du signifiant (sans préjuger de la nature et du statut de cette variation), il faut chercher à quelle valeur, éventuellement récurrente dans d'autres combinaisons, cette variation correspond. Il faut repérer si la même différence de signifié ou de signifiant correspond respectivement à la même variation de signifiant ou de signifié. Le signe, selon sa définition saussurienne, se trouvera délimité par l'intersection entre ces différents éléments de signifiant et les différences de valeur entre ces éléments¹⁰⁸, définies ainsi de façon suffisamment abstraite.

La comparabilité entre les langues se trouvera ainsi assurée par une tension extrême vers une atomisation des signes¹⁰⁹ : le plus petit

105. Le rôle de l'intonation, encore souvent sous-estimé et sous-étudié, du fait de l'existence possible de plusieurs courbes intonatives qui s'opposent, ne se limite pas au marquage de l'intégration.

106. Qui ne sont pas moins présentes dans les structures avec marques segmentales.

107. Lemaréchal 1983, « Sur la prétendue homonymie des marques de fonction : la superposition des marques », *BSLP* LXXVIII/1, p. 53-76.

108. Cf. Lazard 2009, p. 2 sqq., Toutain 2013.

109. Sur la comparabilité et ce qui l'assure, voir Lemaréchal 1999, p. 91-92.

atome de sens qu'on puisse associer au plus petit atome de forme, au sens étendu que nous venons de définir, qui, à côté d'éléments segmentaux, donne leur place aux informations véhiculées par l'ordre des constituants, leur appartenance à des catégories stockées avec le lexique et leur intégration à des constituants les englobant. Cette atomisation correspond sans doute à une situation extrême ; ce qu'on constate souvent, c'est que des paquets de valeurs sont associés à des paquets de phénomènes formels, sans qu'on puisse assigner, de manière récurrente, un élément particulier du paquet de valeurs à un élément particulier du paquet de phénomènes formels, ce qui assurerait que l'association entre valeur et forme se fait bien au niveau atomique. Mais, si on ne commence pas par chercher de telles associations minimales, on ne risque pas de les trouver.

Un saussurisme donc, radical, dans la mesure où on tend vers une atomisation maximale du signe, et élargi, dans la mesure où l'on prend en compte des signes à signifiants non segmentaux.

III. LES MARQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ASSOCIÉES À LA COMPLÉMENTATION

La complémentation n'a pas besoin de marque segmentale, les marques non segmentales, intégratives, séquentielles et catégorielles suffisent : les marques intégratives indiquent l'appartenance de la structure subordonnée à un constituant de niveau supérieur ; les marques séquentielles peuvent suffire à indiquer quelle position argumentale la structure subordonnée occupe dans une fonction prédicative associée à un verbe, un nom, un adjectif, une adposition ou une marque de cas ; les marques catégorielles portées par le régissant assignent au régi un certain nombre de propriétés qui se manifestent comme autant de contraintes exercées sur lui, entre autres en termes d'ordre des entités, mais également dans bien d'autres domaines¹¹⁰. Dans les cas où il y a, en plus, une (ou plusieurs) marque(s) segmentale(s), il faut dégager ce que ces marques segmentales ajoutent par rapport aux marques non segmentales qui suffisent ailleurs. Plutôt que de marques segmentales de complémentation — et, à plus forte raison, de complémenteurs —, il vaut donc mieux parler de marques segmentales susceptibles d'être associées à la complémentation (et à la subordination).

110. Comme la référentialité ou le TAM (cf. parag. II 3b et 4a).

1. Marques associées à la complémentation : marques segmentales et marques catégorielles

a) *Les différents types de marques segmentales susceptibles d'être associées à la complémentation*

Des exemples comme :

<p><i>veiller à ce que P</i> <i>veiller au fait que P</i> <i>veiller à cela, (à(ce(que))) P</i></p>	}	avec V ₂ au subjonctif
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	-----------------------------------

donnent un bon échantillon de marques segmentales susceptibles d'être associées à la complémentation, à travers les langues :

1) *à* est une adposition qui relève du marquage casuel (au sens large) de P₂ comme « complément indirect » de *veiller*, au même titre que l'accusatif marquant un nom d'action du turc ou que le cas oblique marquant l'ensemble des mots appartenant à une construction complétive du kayardild ;

2) *ce* est un démonstratif qui ne peut apparaître que comme support d'un modifieur constitué par une relative¹¹¹ : *ce qui P, ce que P, ce dont P, ce à quoi P, etc.*, ou d'une complétive en *que P* ; devant une relative, il fait paradigme avec *celui/celle/ceux qu...* P, sachant que *celui/celle/ceux*, à la différence de *ce*, peuvent en outre fonctionner comme support d'un modifieur constitué par un syntagme prépositionnel (en *de*, en particulier) : *celui/celle/ceux de* + Syntagme substantival ; tous peuvent servir de supports aux particules déictiques *-ci* et *-là* : *ceci/cela/celui/celle/ceux-ci/-là*¹¹². Dans notre exemple, l'emploi de *ce* est lié au fait que *veiller* conserve la construction indirecte du complément, même quand celui-ci est constitué d'une complétive en *que P* ;

3) *fait* est un nom support de la complétive en *que P*, nécessairement accompagné de l'article *le* (ou d'un autre déterminant comme *ce, ce fait que P*) ; dans d'autres contextes (comme régime d'*avoir*, d'*avec*, ou comme sujet), une telle complétive en *que P* peut être introduite par d'autres noms supports : *l'impression, le sentiment, la certitude, la possibilité, l'éventualité que P*¹¹³ ;

111. Et non un pronom commutant avec, ou se substituant à, un syntagme substantival complet.

112. Cf. M. Gross 1986, p. 128-132.

113. Ou des « noms appropriés » (objets internes) comme *nouvelle* dans *il a annoncé la nouvelle que P* ; voir parag. III 3b, n. 142.

4) s'y ajoute l'emploi du subjonctif de V2, ce qui relève des contraintes de TAM qui peuvent caractériser tel ou tel type d'élément subordonné.

Chacune de ces marques peut, dans certaines langues, être la seule marque segmentale associée à la subordination, alors que, dans d'autres, un ensemble de ces marques, ou d'autres marques, éventuellement toutes, sont nécessaires. Selon les principes de méthode précédemment énoncés, on doit déterminer, d'un point de vue translinguistique, lesquelles sont fondamentales, voire nécessaires, et ce qu'ajoutent les autres.

L'exemple *veiller à cela, (à(ce(que))) P* évoque enfin la possibilité que la subordonnée soit annoncée ou rappelée dans la principale, ou la principale dans la subordonnée, au moyen d'éléments pronominaux anaphoriques ou/et cataphoriques, ce qui donne lieu, si de tels éléments sont présents à la fois dans la subordonnée et dans la principale, aux phénomènes de corrélation.

b) *Catégories de régissants et marques catégorielles*

Quant aux informations portées par le verbe *veiller (à)* en tant que prédicat régissant, dans la mesure où elles sont stockées dans le lexique avec la sous-classe particulière à laquelle il appartient, elles relèvent des marques catégorielles.

Non seulement *veiller (à)* fait partie des prédicats admettant une entité d'ordre supérieur à un comme un de ses arguments, mais il porte avec lui toutes sortes de spécifications qu'il assigne à ses arguments. Comme tout prédicat, non seulement les prédicats régissant une complétive (ou équivalents) ouvrent un certain nombre de places d'argument qui se distinguent les unes des autres par leur rôle sémantique¹¹⁴, mais ils leur assignent un rang de 1^{er}, 2nd ou 3^{ème} actant (hiérarchie actancielle), c'est-à-dire une fonction de sujet (*que P est certain/possible/ surprenant, que P m'a surpris*) ou de complément direct (*dire/ savoir/ craindre/vouloir que P*), ou indirect (*se plaindre de ce que P*,

114. Rôles sémantiques qui, rappelons-le (cf. parag. II 1c et note 73), doivent être d'abord définis de manière tautologique :

f « donner » (x « donateur », y « don(ation) », z « donataire ») et ensuite seulement, de façon transversale, pour l'ensemble d'un système donné, sinon à travers les langues, en « agent », « patient », « destinataire », etc. Que les rôles sémantiques doivent être d'abord définis de manière tautologique a son importance quand il s'agit des complétives (et équivalents divers) : les verbes de « dire » assignent à leur patient le fait d'être un « dit », un verbe d'interrogation à leur patient d'être une interrogation, etc., ce qui a des conséquences sur les « classes d'objets » (au sens du Lexique-Grammaire) qui peuvent instancier la place d'argument.

veiller à ce que P) ; enfin, il exerce, comme tout prédicat sur ses arguments, des contraintes de sélection sur les « classes d'objets » (procès vs événement vs proposition REALIS vs IRREALIS, énonciation déclarative vs interrogative), ce qui se manifeste, dans le cas présent, à travers les catégories et sous-catégories de segments subordonnés pouvant instancier ces arguments (*vouloir + Infinitif/que P, demander à y de + Infinitif/que P/si P, dire/savoir que P vs ne pas dire/ne pas savoir si/que P*).

Ainsi, est stocké avec un verbe comme *veiller à* le fait qu'il s'agisse d'un verbe 1) admettant comme complément un contenu propositionnel, 2) non implicatif/factif¹¹⁵, c'est-à-dire non transparent à la valeur de vérité de P₂, ce qui assigne à son argument complément un mode non REALIS et, éventuellement, un aspect prospectif, ce qui a ou non, selon les langues, des effets sur la forme de ce prédicat (explicitation du TAM)¹¹⁶.

2. Les marques segmentales susceptibles d'être associées à la complémentation : le marquage casuel des subordonnées

a) *Le marquage casuel des constructions subordonnées au moyen de marques segmentales de cas ou d'adpositions*

Le fait qu'on n'ait pas, en français (et en anglais), de marques segmentales de cas ou d'adpositions pour une complétive en QUE sujet ou objet ne doit pas faire illusion : ces complétives (non plus que les constructions infinitives) n'ont pas de marque segmentale de cas, ou d'adposition, uniquement parce que, dans ces langues, ces fonctions sont marquées par la seule position (marques non segmentales)¹¹⁷. L'exemplification en français (ou en anglais) peut faire oublier que les segments subordonnés équivalents de complétives sujet, objet ou

115. Nous suivons la catégorisation proposée par Givón (1984, p. 94-95 et 117-125). On a proposé de nombreuses classifications plus ou moins concurrentes souvent fondées sur des tests mettant en jeu la portée de la négation, de l'interrogation, la possibilité de placer le verbe régissant en position parenthétique, la compatibilité avec l'interrogation indirecte, etc. (Karttunen 1977, Hooper 1976 pour l'anglais, Borillo 1978, Blanche-Benveniste 1983, 1988, 2002 pour le français, Bodelot 1987 pour le latin, Li 1980, Tang 1977, Paris 1979, Mallet-Jiang 2012 pour le chinois ; présentation d'ensemble dans Muller, 2001), mais aussi possibilité ou non de commuter avec un syntagme substantival ayant pour tête un nom lexical, avec un infinitif, etc.

116. Voir, plus loin, parag. II 4a.

117. Ce qui ne veut pas dire que ces marques séquentielles soient les mêmes pour les syntagmes et pour les subordonnées, du fait, entre autres, de la différence de poids en nombre de phonèmes ou en complexité structurale.

régime d'adposition peuvent être marqués en cas, comme nous l'avons vu en turc :

turc :

Paris-'e gel -diğ -i -Ø muhakkak
 Paris Dir venir NverbalComplexe Poss3sg CasØ certain
 « le fait qu'il vienne/soit venu à Paris est certain » ? « il est certain que... »

Paris-'e gel -diğ -iniz -i bil -iyor -Ø
 Paris Dir venir NverbalComplexe Poss2pl Obj savoir Prést 3sg
 « il sait que vous venez/êtes venus à Paris »

De même, en tabasaran¹¹⁸, langue ergative, le nom d'action en *-(?)ub* peut être à l'absolutif (cas « Ø » sans marque) comme actant unique de prédicats modaux, comme patient des verbes d'affect, de prédicats manipulatifs comme « prier de » (lit. « avoir pour grande requête auprès de qqn »), de verbes de phase ou comme « compléments prédicatifs de la copule » :

hamusdiqhantina ul -ar yarq'u-di t'a -?ub čarasuz vu!
 désormais œil Pl grand Adv ouvrir NAct nécessaire Cop
 « désormais, il faut ouvrir grand les yeux ! » (ex. 1078)
 (lit. « le fait que les yeux soient grand ouverts est nécessaire »)

uv -kan äxü tavaqu vu -yiz , uzu-hna
 2sgObl Contel grand requête COP 1sg+Gén 1sg Adlat
q'ušmar tuv -ub
 troupe+Pl donner NAct

« je te prie de me donner des troupes » (ex. 1084)
 (lit. « le fait que des troupes me soient données est une grande requête de moi d'auprès de toi »)

Avšalumov-di duğri äser -ar di -k' -ub
 NP Erg vrai œuvre Pl Pl écrire NAct
kkeğ -niyi
 non-hum+commencer AortPast

« Avchalumov commença à écrire des œuvres réalistes » (ex. 1089)

mumkin vu -yi xayir ğadağ -ub ,
 possible Cop Ptcpe profit non-hum+prendre NAct

mu Žvuv-u Žvuv aldatmiš ap' -ub vu
 Dém Ipse Erg Réfl tromperie faire NAct Cop

« tirer profit de tout, c'est s'induire soi-même en erreur » (ex. 1096)

118. Langue caucasique du nord-est (groupe lezgique), la langue aux 52 cas de Hjelmsov (1935, p. 137-159) ; nous empruntons nos exemples à Babaliyeva (2013).

à l'ergatif :

baxtlu *xh -p -u* *ilt'ik'* *-ur* *duğa* *-n*
 heureux être NAct Erg non-hum+tourner Evt 3sgHum+Obl Gén
k'ul
 tête

« le fait d'être heureux lui fera tourner la tête » (ex. 1097)

au datif (complément de verbe comme « attendre » ou d'expression à verbe support comme (lit.) « faire aide à », « faire obstacle à »¹¹⁹) :

marčč *-ar.i-n* *sarkar*
 mouton Pl Gén berger-chef
vetvrač *gal.i -z* *ğ* *-üb-a-z* *kkilig* *-urayı*
 vétérinaire pâture Dat venir NAct Dat attendre Impft

« le berger-chef attendait qu'un vétérinaire vienne au pâturage » (ex. 1104)

au génitif (complément d'un nom dans une expression à verbe-support) :

Dadaş-di *-ra* *durar.i-z*
 NP Erg Coord 3pl Dat
maşin.di-? *de?* *-b.a -n* *teklif* *ap' -uru*
 voiture Inloc s'asseoir NAct Gén proposition faire Evt

« Dadach leur proposa de s'asseoir dans la voiture » (ex. 1099)

et même de certains cas locaux (inélatif, adlocatif, adélatif, contélatif, subélatif, postlocatif, superlocatif¹²⁰) pour les verbes régissant de tels « compléments indirects » (obliques)¹²¹ ; ainsi, à l'inélatif :

uvu *qheg* *-b.a -?an* *eg* *-na -vu*
 2sg non-hum+courir NAct Inél non-hum+fatiguer Pft 2sgAbs
 « tu es fatigué d'aboyer » (ex. 1105)

Inversement, l'exemple du turc ou du tabasaran pourrait faire croire qu'une nominalisation effective (turc *-dik* ou *-mE*, tabasaran *-((?)u)b*) est nécessaire pour qu'un tel marquage en cas (ou en adposition) soit

119. En concurrence avec l'infinitif, ce qui montre l'affinité, à travers les langues, entre infinitif et datif), cf., plus loin, parag. III 4c.

120. On ne peut pas dire que ces étiquettes de cas inspirées de celles utilisées par Haspelmath, soient très heureuses, ni transparentes ni conformes aux règles de bonne formation des dérivés au moins dans une langue comme le français. De plus, il est regrettable qu'elles ne coïncident pas avec celles de Hjelmlev, à qui on doit la notoriété du tabasaran comme la langue aux 52 cas (46 chez Babaliyeva) ni avec celles utilisées pour les langues ouraliennes, par exemple. Sans compter que « inélatif » est un monstre compte tenu de la contradiction qu'il renferme entre *in-* et *é-* !

121. Au sens de : compléments qui sont marqués de la même manière que des circonstants mais sont régis par le prédicat principal.

possible, ou l'exemple du français, qu'un marquage segmental de la translation (en *que* P) est nécessaire pour qu'un tel marquage en cas (ou à l'aide d'une adposition) soit possible. L'exemple du kayardild nous a montré¹²² qu'il n'en est rien, du moins dans la synchronie actuelle de langue :

kayardild :

ngada kurri-jarr, dangka-ntha burldi-jarra-ntha
 1sg see Passé man CptOblq hit Passé CptOblq
yarbuth-inaa -ntha thabuju-karra -nguni -naa -ntha
 bird ModAbl CptOblq brother AdnGén RelInstr ModAbl CptOblq
wangal -nguni -naa -nth
 boomerang RelInstr ModAbl CptOblq
 « I saw that the man had hit the bird with brother's boomerang »

où *burldi-jarra* est une forme verbale finie et reçoit directement la marque de cas du cas oblique (un ancien datif) qui indique la fonction de la complétive dont elle est le prédicat par rapport au verbe régissant *kurri-jarr*.

b) *Compléments « indirects » et complémentation* : veiller à/sur vs se plaindre de

Si tant est que le à de <veiller à + *ce que* P/à + Infinitif/à + SSubst désignant des entités d'ordre supérieur à un>, soit encore motivé, il assigne à l'argument constitué par le « complément indirect » de *veiller* un rôle sémantique de datif prospectif. Il sélectionne comme classe d'objets susceptible de remplir ce rôle sémantique les désignations d'entités d'ordre supérieur à un¹²³ exprimées par un *ce que* P, un infinitif ou un nom lexical de proposition (entité du 3^{ème} ordre) et lui assigne une valeur prospective¹²⁴/non-REALIS :

veiller à répondre clairement
à ce que tout se passe bien
au bon déroulement de la réunion

Le subjonctif est redondant, ou doit être considéré comme dû à une sorte de phénomène d'accord (accord sémique) du mode de P₂ avec

122. Cf. parag. II 2a.

123. Qui se révèle être une entité de 3^{ème} ordre affectée d'une valeur IRREALIS et est susceptible d'évaluation propositionnelle entre autres axiologique, exprimée dans les exemples par le *bien* de *se passe bien* ou le *bon* de *bon déroulement* (cf. Gosselin).

124. Le procès « veiller à » se situe dans une phase antérieure à celle de l'événement exprimé par son régime.

la valeur prospective de la préposition *à*. En cela, *veiller à* s'oppose à *veiller sur* : *sur* n'introduit pas de sème prospectif (différence entre un superessif et un datif-latif) ; *veiller sur* admet des entités du premier ordre : *veiller sur qqn/qqch* et des entités d'ordre supérieur à un *à* condition qu'elles soient exprimées par un syntagme substantival ayant pour tête un nom lexical¹²⁵ : *veiller sur le bon déroulement*, mais n'admet pas d'entité d'ordre supérieur à un exprimée par des équivalents de complétives, en *que* P ou constitué par un infinitif.

Par ailleurs, le *à* de *veiller à* s'oppose au *de* de *s'assurer de* + SSubst/Infinitif/*ce que* P ou au *de* de *se plaindre de* + SSubst/Infinitif/*ce que* P (avec V₂ à l'indicatif). *De*, si tant est qu'il soit encore motivé, assigne un rôle sémantique d'ablatif causal ou rétrospectif¹²⁶, il déclenche un REALIS et en général un aspect perfectif du V2 à l'infinitif ou à l'indicatif :

s'assurer de la participation de Paul
d'avoir répondu au courrier de Paul
de ce que Paul est bien arrivé
que Paul répondra

se plaindre de Paul
du comportement de Paul
d'avoir été insulté
que Paul est/soit toujours en retard
de ce que Paul est arrivé en retard

L'entité du premier ordre *Paul* représente métonymiquement¹²⁷ une entité d'ordre supérieur à un (son comportement, sa paresse, son agressivité, etc.).

En français, la construction indirecte a connu une extension au détriment des complétives en *que* P¹²⁸ :

se plaindre que P > *se plaindre de ce que* P

d'après :

se plaindre de la situation/de Pierre

L'explicitation du marquage casuel (au moyen de *de* ou *à*) va de pair ici avec l'explicitation de la substantivation de P₂ (au moyen de *ce*) et

125. Ce qui a pour effet, entre autres, d'exclure toute expression autonome de l'aspect et du mode, prospectif et IRREALIS dans le cas de *veiller à*.

126. Un des sèmes qui peuvent être associés à l'ablatif, cf. l'accord à l'ablatif (« ablatif modal » d'Evans) des compléments d'un verbe à un des TAM du passé, en kayardild, cf., plus haut, parag. II 2a et n. 89 et Lemaréchal à paraître b.

127. Cf. parag. II 1c.

128. Cf. Dixon 2006, p. 11.

il y a eu, en diachronie, extension de cette double explicitation, peut-être favorisée par les constructions à infinitif alignées sur celles à syntagmes substantivaux ordinaires¹²⁹.

3. Les marques susceptibles d'être associées à la complémentation : place d'argument et « translation en substantif »

La simple intégration suffit à faire d'un P₂ (au sens le plus large, c'est-à-dire de quelque ordre d'entités supérieur à un qu'il s'agisse et quelque forme que prenne le segment intégré : base verbale, forme verbale finie ou non finie, proposition) un argument d'un prédicat (verbe, adjectif, adposition, cas) de la phrase matrice :

anglais :

I know he's arrived
after he's arrived

Etant donné que seules des entités peuvent instancier des places d'argument¹³⁰, la simple intégration d'un P₂ au sens large suffit aussi à en faire, par voie de conséquence, une expression substantivale (translation en substantif, Tesnière). Du coup, dans une langue à « complémenteur » comme le français, on ne peut pas dire que le « complémenteur » soit la marque de substantivation, comme le faisait Tesnière et nous à sa suite, ou de « nominalisation », comme on dit aujourd'hui d'une manière qui prête, nous l'avons vu¹³¹, à confusion.

a) *Substantivation et nominalisation*

Le *ce* de (*à/de*) *ce que* P est un support d'origine déictique fonctionnant comme un déterminant substantivant de *que* P. *Fait*, dans *le fait que* P, est un support de type nominal ; en tant que nom commun, il inclut *que* P dans les « faits ». *Le* marque la substantivation de P préalablement nominalisé par *fait*. Plus que jamais, il faut distinguer entre nominalisation — translation en nom commun — et substantivation — translation en substantif — : les noms communs ne sont qu'une classe particulière de prédicats, des prédicats d'inclusion¹³²

129. On dira plutôt, en inversant la perspective conformément aux principes de méthode énoncés précédemment (parag. II 3), qu'en synchronie, c'est le recours à un syntagme substantival explicitement marqué comme tel par un article ou un autre déterminant, ou en tant qu'infinitif, qui impose le marquage explicite du cas.

130. Cf. parag. II 1d.

131. Cf., ci-dessus, parag. II 1d.

132. Cf. parag. I 1b.

dans une classe d'objets prédéfinis partageant certaines propriétés prototypiques qui font que certains objets peuvent y être inclus et les autres non, tandis qu'un substantif désigne une entité ou un ensemble d'entités ; dans le cas particulier d'un syntagme substantival dont la tête est un nom lexical, le substantif désigne une entité ou un ensemble d'entités ayant pour propriété d'être aptes à porter ce nom, c'est-à-dire de vérifier ce prédicat. Dans notre version modifiée de la théorie de la translation¹³³, l'article *le* (qui porte en outre des spécifications de détermination) est un translatif substantivant de plein droit (à côté des autres déterminants, tels que le *ce* de *ce fait que P*).

Dans certaines langues, un support nominal du type de français *fait* peut constituer la seule marque segmentale associée à la complémentation (ici avec marquage du cas) :

japonais :

sore yori mo watashi-ni atta koto -o dare ni mo
 Dém 1sg Dat rencontrer NSupport Accus qqn Dat

iwanaï to yaku soku shite kudasai
 ne-pas-dire Subord° promettre

« promettez-moi plutôt de ne dire à personne que vous m'avez rencontré »
 (Garnier 1982, p. 153)

ta ni mizu -o hiku koto -wa ine -o sodateru
 rizière eau Accus amener NSupport Top riz Accus cultiver

tame -ni taisetsu na shigoto desu
 en-vue-de important Rel° travail être

« amener de l'eau dans les rizières est un travail essentiel pour la culture du riz » (ibidem)

le nom *koto* ne porte pas de marque explicite de substantivation, mais, dans la mesure où seule une entité peut instancier une place d'argument, le simple marquage en cas (ici *-o*) ou comme topique (*-wa*) suffit, dans cette langue sans article, à faire de $\langle P + koto \rangle$ un substantif¹³⁴.

Le substantive *fait que P*, *fait* nominalise *que P* : on peut se demander quel est le rôle de *que*. En effet, si, dans *le fait que P*, *que P* fonctionne comme modifieur de *fait* (translation de *P* en modifieur, en adjectif aurait dit Tesnière), le plus souvent *que P* suffit à marquer la complémentation, sans *ce* ni *le fait*. Par ailleurs, comme on l'a dit, le simple fait pour un constituant d'être en position d'argument en fait un substantif. Dans ces conditions, que fait *que* dans les complétives en *que P* ?

133. Cf. Lemaréchal 1982, 1989 et, ici même, parag. II 1d.

134. Comme en turc, par exemple : cf. II 1d.

b) *Que fait que ?*

On a suggéré¹³⁵ que les complétives en *que P* étaient des modificateurs d'une tête nominale absente qui n'apparaît de manière explicite que dans *le fait que P* (ou dans *(à/de) ce que P*)¹³⁶. Cela revient sans doute, de nouveau, à expliquer une « structure sans » à partir d'une « structure avec », à savoir les structures sans *le fait* ni *ce* à partir des structures avec *le fait* ou *ce*, le contraire de ce qui est, selon nous, rationnel : il faut d'abord expliquer ce qui fait que « cela marche sans » et dégager seulement ensuite ce qu'ajoute l'élément supplémentaire qui apparaît dans la « structure avec ». Cependant, comme nous allons le voir, la suggestion n'est pas totalement à rejeter¹³⁷.

Dans le cas de base où *que P* fournit la complétive sans intervention d'un quelconque support substantival (comme *le fait* ou *ce*), l'enchâssement en position d'argument du prédicat principal ou de l'adposition qui le régit suffit à faire de *que P* la désignation d'une entité, c'est-à-dire un substantif. Posons donc la question : dans quel cas un modifieur peut-il paraître constituer la tête d'un syntagme substantival, sans marque explicite de substantivation¹³⁸ ?

Au moins dans deux cas. Le premier¹³⁹ : quand un adjectif occupe sans marque de substantivation (article) une position argumentale, comme dans :

manger chinois

où certes il y a un *x*, mais c'est un objet interne qui reste non instancié, et dont *chinois* est un prédicat (adjectival) : *manger du manger chinois/ de la nourriture chinoise*. Il est fort possible qu'un tel phénomène joue dans la complémentation : *j'apprends un x qui est que Paul est arrivé*¹⁴⁰,

135. Au beau temps des ellipses ad hoc.

136. Cf. M. Gross 1975, Huot 1981, Muller 1996, 2008.

137. On se gardera toutefois de considérer que c'est *le fait* qui est ajouté, apposé, à *que P* ; c'est *que P* qui est le modifieur de son antécédent constitué par *le fait*, un nom support, qui, en tant que nom (prédicat nominal, c'est-à-dire prédicat d'inclusion à la classe d'objets prédéfinie comme portant ce nom), inclut le *que P* dans la classe des « faits ».

138. Une autre solution — plus en conformité avec notre principe de partir des « structures sans » — serait de considérer, à l'inverse, que *que P* (mais aussi les *qu...* *P* relatives) est toujours une expression substantivale et qu'au cas où il fonctionne comme modifieur d'une tête nominale (que ce soit un support du type de *fait* ou un antécédent) il constituerait une apposition substantivale où P_2 resterait substantival bien que non référentiel (*un fait, un tel que P_2* ou, dans le cas d'une relative, *un homme, un qui dort*).

139. Cf. Noailly 1999.

140. Effectivement, un *que P* peut être prédicat à la façon d'un adjectif (« attribut du sujet » avec copule, dans une langue non multiprédicative comme le français) : *le problème(, c')est que P, la raison en est que P*.

avec un x^{141} comme objet interne non instancié, qui peut être représenté par un nom support plus spécifique comme *la nouvelle* : *j'apprends la nouvelle que Paul est arrivé*¹⁴². C'est dans cette mesure que *que P* peut être analysé comme un modifieur sans tête : la tête est la variable interne au prédicat régissant ; cela implique que *que P* ne soit qu'un prédicat en position de modifieur et non la désignation d'une entité.

Le second cas est celui des relatives sans antécédent (relatives substantivales) du type de *qui dort dîne, embrassez qui vous vous voudrez, adressez-vous à qui vous voudrez*, avec un relatif à valeur généralisante, valeur que l'on doit considérer comme la valeur d'origine des relatifs en *qu-* héritée de la valeur d'interrogatif-indéfini du thème pronominal **k^uo-*. *Qui P* est normalement un modifieur, ici il fonctionne comme un syntagme substantival, non référentiel, et désigne « n'importe qui qui dort ». Le *que* des complétives sans *le fait* ni *ce* serait parallèle au *qui dort* de *qui dort dîne* que l'on a à la place d'un *celui qui dort* ; le *que* complémenteur serait à rapprocher de ces pronoms relatifs sans antécédent, à ceci près que les relatifs sans antécédent sont marginaux tandis que c'est le contraire pour le *que* complémenteur : c'est le *que* avec antécédent de *le fait que* qui est secondaire¹⁴³.

Que l'on compare *que P* à *chinois* dans *manger chinois* ou au *qui P* de *qui dort dîne*, cela revient à considérer que *que P* renvoie à une entité non référentielle, une entité telle que *P*, quelle qu'elle soit : « je veux/je sais/je crois un x quel qu'il soit (ni fait ni non-fait, entre autres) qui soit P_2 »¹⁴⁴. C'est sans doute la raison pour laquelle *que*

141. Un x n'est pas rien, mais une variable individuelle interne au prédicat. Inutile de poser une ellipse, ce qui traduit(sai)t une certaine incapacité à l'abstraction ; il n'est pas sûr que « catégories vides », « mouvements » et « projections » aient beaucoup amélioré la situation (cf. Lemaréchal *Zéro(s)*, p. 35, 72, 88-90). *Chinois* est ici l'adjectif, et non un nom non référentiel comme dans *une tête de Chinois*, où il est question de *Chinois*, et non de « n'importe quoi qui soit chinois ».

142. En anglais, *I heard of / learnt that he arrived (/ of his arrival)* à analyser, avec un x : *I heard / learnt (x =) that he arrived*, là où on pourrait avoir un support comme *the news* : *I heard / learnt of the news that P*. Cf. l'exemple de Dixon (in Dixon & Aikhenvald 2006, p. 11) : *John told me ((the news) that) Fred had broken his leg* (on ne voit pas ce qui l'autorise à dire qu'une telle construction est rare à travers les langues).

143. Il reste aussi que *que* n'apparaît pas en position de relatif sans antécédent : on a *ce que* ou *ce qui* : *faites ce que vous voulez, faites ce qui vous intéresse*.

144. Toutefois, les deux interprétations restent bien distinctes. Dans le premier cas, *que P* ajoute un prédicat restrictif à la variable interne au prédicat régissant (comme un modifieur), dans le second il instancie la variable à l'extérieur du prédicat régissant (comme un syntagme substantival non référentiel désignant la totalité de la classe ouverte vérifiant *P*). On retrouve une situation, qui n'est pas rare, où le syntagme substantival non référentiel apparaît identique au prédicat sans marque supplémentaire. Le problème reste de savoir laquelle des deux valeurs est propre à *que P* et laquelle est due à la position structurale.

ne dit rien de la valeur de vérité de P — ce dont le mode se charge éventuellement — et n’interfère pas avec la transparence ou l’opacité du prédicat régissant, factif ou non factif¹⁴⁵.

c) *Substantivation, nominalisation, classificateur possessif et génitif subjectif*

Le français ou l’anglais ne sont pas les seules langues à présenter, avec *le fait que* P, ou *the fact that* P, la construction des équivalents de complétive (ou de certains d’entre eux) en trois étapes (translations) :

P	transféré en	Adjectif/modifieur	au moyen de <i>que</i>
Adjectif/modifieur	transféré en	Nom	au moyen de <i>fait</i>
Nom	transféré en	Substantif	au moyen de <i>le</i>

On retrouve des phénomènes analogues dans des systèmes par ailleurs tout à fait différents.

Prenons l’exemple d’une langue polynésienne comme le vaeakau-*taumako*¹⁴⁶. A côté 1) de complétives marquées par *po* qui fait figure de complémenteur, 2) de complétives marquées par la seule marque de TAM IRREALIS *na*¹⁴⁷, et 3) d’autres équivalents de complétives faisant intervenir une nominalisation effective de la base verbale au moyen du suffixe *-nga* (base verbale + *-nga* constituant une véritable forme non finie du verbe), le vaeakau-*taumako*, comme beaucoup de langues polynésiennes, présente une construction, qui ne fait intervenir aucun morphème de nominalisation explicite du type de *-nga*, mais où l’article *te* est suivi ou bien de la base verbale seule dans les cas où le sujet de V₂ est coréférentiel du sujet du verbe régissant :

thai lalathea ko thelava: te ua na
1 afternoon Incept tired Art paddle Dém2

“one afternoon they were tired of paddling” (Naess et H., p. 337)

a tai ko mathaku te fulo o kau- kau i thaupe:
ArtColl person Incept afraid Art run+Pl to Rdbt swim Loc lagoon

“people were afraid to go and swim in the lagoon” (dial. Nupe) (ibid., p. 338)

145. Cela peut expliquer aussi que les *que* P en position sujet soient au subjonctif même quand ils sont rétrospectifs et non prospectifs (*qu’il soit venu à la réunion a surpris tout le monde*) ; de même les *que* P en position thématique, ou plutôt cadratrice, comme protase conditionnelle (*que* P, *et ...*), ou employés seuls, comme énoncé injonctif (*qu’il vienne !*). Sur les différents *que*, voir Lemaréchal 1989, chap. VII-IX.

146. Langue océanienne. Nous empruntons tous nos exemples à Naess et Hovdhaugen 2011.

147. Cf., plus loin, parag. III 4a.

a ia ko fka- thu: loa te kai etai
 ArtPers 3sgSuj Incept Caus stand Emph Art eat person
 “she began to eat people” (ibidem)

ou bien de la base verbale précédée d’un morphème *a-* — qui est analysé comme une des deux marques de génitif de la langue¹⁴⁸ — auquel est suffixée une marque personnelle possessive représentant ce qui serait le sujet du verbe dans une proposition indépendante (génitif subjectif)¹⁴⁹ :

k -u hua- ali -a atu t- a -u olo -ia
 Hort 1sg Caus visible Tr° go-out Art Poss 2sgPoss grind Tr°

kalikao
 trochus-shell

“let me show you how to grind trochus shell” (lit. “show you your grinding trochus shell”) (ibid., p. 337)

ko thai memea e tetua -a te -na fano ake
 Top 1 child Gal reject Tr° Art 3sgPoss go-Sg go-up

ki nghauta
 to shore

“one of the children refused to go back on shore” (lit. “refused his going back on shore”) (ibidem)

e ha:d loa t- a -ku av -atu dekina e tapeo
 Gal hard Emph Art Poss 1sgPoss give go-out because Gal bad

“I don’t want to give it to you (lit. my giving is hard), because it is bad” (ibid., p. 339)

L’article défini singulier *te* fonctionne comme un article substantivant. La forme verbale qui suit est identique à ce qu’elle serait comme prédicat unique dans un énoncé indépendant et n’est en rien nominalisée. Quant au *-a-* suivi d’un suffixe personnel possessif, on doit se demander dans quelle mesure il suppose une nominalisation et si la simple présence d’une forme verbale dans une construction possessive suffit à la nominaliser.

148. Dans cette construction, on ne trouve (rarement) l’autre marque de génitif, *-o*, qu’avec la marque prohibitive *aua:* :

opa -ku ne -i taku-a mai po aua: t- o -ku
 father Poss1sg Pft 3sg say Tr° come Compl Proh Art Gén 1sgPoss
laka atu
 pass go-out

“... my father told me not to go there ...” (ibid., p. 194)

149. Le choix paraît être déterminé par le caractère REALIS vs IRREALIS.

Le vaeakau-taumako possède — ce qui est typique des langues polynésiennes — deux marques analysées comme des marques de génitif : *-a* et *-o*. La marque *-a* est réservée aux possessions [+contrôle] :

e *fie-* *kai* *a* *ko* *-i* *to* *-a* *a* *kaikai*
 AspGal Désid eat then Incept 3sg take Tr° ArtColl food
a *-na* *ko* *kai*
 Gén Poss3sg Incept eat

“he got hungry, and he took his food and ate” (ibid. p. 116)

tandis que la marque *-o* est réservée aux possessions [-contrôle], dont les parties du corps et d’objets, les relations de parenté, certains objets transmis traditionnellement par héritage, ce qu’il est convenu d’appeler « possessions inaliénables »¹⁵⁰ :

o *-na* *toto* *no* *tele*
 MGén Poss3g blood Inacc run

« son sang coulait » (ibid., p. 113)

ko *ēke* *na* *ko* *-i* *av-av-ange* *o* *-na*
 Incept grow Dém2 Incept 3sg Rdbt+give+go-along Gén Poss3sg
kaikai *na*
 food Dém2

« (the pumpkin) grew and bore fruits (= gave its food) » (ibid., p. 116)

Les deux marques *-a-* et *-o-*, plutôt que comme de véritables marques de génitif — cette fonction est assurée par l’appartenance du suffixe personnel à la série des suffixes personnels possessifs —, fonctionnent en fait comme des classificateurs possessifs opposant différents types de possession, dans un système réduit ici à deux termes opposant possessions aliénables et inaliénables.

Généralement les classificateurs possessifs opposent différents types de possessions aliénables alors que les inaliénables sont « directement possessibles » sans intervention de classificateurs¹⁵¹, c’est-à-dire par exemple, avec les suffixes personnels possessifs suffixés directement au nom possédé et non au classificateur. Ici, sans doute par suite d’un développement secondaire, l’opposition, binaire, correspond à celle connue entre possessions dites « inaliénables » et « aliénables ».

Dans une langue micronésienne comme le ponape, *a-* est un des 22 classificateurs possessifs de la langue, le classificateur général.

150. On sait que ces termes sont assez inadéquats : plutôt que d’aliénation (au sens juridique du terme) possible vs impossible, il s’agit plutôt de possessions qu’on peut acquérir vs qu’on ne peut pas acquérir (intrinsèques).

151. Ce qui n’est vrai en vaeakau-taumako que pour les noms de parenté.

Comme le *-a-* du *vaeakau-taumako*, il sert à construire une partie des équivalents de complétives :

I tamataman o -mw wah -do pwuhk-o (a- + -mw > omw)
 1sg remember CIG^{al} Poss2sg carry Dir book Art
 “I remember your bringing the book” (Rehg, p. 351)

de la même façon, avec l'équivalent de complétive comme argument régi par un applicatif (ici ablatif en *-sang*) :

I tanga -sang a- -rail pei -o
 1sg ApplAbl CIG^{al} Poss3pl fight Art
 “I fled from their fighting” (ibidem)

Comme en *vaeakau-taumako*, la forme verbale elle-même n'est pas une forme non finie. La structure est celle des possessions aliénables, qui sont rendues possessibles uniquement par l'intermédiaire d'un classificateur qui spécifie la relation particulière du possesseur à l'objet possédé, les possessions inaliénables recevant directement le suffixe personnel possessif ou le suffixe d'état construit :

imwo-mw “your house”
imwe-n pwutak-o “that boy's house”

En *ponape*, les classificateurs possessifs autres que les classificateurs généraux (*a-* et *na-*) sont transparents en synchronie : ce sont des noms communs hyperonymiques directement possessibles : en même temps qu'ils ouvrent une place de second argument à des noms qui, à la différence des syncatégorématiques et des inaliénables, n'en possèdent pas par eux-mêmes, ils fonctionnent comme des prédicats d'inclusion du possédé à un certain type de possession¹⁵² ; en cela, ils constituent des supports de type nominal, y compris les classificateurs généraux *a-* et *na-* même s'ils ne sont pas d'anciens noms lexicaux. Les *a-* et *o-* du *vaeakau-taumako* en font autant.

Que ce soit le *-a-* des possessions [+contrôle] du *vaeakau-taumako* ou le classificateur général *a-* du *ponape*, ces marques, quand elles sont employées avec une base verbale, la nominalisent en la catégorisant parmi les possessions aliénables, c'est-à-dire contrôlables par leur possesseur, en l'occurrence sous la forme d'un génitif subjectif, le terme qui serait le sujet du verbe dans la proposition indépendante correspondante. En outre, les articles *te* du *vaeakau-taumako* et *-o* du

152. On rappellera que les classificateurs possessifs ne classent pas tant les objets possédés que les différentes relations de possession possibles entre un possesseur et un objet. Pour un rapprochement, sur un plan plus général, entre marque de génitif (ou adposition du type *de*) et classificateurs possessifs, voir Lemaréchal 1998, chap. VII.

ponape substantivent éventuellement l'ensemble pour en faire la désignation d'une entité d'ordre supérieur à un.

d) *Que et that* : deux types de « complémenteur » sans rapport

On pourrait croire qu'anglais *that* et français *que* sont parallèles. L'un comme l'autre servent à la fois de « complémenteur » (facultatif en anglais, obligatoire en français) et de relatif à tout faire (facultatif en anglais, obligatoire en français). L'un comme l'autre sont issus d'un pronom/déterminant neutre. Mais le parallélisme s'arrête là.

That est le nominatif-accusatif neutre d'un démonstratif, qui, en vieil anglais, fonctionne dans des constructions corrélatives à corrélatifs identiques dans la protase et l'apodose, à savoir <*so-/to- + protase, *so-/to- + apodose>¹⁵³. Ainsi, en fonction de complémenteur :

vieil anglais :

eal -ra maest hlaford-swice se bid on
 tout GénPl le-plus-grand maître trahison Dém être+Prést3sg Prép
worulde Paet man his hlaford-es saule be-swic-e
 monde Dém on Poss3sg maître GénSg âme+Acc trahir+Opt3sg
 « la plus grande trahison qui soit au monde c'est que l'on trahisse l'âme de son maître » (Wulfstan, *Sermo ... ad Anglos*, in Mossé, p. 163, l. 71)
 (lit., selon nous, « la plus grande trahison qui soit au monde est cela, ce (fait qui est qu')on trahisse l'âme de son maître »)

ge-hier -d -un Paet Paes cyning-es Pegn -as ...
 Pv entendre Prét 3pl THAT ArtGénSg roi Gén compagnon NomPl
Paet se cyning of-slaeg-en waes
 THAT DémNomSg roi Pv+tuer PPassé être+Prést3sg
 « les compagnons du roi apprirent que le roi avait été tué » (Mossé p. 162)
 (lit., selon nous, « les compagnons du roi apprirent cela, ce (fait qui était que) le roi avait été tué »)

Si, dans la principale, *that* est un cataphorique (quand la principale est antéposée) ou un anaphorique (quand la principale est postposée) renvoyant à la subordonnée, dans la subordonnée *that* reste un support substantivant externe à la subordonnée (comme tout support fonctionnant comme un antécédent plus ou moins vide) comparable au *ce* et non au *que* de *à/de ce que* P du français. En cela, il fonctionne comme un déterminant portant sur l'ensemble de l'élément subordonné ; c'est

153. A la différence du sanskrit, du grec ou du latin, où les corrélatifs sont différents : skt. ou gr. <*yo- + protase, *so-/to- + apodose>, lat. <*kwo- + protase, *i- + apodose> ou <*kwo- + protase, *to- + apodose>, cf. Petit 2013.

sans doute ce qui explique son caractère facultatif : il ajoute de la détermination à P₂ marqué comme argument dans la phrase matrice par son enchâssement (marques intégratives et séquentielles) implicitement substantivé comme tel.

Même en synchronie, *that* et *que* occupent donc deux places différentes : *that* est l'équivalent du *ce* de *à/de ce que* P, parallèle aux *celui/celle/ce* + Relative, et du *that* de *that which*, et non pas du *que* complétif ou des relatifs en *qu.../wh...* :

THAT	+	QUE	+	P2
Déterminant		Complémenteur		Proposition
< support		< Relatif neutre		
Substantivant		Adjectivant		

4. Autres marques segmentales susceptibles d'être associées à la complémentation¹⁵⁴

a) Des marques de TAM comme marque de subordination

Le latin illustre la possibilité de complétives au subjonctif sans « conjonction de subordination », c'est-à-dire, dans la perspective adoptée ici, où la seule marque segmentale associée à la subordination est une marque de TAM interne¹⁵⁵ à la forme verbale conjuguée, mais qui n'est en rien spécifique de la subordination :

curavit ... sumerent (Cic., *Ac.* 2, 71)

iube veniat (Pl. *Mos.* 930)

iube famulos apparent (Pl., *St.* 396)

istum condemnetis necesse est (Cic., *Verr.*, 2, 45)

L'absence de complémenteur alterne avec < *ut(i)* + subjonctif > (ou avec l'infinitif et la proposition infinitive) : *curare ut* + subjonctif, *iubere ut* + subjonctif et *necesse est ut* + subjonctif. Selon le principe déjà énoncé, dont l'efficacité se confirme à chaque pas, on partira des structures « sans *ut* » pour expliquer les structures « avec *ut* » et non

154. Couvrir l'ensemble des structures attestées étant impossible dans les limites de cet article, le présent développement n'a pas d'autre ambition que d'esquisser quelques réflexions qui s'inscrivent dans le cadre proposé ici.

155. Du point de vue du signifiant. Mais on ne doit pas oublier que, du point de vue du signifié, le mode (ou la modalité) relève de ce que nous avons appelé 3^{ème} niveau de Dik, celui de l'évaluation propositionnelle et porte donc sur l'ensemble de la proposition. Si la marque du mode se trouve, dans un bon nombre de langues, fusionnée à des degrés divers avec le verbe de cette proposition, c'est vraisemblablement que, dans ces langues, le mot verbal (avec ses affixes et clitiques) peut, ou a pu à un stade antérieur, constituer à lui seul un énoncé entier.

l'inverse. Le mode non REALIS qu'est le subjonctif suffit, et il ne fait qu'expliciter le sème IRREALIS interne au prédicat régissant, c'est-à-dire assigné par ce prédicat à l'entité (du troisième ordre) saturant une de ses places d'argument, sujet (*necesse est*) ou objet (*jubere*)¹⁵⁶.

Le vaeakau-taumako illustre la même situation : une partie des complétives n'est marquée que par la marque de TAM *na* (« irrealis particle ») :

a tai ko hua-thū oki lhatu-na ahio
 ArtColl person Incept Caus stand again 3pl IRR return

ki o latu kae-kaenga
 to Poss 3plPoss Rdbt village

“people started to go back to their homes” (Naess et H., p. 340)

ko ia a nohine a -na e mae na-i
 Top 3sgSuj ArtPers wife Poss 3sgPoss Gal refuse IRR 3sg

heili-a ange
 ask Tr° go-along

“his wife refused to answer” (ibidem)

a iau ne u -e vale u- na tātai loku
 ArtPers 1sgSuj Dém1 1sg Gal not-know 1sg IRR carve bow

“I don't know to make a bow” (ibid., p. 341)

Ces subordinées réfèrent souvent, selon Naess et Hovdhaugen, “to not or not yet realized situations, such as *huatha* : “begin”, *mae* “refuse”, and *vale* “not know, be unable to”, c'est-à-dire des prospectif/IRREALIS.

On a vu qu'avec son opposition entre noms d'action en *-dlg-* et en *-mE*, le turc connaît une opposition entre REALIS et IRREALIS (ou non asserté) dans ses équivalents de complétives — ici le marquage du mode est amalgamé avec celui de la nominalisation —, et que ce choix est imposé par le sémantisme du prédicat dont ces syntagmes ayant pour tête un nom d'action équivalents de complétives sont le sujet ou le complément :

Paris'-e gel -diğ -i -Ø muhakkak
 Paris Dir venir NverbalComplexe Poss3sg CasØ certain

« le fait qu'il vienne/soit venu à Paris est certain » ? « il est certain que... »

Paris'-e gel -me -si -Ø mümkün
 NP Dir venir N.d'action Poss3sg CasØ possible

« il est possible qu'il vienne à Paris »

156. Qu'ajoute *ut(i)* ? Nous pensons qu'il relève des compléments issus d'adverbes relatifs, originellement de manière : voir parag. suivant.

Comme dans les cas précédents, la spécification de TAM dans l'élément subordonné ne fait qu'expliciter des contraintes attachées à la sous-classe à laquelle appartient le régissant (qui exerce une contrainte sur l'argument propositionnel) : *muhakkak* + REALIS vs *mümkün* + non REALIS¹⁵⁷.

b) *Des complémenteurs issus d'adverbes relatifs ou d'anaphoriques de manière*

A côté des complétives sans complémenteur où la marque de TAM subjonctif est la seule marque segmentale, le latin a, avec les mêmes régissants, des complétives introduites par le complémenteur *ut(i)*¹⁵⁸. Ce morphème apparaît dans une grande variété de subordonnées avec le subjonctif (circonstancielles consécutives, finales¹⁵⁹, etc.) ou l'indicatif (comparatives, temporelles, etc.) au point de pouvoir être considéré comme le subordonnant à tout faire du latin classique (il s'oppose toutefois aux constructions infinitivales et à d'autres subordonnants). Ce *ut(i)* relève d'un type de subordonnants (ou de corrélatifs, qui forme couple en latin avec les anaphoriques *ita*, *sic*, etc.) issus d'adverbes relatifs (ou anaphoriques/ cataphoriques) de manière (*ut(i)* < *ut(a)±i*, sur le thème de relatif généralisant issu de l'interrogatif-indéfini **k^uo-*) en face de *ita* (sur l'anaphorique/cataphorique **h₁i-*). Le grec ancien a des morphèmes parallèles, caractérisés par un ensemble d'emplois assez proches, avec *hōs* et ou *hopōs*, formés sur les thèmes de relatif **h₁iō-* et de relatif généralisant issu de l'interrogatif-indéfini **k^uo-* ; ils appartiennent à la catégorie, productive dans la synchronie même de la langue, des adverbes en *-ōs*¹⁶⁰.

Ces morphèmes ne relèvent ni de l'explicitation au moyen de marques segmentales de la substantivation ou de la nominalisation de P₂, de sa « détermination » au sens large, ni de son marquage casuel ; la relation qu'ils marquent est de type anaphorique-cataphorique, renvoyant de la subordonnée à la principale, pour ce qui est des adverbes relatifs, ou de la principale à la subordonnée, pour ce qui est de leurs corrélatifs. De plus, ce sont des instrumentaux/comitatifs¹⁶¹ (de cause

157. En revanche, avec la postposition *için*, l'opposition de TAM permet de spécifier la valeur de la postposition entre cause (REALIS en *-dİğ-* « parce que ») et but (IRREALIS en *-mE-* « pour que »), cf. parag. II 1b.

158. Qui est la construction vraiment vivante en latin classique.

159. Nous ne pensons pas que le *ut* complétif puisse s'expliquer par la dérive, bien connue par ailleurs, des constructions finales en simples complétives (mais plutôt à partir des emplois exprimant la manière ou la comparaison).

160. Formés sur une ancienne forme casuelle d'instrumental/comitatif par l'adjonction d'un morphème adverbialisant.

161. Dans beaucoup de langues, « avec » est le centre d'une sorte de « nébuleuse » d'emplois (cf. Choi-Jonin 1995, Cadiot 1997 chap. 5, Lemaréchal 1998 p. 221).

ou d'accompagnement) ou des adverbess de manière, plus ou moins des « de ce fait », « par là », « de cette manière ». Quand ils introduisent des circonstancielles, ils constituent, dans le cas des adverbess relatifs, la tête d'un syntagme où figure la subordonnée, syntagme en apposition à P₁, qu'ils désignent comme constituant la « manière dont la subordonnée P2 peut éventuellement (d'où l'IRREALIS marqué par le subjonctif) se réaliser ou la cause qui fait qu'elle peut éventuellement se réaliser » :

*travaille et réussis, moyen par lequell/manière par laquelle je sois fier de toi
(moyen/manière de me rendre fier de toi)
travaille et réussis, que, de cette manière/au moyen de cela, je sois fier de toi*

De la même façon, dans le cas des complétives, le verbe régissant est présenté comme étant la cause qui fait que la subordonnée IRREALIS puisse éventuellement se réaliser, ou comme étant la manière dont elle peut se réaliser : « il ordonne : que P par là se réalise (en raison de cet ordre ou selon cet ordre) »¹⁶².

c) *Datif ou/et latif purposifs à l'origine des infinitifs et des « propositions infinitives »*

La dérive de constructions finales vers de simples équivalents de complétives est sans doute la source d'une partie au moins des formes étiquetées « infinitif ».

Dans les langues indoeuropéennes¹⁶³, les infinitifs semblent être, pour la plupart, des formes casuelles de noms abstraits d'action (entités d'ordre n > 1), résidus de paradigmes plus complets, plus ou moins figées et devenues éventuellement tout à fait opaques ; ce sont, entre autres, des formes d'accusatif-latif ou de datif-latif à valeur purposive. Ces noms abstraits sont dérivés de la base verbale, ou d'un thème verbal, au moyen des suffixes *-tu- (védique -tu-m et -tav-e, et supin latin en -tu-m), *-ti- (langues indo-iraniennes avec védq -tay-e, slaves et baltiques vx-sl -ti et lituanien -ti), *-dh'e/o- (védique -dhyai, italique, tokharien), *-s/m/t/ṽ-en- en hittite (-wanzi), indo-iranien (védq -man-e, grec -men-ai, -wen-ai, *-e-sen > -ein). Un de leurs emplois

162. Quand il s'agit d'adverbess de manière et non de simples instrumentaux, il s'ajoute sans doute une dimension comparative. Cette comparaison s'établit entre P₁ REALIS et l'univers des topoï où des P₁ semblables au P₁ en cause déclenchent P₂ comme étant la conséquence attendue de ces P₁.

163. Pour les formes indoeuropéennes, nous nous sommes contentés de reprendre la liste de Fortson, p. 97 ; pour des indications bibliographiques, voir Meier-Brügger, p. 185, 246-247.

prototypiques est celui de complément de but des verbes de mouvement : *je sors faire des courses*.

On trouve des formes du même genre dans les langues australiennes et papoues. Ainsi le dyirbal¹⁶⁴ présente deux marques partiellement identiques, l'une verbale de « purposive » (à deux allomorphes *-gu* et *-l*) et l'autre nominale, en *-gu* uniquement, de « datif-latif » :

ɲaɖa ɖiŋgali-ɲu bili -gu
1sg run Tps climb Purp

“I am running (to a tree) to climb (it)” (Dixon 1972, p. 68)

bayi mulma-ɲu balugali bana -gu
Distal+Abs+CII dive Tps Distal+Allatif+down water Allatif

“they dive down into the water” (ibid., p. 237)

De ces valeurs, on passe, par perte de sèmes spécifiques, à des valeurs seulement prospectives, puis non REALIS et, enfin, de simple subordination.

Le latin où sont en concurrence, ou en complémentarité, l'infinitif, le supin en *-tu-m*, les formes verbales non finies en *-ndo-* (avec l'adposition *ad* et l'accusatif dans ses emplois à valeur finale), le subjonctif avec ou sans le « complémenteur » *ut*, donne une idée de la façon dont des valeurs qui relèvent toutes du prospectif et du non-REALIS peuvent être portées aussi bien par des marques de cas et adpositions que par des marques de TAM du verbe subordonné, des formes verbales spécialisées opaques ou des conjonctions, également opaques.

d) *Coréférence et non-instanciation, contrôle, montée, prolepse et marques catégorielles*

Le sémantisme de certains régissants implique la coréférence d'un de leurs arguments et d'un des arguments de la construction subordonnée : le sujet, l'objet, le destinataire, mais aussi le régime d'adposition ou de marques de cas, sinon d'autres éléments appartenant à la phrase matrice, sont coréférents d'un des arguments du prédicat subordonné, en particulier du premier argument de ce prédicat. C'est le régissant qui spécifie quel est celui de ses arguments qui sera coréférentiel d'un argument de la construction subordonnée (y compris dans les cas d'ambiguïté, comme avec *proposer* dans l'exemple suivant) ; cette information est stockée dans le lexique avec le régissant, ou plutôt avec son appartenance à une sous-classe particulière (marques catégorielles),

164. Langue australienne parlée dans le Nord-Queensland (cf. Dixon, 1972, auquel nous empruntons tous nos exemples).

selon des catégorisations qui sont très largement translinguistiques, ce qui n'est pas étonnant vu que cette coréférence relève de sèmes qui font partie intégrante du sémantisme même du régissant :

- S1 = S2 : *Alfred veut venir*
Alfred promet à Max de venir
Alfred propose à Max de venir
Alfred téléphone à Max avant de venir
- O1 = S2 *Alfred entend Max rentrer*
 Dest1 = S2 *Alfred ordonne à Max de venir*
Alfred propose à Max de venir

On a analysé ce phénomène au moyen de la notion de « montée »¹⁶⁵ de l'argument de la structure subordonnée en argument de la principale, ce qui est illégitime puisque, dans les exemples précédents, l'argument est déjà un argument de la principale, qu'il y soit instancié ou non. Toutefois, dans un certain nombre de cas, il y a bien effectivement « montée » dans P₁ d'un argument de P₂ qui n'a aucune place dans P₁ : anglais :

Mary believes Paul to have found the solution (Creissels 2006, II, p. 267)

où *Paul* n'est en rien un argument de *believes*. Sans pour autant parler de « montée », il n'en demeure pas moins qu'un argument relevant d'un niveau de constituance subordonné se trouve promu argument du prédicat régissant ou d'un prédicat interne à la phrase matrice. Cette promotion, quand elle est facultative, peut avoir une valeur de topicalisation ou de focalisation :

grec ancien :

oudè tòn stratēgò-n ísasin hópou és -tin
 même-pas Art+ AccMascSg général AccSg savoir+3pl où être 3sg
 « ils ne savent même pas où est le général » (Eschine, *Amb.* 73)

Ce phénomène de la « montée » est ce qui sous-tend les « accusativus cum infinitivo » (alias « propositions infinitives »).

Certaines catégories de régissants impliquent qu'un de leurs arguments soit coréférentiel, comme nous venons de le voir, d'un des arguments de la structure subordonnée en même temps qu'ils imposent, au moins en partie, leur TAM à la subordonnée : il peut en résulter l'emploi de

165. « La motivation initiale de ce terme est à chercher dans les premières analyses transformationnelles, qui expliquaient ces constructions en posant une structure profonde dans laquelle le terme nominal en question appartient à la construction du verbe subordonné dont il est un des arguments, et une transformation le faisant 'monter' dans la construction du verbe régisseur » (Creissels 2006, II, p. 265).

formes, comme les infinitifs, où coïncident non-instanciation de l'argument coréférentiel et absence, ou réduction, des oppositions de TAM¹⁶⁶. A partir de cette situation, on a voulu établir un lien de nécessité entre contraintes sur le TAM et non-instanciation du premier argument du prédicat subordonné¹⁶⁷ ; on a décrit ces contraintes à la fois sur le TAM et sur la non-instanciation de S_2 en termes de « nœuds tenseless » — reportant ainsi sur les positions structurales des données catégorielles attachées au régissant —, sinon en termes de constructions infinitivales, et même de formes infinitives, cela même pour des langues qui ne présentent pas d'opposition entre formes verbales finies et non finies¹⁶⁸. Il n'y a aucune nécessité pour que le marquage personnel aille de pair avec le marquage du TAM. Le marquage personnel est un type particulier d'instanciation des places d'argument¹⁶⁹, ce qui relève donc de la prédication nucléaire ; la constitution d'une conjugaison personnelle est l'effet de phénomènes d'agglutination \pm fusion des marques personnelles. Une conjugaison en TAM est le résultat de l'agglutination \pm fusion aux formes verbales de marques exprimant des spécifications qui relèvent de niveaux (de Dik) supérieurs à la prédication nucléaire : le 2^{ème} niveau pour l'aspect (niveau de la spécification des prédicats nucléaires), le 3^{ème} pour le temps (niveau de la représentation des événements), le 4^{ème} pour le mode (niveau de l'évaluation propositionnelle)¹⁷⁰. Il est absurde de prendre, pour modèle explicatif d'un fonctionnement universel du langage valable à travers la diversité des langues, des idiosyncrasies, comme l'existence d'infinitifs, qui résultent de l'accumulation de traits typologiques dont il faut bien mesurer le caractère non nécessaire de chacun¹⁷¹.

166. Plus les domaines d'emploi de ces formes s'étendent vers les constructions où V_2 est moins dépendant en personne et/ou en TAM (cf. parag. III 5c), plus ces oppositions seront éventuellement présentes dans les infinitifs, noms verbaux d'action, participes, etc., comme en témoigne le grec ancien avec ses quatre « temps » à l'infinitif et au participe, comme en témoignent aussi les noms verbaux du turc avec leur opposition de mode et de personne. L'emploi des « accusativus cum infinitivo » peut s'étendre à des verbes (de « penser » et de « dire ») où le terme à l'accusatif ne peut être considéré comme constituant un argument du régissant.

167. L'idée que les langues possédant la catégorie « tense » ont des sujets obligatoires remonte à Chomsky 1981.

168. Le chinois, comme c'est souvent le cas, en a été et continue d'en être la première victime (bonne discussion dans Mallet-Jiang 2012, p. 47 sqq.).

169. Cf. Lemaréchal 1997, p. 26 sqq.

170. Le fait que l'ensemble (tous les niveaux à la fois) se trouve réuni, et éventuellement amalgamé, sur le verbe présuppose vraisemblablement un stade où le mot verbal avec ses affixes plus ou moins fusionnés peut fonctionner seul comme constituant un énoncé complet.

171. Ces analyses sont d'un ethnocentrisme déconcertant, et le fait d'employer, de façon métaphorique (ou métonymique), des termes comme « infinitif » et « proposition

e) *Les constructions propres aux prédicats de perception et les participes dits « dominants »*¹⁷²

La construction des verbes de perception¹⁷³ donne lieu, dans beaucoup de langues, à une construction particulière¹⁷⁴, qui a les apparences d'une tête nominale accompagnée d'un modifieur, proposition relative ou participe, mais qui, décrivant l'événement objet de la perception, est à compter, pour cette raison, au nombre des stratégies de complémentation¹⁷⁵.

Dans de nombreuses langues, cette construction est en concurrence, pour les verbes de perception, avec celle des verbes de cognition : dans ce cas, la première est réservée à l'expression de la perception proprement dite, tandis que la seconde exprime un constat ; c'est l'opposition bien connue des latinistes :

video pueros ludentes « je vois les enfants jouer »
 vs *video pueros ludere* « je vois que les enfants jouent »

De même, on a en français : *je vois Paul jouer du piano/qui joue du piano/en train de jouer du piano* vs *je vois que Paul a joué du piano*. Beaucoup de langues ont un inventaire de plusieurs constructions : construction à complétive vs à SSubst + infinitif/participe ou relative/expression gérondivale.

infinitive » pour désigner des phénomènes beaucoup plus abstraits traduit aussi une certaine incapacité à l'abstraction. Il est assez piquant que ce genre d'analyses au moyen d'infinitifs et de « propositions » infinitives se soit développé à partir de l'anglais qui n'a pas d'infinitif distinct de la base verbale nue depuis l'amuissement du morphème germanique d'infinitif en moyen anglais, et où l'infinitif a été renouvelé, dans une partie des cas, par une construction en marque de datif-latif *to* + base verbale, y compris dans une sorte d'« accusativus cum infinitivo » lui-même renouvelé en un < bénéfactif en *for* X et latif en *to* + base V2 > ; ce qui nous fait revenir aux sources mêmes des infinitifs et « propositions » infinitives. Parler d'« infinitif » pour *to* + base verbale et d'« infinitif sans *to* » pour la base verbale nue dans certains de ses emplois reste dans la ligne du latinocentrisme des premières grammaires de vernaculaires ; finalement, tout se passe comme s'il fallait que toute langue ait un infinitif sur le modèle du latin.

172. Cf. Lemaréchal (à paraître a), K. Marchand (à paraître dans *Actes* du CILPR).

173. Dixon (p. 43) énumère : “see”, “hear”, “discover”, “think of”, “dream about”.

174. Très souvent, cette construction n'est pas identifiée comme telle, mais est répertoriée avec les relatives ordinaires. Souvent, ce sont mêmes les seules à illustrer les constructions relatives.

175. La différence entre modifieur et construction des verbes de perception a des manifestations dans le domaine du TAM, ce qui fournit, éventuellement, un bon test pour les distinguer : le prédicat régressant exerce des contraintes de temps sur la structure qui instancie une place d'argument, alors que ce n'est pas le cas pour le modifieur : *j'entends l'homme qui bégaie* vs *j'entendais l'homme qui bégaie qui bégayait* (cf. Muller 2011).

De même, le kayardild¹⁷⁶ oppose, pour exprimer la perception, une construction avec le participe actif inaccompli en *-n-* (qui sert aussi pour les relatives), avec accord en cas modal avec le verbe principal (ici le cas « *propriétif* », dans son emploi de « *cas modal* », ModProp, déclenché par le temps « *Potentiel* ») (comme avec les relatives) :

ngada balmbi-wu kurri-ju ki-l -wan -ju
 1sgNom demain ModProp voir Pot 2 Pl Poss ModProp
dalwani -n -ku thawal-uu -nth
 déterrer Ptcpe ModProp igrname ModProp Obl
 « tomorrow I will watch you digging up yams »

et la construction déjà rencontrée, où le prédicat subordonné (subordination marquée par le cas oblique, CptObl, sur tous les mots de la subordonnée), est à la forme finie et déclenche lui-même l'accord de tous ses compléments avec son TAM¹⁷⁷ :

ngada kurri-jarr, dangka-ntha burldi-jarra-ntha
 1sg see Passé man CptOblq hit Passé CptOblq
yarbuth-inaa -ntha thabuju-karra -nguni -naa -ntha
 bird ModAbl CptOblq brother AdnGén RelInstr ModAbl CptOblq
wangal -nguni -naa -nth
 boomerang RelInstr ModAbl CptOblq
 « I saw that the man had hit the bird with brother's boomerang »

L'interprétation la plus convaincante qu'on ait donnée de ces constructions à participe ou à relative est celle consistant à dire que, dans le cas d'une perception véritable, on voit à la fois les enfants et ce qu'ils font, ce qui a également des implications dans le domaine du TAM. L'opposition entre perception véritable et constat implique une différence de TAM, entre simultané, marqué éventuellement par un inaccompli ou un progressif (participe inaccompli actif en *-n-* du kayardild, participe présent du latin et forme en *-ing* de l'anglais) et résultatif, éventuellement marqué par un parfait ou un résultatif. En chinois, c'est la non-autonomie temporelle de P₂ dans le cas de la perception proprement dite (forcément contemporaine de l'événement perçu) qui l'oppose au constat :

Zhāng Sān kàn -jiàn Lǐ Sì chī yì-tiáo shé
 NP regarder voir NP manger 1 Cl serpent
 « ZS a vu LS manger un serpent » (Mallet-Jiang, 2012, p. 57)

176. Cf. K. Marchand (à paraître), Lemaréchal (à paraître a et b).

177. Cf. parag. III 2a pour le détail.

Zhāng Sān kàn -jiàn Lǐ Sì chī -le /zhe yì-tiáo shé
 NP regarder voir NP manger Pft/Inacc 1 Cl serpent
 « ZS a vu que LS avait mangé/mangeait un serpent » (ibidem)

En français, c'est la non-autonomie temporelle qui est retenue dans le cas de la construction avec infinitif présent (cf. *je vois les enfants jouer*), tandis que c'est la simultanéité, marquée par l'inaccompli, qui est retenue dans le cas de la construction avec relative (cf. *j'entends Paul qui joue du piano*).

Les verbes de perception ne fournissent pas les seuls cas où un nom tête + modifieur sature une place d'argument et désigne une entité d'ordre supérieur à un¹⁷⁸. Le latin en fournit plusieurs exemples — on restitue un nom abstrait d'action ou un infinitif (entité d'ordre supérieur à un) quand on traduit dans une langue comme le français :

ab urbe condita « à partir de la fondation de la ville »
 et non : « en s'éloignant de la ville fondée... »
ad urbem uidendam « pour voir la ville »

L'ablatif absolu en est un autre exemple, avec un ablatif-instrumental de cause ; mais on a également, avec un nominatif :

amissa Sicilia angebat illum « la perte de la Sicile lui serrait le cœur »

Dans tous ces exemples (dits de « participes dominants »), le couple nom + participe (résultatif) ou adjectif verbal (prospectif) sature une place d'argument d'un verbe, d'une marque casuelle ou d'une adposition et désigne une entité d'ordre supérieur à un. La différence qui sépare ces exemples de la construction des verbes de perception est qu'on ne peut pas toujours expliquer la construction en disant qu'il y a double instanciation de la place d'argument¹⁷⁹ à la fois par le nom tête et par l'événement dont il est un participant, comme dans « je vois les enfants et en même temps le fait qu'ils jouent » ; certes, on se déplace vers la ville pour la voir, mais on n'écrit pas l'histoire de la ville en s'en éloignant ou en partant d'elle, mais seulement à partir de sa fondation.

178. Cf. Lemaréchal à paraître a, Denizot 2011, Dupraz 2012.

179. Cette double instanciation d'une place d'argument n'est pas sans évoquer la situation des adverbes de proposition « orientés vers le sujet » (*intelligemment, Paul n'a pas répondu à toutes les questions* = « intelligent » (Paul) ^ « intelligent » (Prop^o)) ou des adverbes d'énonciation « orientés vers le sujet » (*franchement, Paul est un imbécile* = « franc » (Enonciateur) ^ « franc » (Enonciation)).

f) *Discours rapporté, interrogation indirecte et relatives généralisantes*

Il n'est évidemment pas question de traiter du discours rapporté et de l'interrogation indirecte à travers les langues en deux pages.

On rappellera simplement que non seulement le discours indirect mais le discours direct (*Paul répondit* : « ... », « ... » *répondit Paul*) relèvent des éléments instanciant une place d'argument d'un prédicat régissant, typiquement un verbe de « dire », sinon tout verbe dont cet argument peut être présenté comme un discours même « intérieur ». Ce ne sont pas les mêmes prédicats qui régissent discours direct et indirect : entre autres, certains verbes de production sonore peuvent introduire un discours direct en tant que l'énoncé proféré (*le chef aboya* : « *on se moque de moi !* »), mais non, ou plus difficilement, le discours indirect correspondant (**le chef aboya qu'on se moquait de lui*). Un discours rapporté, en tant que rapporté, n'est nullement une énonciation, mais une image, sinon une fiction, d'énonciation¹⁸⁰. Dès qu'on quitte le discours rapporté direct, qui se présente comme la reproduction d'une énonciation réelle, pour ce qu'il est convenu d'appeler discours indirect libre ou pour le discours indirect proprement dit, l'énonciateur intègre le discours rapporté à son énoncé et rend explicite sa relation à ce discours et à son auteur¹⁸¹ ; comme on le sait, cela n'est pas sans conséquence sur le TAM et la déixis. On ne reste plus au niveau, de toutes manières fictif même dans le cas du discours direct, de l'énonciation, on passe au niveau propositionnel (au sens de Dik).

Il existe dans de nombreuses langues une catégorie de marques à étiqueter « introducteur de discours rapporté » aussi bien direct qu'indirect (verbe comme chinois *shuō*, adverbe, particule comme sanskrit *iti*, conjonction) limitée à cette fonction ; il n'y a aucune raison, quand elles n'ont que cette fonction, de les assimiler à des compléments, et, encore moins, de les considérer comme vouées à se grammaticaliser en compléments.

L'interrogation indirecte ne se limite nullement à être une sous-catégorie de discours rapporté. Ses emplois ne coïncident pas avec ceux de l'interrogation directe : les verbes de « dire » peuvent introduire

180. Dans le discours indirect, il n'y a plus d'interlocution, ni d'acte de langage déclaratif, interrogatif ou injonctif. De ce fait, les exemples des grammaires où le verbe régissant est à la première personne en sont une mauvaise illustration, vu que le rapport d'interlocution s'y trouve maintenu, et que ces constructions ne sont guère, en fin de compte, que des variantes, marquées, de simples énonciations ; ils devraient par conséquent être évitées dans les grammaires et descriptions.

181. Cf. les analyses de Duval (2003, 2009) en termes d'instances de véridiction et d'actants du scénario énonciatif.

une interrogation directe, en tant que type particulier d'énoncé, mais ne peuvent régir une interrogation indirecte que s'ils sont modalisés (IRREALIS, injonctif) ou niés (*Pierre n'a pas dit à Paul si Marie venait/était venue, Dis à Paul si Marie vient/est venue*). Les emplois de l'interrogation indirecte dépassent largement ceux de l'interrogation directe¹⁸².

En français, l'interrogation indirecte totale et une partie des interrogations indirectes partielles n'ont pas recours aux marques segmentales attachées au type d'énoncé interrogatif :

	<i>Paul demande si Pierre est venu</i>	et	<i>Paul demande ce qu'il a fait</i>
vs	<i>est-ce que Pierre est venu ?</i>	et	<i>que fait Pierre ?</i>
			<i>qu'est-ce que fait Pierre ?</i>

Cette situation n'est pas rare du tout à travers les langues du monde, qui ne sont pas nécessairement proches du français ou de l'anglais. Pour l'interrogation totale rapportée, c'est-à-dire, en position d'argument d'un verbe, le français et de nombreuses langues ont recours à une construction (*si P*, en français) qui, en position cadrative (*si P* antéposé dans un système protase-apodose) ou circonstancielle (*si P* postposé), fonctionne comme subordonnée hypothétique. Avec les verbes admettant comme argument ou bien une complétive en *que* ou bien une interrogative indirecte en *si*, *que* s'oppose à *si* comme ne construisant pas, à la différence de *si*, le complémentaire de P (non P) ; ainsi, avec la négation d'un verbe de cognition implicatif/factif transparent à la valeur de vérité de P₂ : *Marie ne savait pas que Paul était venu* vs *si Paul était venu (ou non)*.

Cela, à l'inverse du latin, où les marques interrogatives se maintiennent dans l'interrogation indirecte :

quaerebant (...)quid egisset (Cic., *Suppl.*, 92-95)
« ils demandaient ce qu'ils avaient fait »

quaero ueneritne pater tuus
« je demande si ton père est venu »

en face de : *quid egit* « qu'a-t-il fait ? » et de *uenitne pater tuus ?* « ton père est-il venu ? », les seules différences étant de TAM et de

182. Les listes données aussi bien pour le français, l'anglais que pour des langues comme le latin (Bodelot 1987, p. 26-30) ou le chinois (Mallet-Jiang 2012, p. 124 sqq., 229-231) font clairement apparaître que l'interrogation indirecte n'est nullement réservée aux verbes « interrogandi », pour reprendre la terminologie de Bodelot. Cet auteur y ajoute les verbes « investigandi », « declarandi » et « sciendi, sentiendi », non seulement « ne pas savoir » et « ignorer », mais « savoir », « percevoir », « jurer », « conjecturer », « s'étonner », « craindre », etc. — beaucoup plus nombreux que les verbes « interrogandi » —, pourvu qu'il y ait « introduction de paramètres modaux sur le verbe-matrice » (TAM IRREALIS ou prospectif, négation de V1, V1 en énoncé injonctif ou interrogatif).

repère de la déixis, et, bien sûr, la disparition de l'intonation attachée à l'énoncé interrogatif et non à la proposition complétive. La situation du latin, où les interrogatives indirectes fournissent les relatives généralisantes, n'est pas rare non plus : relative généralisante non référentielle et interrogation indirecte sont proches ; c'est sans doute l'origine, de nouveau dans un bon nombre de langues, des relatifs, à l'image du proto-indoeuropéen **k^o-*, qui d'interrogatif-indéfini acquiert des emplois de relatifs.

5. Conclusions

- a) *Les marques associées à la complémentation ne font qu'explicitement des sèmes portés par le régissant sous forme de contraintes sur les classes d'objet pouvant instancier la place d'argument qu'ouvre ce régissant.*

Si l'on revient à notre exemple :

veiller à ce que P₂ (avec V₂ au subjonctif)

on s'aperçoit que toutes les marques segmentales présentes dans cet exemple portent des informations liées au sémantisme du verbe *veiller*.

L'emploi du subjonctif marque la nature IRREALIS et prospective du contenu de P₂, par opposition à l'indicatif de V₂ dans *s'assurer que* P ou *s'assurer de ce que* P, où le contenu de P₂ doit être REALIS et rétrospectif (parfait résultatif ou prédicat de propriété, cf. *s'assurer que la fenêtre a bien été/est bien fermée*) par rapport à l'événement *s'assurer*. La présence d'un *que* P est due au fait que *veiller* fait partie des prédicats dont on s'attend qu'ils admettent un « sentential complement » comme un de leurs arguments, à côté de syntagmes substantivaux à tête nominale — à condition que le nom réfère à des entités d'ordre supérieur à un — :

veiller au bon déroulement de la réunion

Le choix entre *que* P et l'infinitif étant une question ici de présence vs absence de sujet de V₂ (absence conditionnée par la présence de son référent comme argument de V₁) :

veiller à maintenir l'ordre

L'emploi de *à ce* est lié au fait que *veiller* fait partie des verbes conservant, avec *que* P, la construction prépositionnelle (« construction indirecte ») qu'il a avec ses compléments constitués par un syntagme substantival à tête nominale ou par un infinitif¹⁸³. Quant à l'adposition

183. Et que *à + que* P est impossible, à la différence de *après que*, *avant que*, etc.

à elle-même, elle fonctionne comme marque de datif-latif à valeur plus ou moins purposive (rôle sémantique), de façon en partie redondante avec le caractère IRREALIS et prospectif du subjonctif ; elle s'oppose au *sur* de *veiller sur* + SSubst. *Que* est le translatif d'une proposition en substantif selon Tesnière, plus précisément, en substantif non référentiel, à moins qu'il faille y voir plutôt une translation de P en modifieur (donc, en adjectif, en termes tesniériens) qui, étant employé sans marque de substantivation, porte sur un *x* non exprimé et réfère, de manière non référentielle, à tout *x* vérifiant <que P> dans tous les mondes possibles (donc non marqué quant au mode en REALIS vs IRREALIS vs non REALIS)¹⁸⁴. Que la langue possède ou non un tel « complémenteur » non référentiel, on voit que c'est la position structurale qui est essentielle, ce qui est attendu pour des structures subordonnées régies (par un verbe, une adposition, une marque de cas).

Si on admet que sont stockés avec le lexique non seulement :

- 1) le nombre d'arguments — ici, deux — ainsi que leur marquage — ici à par opposition à Ø pour un « complément direct » et au *sur* de *veiller sur* —,
- 2) le rang actanciel et la fonction de ces arguments,
- 3) leur rôle sémantique — ici, (datif-latif) purposif —, mais aussi :
- 4) des spécifications sur ces arguments¹⁸⁵ a) d'ordre de l'entité susceptible d'instancier cette place d'argument — en l'occurrence, le fait que le régime est toujours constitué d'une entité d'ordre $n > 1$, à la différence de *veiller sur* qui admet une entité du premier ordre (*veiller sur Paul*) — et b) de TAM — à savoir que l'événement envisagé relève du prospectif et que, *veiller* étant un verbe manipulatif non transparent à la valeur de vérité de P_2 , le contenu propositionnel relève du non-asserté (subjonctif ou infinitif),

on peut dire qu'en dehors de *à*, adposition marquant le second argument, « indirect », toutes les autres marques segmentales ne font qu'explicitier des sèmes internes au sémantisme de *veiller (à)* et relèvent de l'accord¹⁸⁶. Dans ces conditions, on comprend que, dans une langue où le prédicat

184. Cf., ci-dessus, parag. II 3b.

185. Qui se manifestent sous la forme de contraintes de sélection, autorisant ou excluant que telle ou telle classe d'objets instancie telle place d'argument de tel ou tel régissant, ou de contraintes de réinterprétation portant sur le régissant ou le régi ou les deux.

186. Il s'agit d'un type d'accord où la tête donneuse des catégories déclenchant l'accord n'est pas elle-même morphologiquement marquée pour ces catégories et où celles-ci sont marquées uniquement sur les éléments qui en dépendent et sont receveurs d'accord.

porte les mêmes spécifications que « veiller à », on puisse se passer de toute marque segmentale associée à la complémentation.

Dans le cas du français, la contribution de *à* à l'interprétation des énoncés en *veiller à* illustre le fait que le régissant d'une construction de complémentation (verbe, adposition/cas, mais aussi nom ou adjectif) peut très bien être sous-spécifié, et que jouent alors un rôle décisif des éléments qui dépendent de lui : cas/adposition, type de « complémenteur », substantiveur et nominaliseur, nom-support, TAM, ou un ensemble d'entre eux. Ici, *à* spécifie le complément de *veiller* comme prospectif, non REALIS : c'est sans doute ce qui interdit que l'argument soit instancié par une entité du premier ordre.

Par conséquent, si les marques segmentales associées à la complémentation ne font souvent qu'expliciter de manière redondante des sèmes internes au régissant et stockés avec lui dans le lexique sous forme d'appartenance à une sous-classe spécifique ainsi définie (marque catégorielle), elles peuvent aussi spécifier certains de ces sèmes ou en ajouter d'autres. Ainsi l'information se trouve distribuée à travers un ensemble de marques. Ce qui s'explique, au moins en partie, par le caractère hétérogène des marques associées à la complémentation dont certaines sont en commun avec d'autres types de subordinées ou ont des emplois en dehors de la complémentation et de la subordination.

Ce caractère distribué est sans doute ce qui justifie le plus ici — sans que l'on ait à sortir du système d'une langue donnée en synchronie — une conception atomistique du signe.

b) *La nature du segment enchâssé : entre enchâssement de bases prédicatives et enchâssement d'énonciation*

Du point de vue du signifié, le segment en position d'argument de la phrase matrice peut consister en la désignation d'une entité du 2nd ordre (événement) ou du 3^{ème} (proposition au sens sémantique du terme) ou du 4^{ème} ordre (énonciation)¹⁸⁷. Du point de vue du signifiant, tout se passe comme si les différents types d'équivalents de complétives se situaient entre deux pôles : l'un se réduisant à l'enchâssement d'une base et l'autre consistant en l'enchâssement d'une énonciation.

La base verbale nue en position argumentale désigne l'action¹⁸⁸ tandis qu'une structure proche d'une énonciation présente la subordinée

187. Cf. parag. II 1c.

188. Il est possible que ce soit toujours le cas, et que ce soit ou bien le marquage personnel, ou bien l'insertion dans une construction sujet-prédicat qui en fasse, en l'orientant vers un sujet, un prédicat du premier ordre (cf. Lemaréchal *Zéro(s)*, Appendice).

sous la forme d'un énoncé plus ou moins assimilé à un discours rapporté. Dans le cas de la base nue, il est illusoire d'y voir un exemple de polycatégorialité¹⁸⁹, la base nue en position de prédicat serait un verbe (fini) et en position d'argument, un nom abstrait d'action, c'est-à-dire, rappelons-le, la désignation d'une entité d'ordre supérieur à un. En fait, c'est l'enchâssement (comme argument d'un prédicat régissant des entités d'ordre supérieur à un) qui fait la différence ; c'est le changement de position structurale (le passage de prédicat à argument) qui fait que tel segment désigne une entité.

Les deux types d'éléments enchâssés, base ou énonciation, peuvent être, l'un comme l'autre, spécifiés :

1) en tant qu'argument ayant un certain rôle par rapport au régissant, au moyen de marques casuelles ou d'adpositions à considérer comme portant elles-mêmes une fonction prédicative spécifiant celle portée par le prédicat principal régissant, s'il s'agit de complétives, ou ajoutant une fonction prédicative supplémentaire, et par là un participant supplémentaire à la phrase, s'il s'agit de circonstancielles ;

2) en tant que désignant une entité, instanciant une place d'argument d'une fonction prédicative, au moyen d'une marque ou d'une autre de substantivation ;

3) en tant qu'inclus dans une classe particulière d'entités d'un ordre supérieur à un, au moyen d'une marque ou d'une autre de nominalisation, y compris des noms supports, en tant que « fait » ou « non-fait » par exemple, s'il s'agit d'une entité du 3^{ème} ordre ;

4) en tant, éventuellement, que modifieur ou bien d'un de ces noms ou bien d'une tête vide indice d'une valeur non référentielle sinon quelconque, au moyen d'une marque ou d'une autre de modifieur (dont *que* < *k^uo-) ou d'adjectivation ;

5) en tant que procès, événement ou proposition spécifiables en TAM, au moyen d'une marque ou d'une autre de TAM, éventuellement amalgamée à un « complémenteur », à une marque de nominalisation ou de substantivation ou à une forme verbale.

189. Si tant est que cette notion ait un sens : les catégories se définissant par leur distribution et essentiellement par les positions structurales qu'elles peuvent occuper (« fonctions fondamentales », cf. Lemaréchal 1982, 1989), chaque catégorie ne peut se définir que par la totalité des diverses positions structurales qu'elle peut occuper ; telle forme — en l'occurrence, une base verbale nue — ne peut appartenir à deux (ou plusieurs) catégories ; sinon, cela veut dire qu'on reporte les oppositions de position structurale sur les catégories et qu'on a une définition préconçue (en général, ethnocentrique) de telle ou telle catégorie — en l'occurrence, verbe vs nom (d'action). Du coup, dans le cas extrême où un élément est le seul à être compatible avec un ensemble donné de positions structurales et autres phénomènes révélés par sa distribution, cet élément devra être considéré comme constituant à lui seul une catégorie.

Ces différentes spécifications se révèlent être les mêmes, que l'élément enchâssé soit une base ou une énonciation. On aura :

$$\left. \begin{array}{l} \text{base prédicative} \\ \text{énonciation} \end{array} \right\} \pm \text{MMod} \pm \text{N}^\circ \pm \text{Subst}^\circ \pm \text{Cas}$$

A mi-chemin entre ces deux pôles que constitue l'enchâssement d'une base ou d'une (pseudo-)énonciation, on peut avoir enchâssement d'un verbe accompagné de ses compléments, sinon même des compléments qu'il ne contrôle pas, ce qui correspond au constituant étiqueté « VP » de la grammaire générative¹⁹⁰.

Les domaines d'emploi des deux types d'enchâssement peuvent s'étendre l'un vers l'autre : l'enchâssement d'une énonciation peut s'étendre du discours rapporté à l'expression des contenus de pensée, etc. jusqu'aux compléments des verbes modaux (TAM), de « il dit que je... », à « il pense que je... », etc., à « je veux que je... » :

grec moderne :

thelo na matho « je veux apprendre » (Mirambel, p. 189)

Symétriquement, les emplois de l'enchâssement de la base nue peuvent s'étendre jusqu'au discours rapporté.

c) *Des paradigmes à plusieurs stratégies de complémentation*

Beaucoup de langues présentent à la fois plusieurs stratégies de complémentation concurrentes ou complémentaires qui constituent un paradigme à trois, ou quatre, termes :

1) l'enchâssement de structures plus ou moins identiques à des énoncés complets, avec ou sans marques segmentales associées (complémenteurs) : on s'attend à ce que les régissants prototypiques en soient les verbes de « dire », puis les verbes de « penser » ;

2) l'enchâssement de noms d'action formés sur les bases prédictives, par nominalisation explicite, impliquant ou non la récupération du terme qui serait le sujet d'un énoncé autonome de même valeur au moyen de génitifs subjectifs par exemple ;

190. La pertinence et l'existence même de « VP » — qui est en fait le corollaire de toute analyse en constituants immédiats d'orientation binaire — a fait l'objet de nombreuses polémiques ; le problème a déjà été évoqué à propos de l'accord en TAM avec le verbe de l'ensemble des compléments à l'exclusion du sujet en kayardild (cf. parag. II 2a et note 86).

3) l'emploi de formes, éventuellement issues des précédentes, formées sur une base prédicative marquée par un cas de type purposif (datif et/ou latif), qui peuvent se figer en des formes opaques¹⁹¹ souvent étiquetées « infinitif » dans les descriptions, sur le modèle de ce qui se passe dans les langues indoeuropéennes : de la complémentation des verbes de « mouvement » (comme « destination » constituée par des entités d'ordre supérieur à un), les emplois s'étendent vers les prospectifs et les prédicats modaux en particulier quand le sujet de la structure subordonnée est identique à un argument du prédicat régissant, et, de là, vers tous les emplois où il y a une telle identité ;

4) des constructions du type (*uideo pueros ludentes/je vois les enfants qui jouent* qu'on pourrait confondre avec des syntagmes où une entité du premier ordre est déterminée par une relative ou un participe épithètes, mais qui ont la particularité de désigner une entité d'ordre supérieur à un et d'instancier une place d'argument du régissant comme le ferait un argument propositionnel ; on s'attend à ce que les régissants prototypiques de ces constructions soient les prédicats de « perception », qui présentent deux caractères spécifiques : la concomitance entre l'instant de la perception et le déroulement de l'événement perçu et le fait que l'objet de la perception soit à la fois l'entité d'ordre supérieur à un que constitue l'événement perçu et un objet concret participant à cet événement, c'est-à-dire une entité du premier ordre ; de là, les emplois peuvent s'étendre à toute subordination impliquant ou bien une telle concomitance ou bien une telle saillance d'une entité du premier ordre interne à la subordonnée.

Les possibilités d'emploi des stratégies 2 et 3 peuvent se trouver élargies à partir du moment où elles se voient compatibles avec l'expression d'un sujet du prédicat subordonné distinct des participants de la principale, ou bien au moyen d'un génitif subjectif (c'est-à-dire au moyen d'un constituant qui lui est subordonné) ou bien au moyen d'un participant qui lui reste externe et relève d'un niveau de constituance qui lui est supérieur ou égal (« accusativus cum infinitivo », construction à montée, construction à pivot). Les possibilités d'emploi des stratégies 2, 3 et 4 peuvent se trouver élargies à partir du moment où les « infinitifs » ou « participes » se voient dotés d'oppositions d'aspect ou/et de temps, au point qu'elles peuvent alors entrer en concurrence ou en complémentarité avec les autres stratégies.

191. Un décalage de date entre les formations (ou leur renouvellement) impliquant opacification n'est pas rare dans la constitution ou le maintien de paradigmes.

6. Appendice : à propos de quelques mythes, idées fausses et illusions d'optique

- a) *La parataxe, mythe étologique de la subordination*¹⁹² : *parataxe ou coordination et subordination « sans marque » ?*

A propos des énoncés « sans marque », c'est-à-dire ne faisant intervenir que des marques non segmentales, on parle souvent de « parataxe ». Cette notion est le lieu de différents mythes qu'il faut absolument dénoncer comme des absurdités.

La parataxe, entendue comme simple juxtaposition d'énoncés, serait la situation primitive à partir de laquelle se seraient dégagées les procédures de subordination, ainsi que leurs marques. Non : la parataxe est déjà de la subordination ou de la coordination. Des marques non segmentales indiquent que l'ensemble formé par le premier élément et par le second élément constitue une unité d'ordre supérieur (marques intégratives). Déjà les grammairiens grecs¹⁹³ avaient pris conscience que les conjonctions ne servent à rien, puisque la relation entre les deux propositions se déduit du sens de chacune d'elles (et de notre expérience du monde). L'ordre des deux éléments (marque séquentielle) n'est pas indifférent et des marques intonatives et prosodiques font qu'ils ne sont pas sur le même plan¹⁹⁴, pouvant signaler éventuellement le caractère cadratif du premier élément par rapport au second (systèmes protase-apodose).

Des exemples d'émergence de conjonctions à partir de parataxes, au sens de subordination sans marque segmentale, sont bien connus : ainsi, en latin, le *ne* des complétives régies par des expressions de crainte (*timeo ne ueniat*) analysé à partir de la juxtaposition de deux énoncés « j'ai peur » et « pourvu qu'il ne vienne pas » ; qu'il y ait changement de statut de *ne* (comme le montre la collocation *ne non*) n'implique nullement qu'on ait eu deux énoncés séparés et non un seul énoncé déjà complexe : en effet, « craindre » fait partie des prédicats admettant une entité d'ordre supérieur à un (en l'occurrence du 3^{ème} ordre) comme un de leurs arguments ; dès que le contenu sémantique

192. Cf. Petit 2013.

193. Cf. Apollonios Dyscole, traité *De la conjonction*.

194. On peut le dire aussi bien de la subordination que de la coordination, qui ne doit pas être conçue comme simple co-présence de deux constituants de même niveau, (éventuellement permutable, ce qu'ils ne sont que rarement, même dans le cas d'une coordination par « et »), mais comme une relation, la coordination occupant un niveau de constituance supérieur aux deux éléments coordonnés et ces derniers n'étant pas plus sur le même plan qu'un premier et un second arguments : Coord° (Coord¹, coord²) (cf. Dik 1997, p. 189 sqq. et Rebuschi 2001, p. 23-60 et 2002, p. 37-94).

de P_2 s'y prête, on l'interprétera comme l'objet de crainte : cela suppose la subordination de P_2 à V_1 et que P_2 soit de mode non REALIS. De même, expliquer le passage de *that* de démonstratif à complémenteur, à travers une sorte de compactage de deux énoncés autonomes « j'ai appris cela » et « Paul est arrivé » (*he announced that : John has arrived > he announced (that John had arrived)*) est pour le moins approximatif, on doit considérer qu'il y avait déjà subordination marquée par des marques non segmentales, mais que le lien entre les deux propositions a été renforcé (focalisation) par la cataphore, à une époque où *that* n'était qu'un pronom/déterminant démonstratif.

b) *Une autre idée fausse : les subordonnées seraient dérivées en synchronie d'énoncés indépendants insérés dans un autre*

L'idée que, dans la parataxe, les deux éléments, qui sont pourtant en fait bel et bien mis en relation, sont sur le même plan en a rencontré une autre, aussi fausse, issue de la tradition de la grammaire scolaire et qui a trouvé une nouvelle jeunesse avec les premières étapes transformationnelles de la grammaire générative, selon laquelle l'archétype de toute subordonnée est une proposition ayant la forme d'une proposition indépendante, c'est-à-dire d'un énoncé autonome morpho-syntaxiquement construit, qui serait secondairement introduit dans un autre énoncé¹⁹⁵.

Bizarrement, on retrouve la même conception en typologie, à l'arrière-plan d'analyses comme celle de Stassen (1985)¹⁹⁶ par exemple, à travers l'idée que les subordonnées sont des propositions « dégradées » dont on pourrait mesurer la dégradation en termes de degrés, mesurables d'après la quantité d'éléments présents dans un énoncé autonome et perdus dans les structures subordonnées sensées en être dérivées, à travers des étapes qui iraient de la parataxe à des constructions à corrélatifs identiques dans les deux éléments, ensuite à des corrélations à corrélatifs différents entre protase et apodose, jusqu'aux formes non finies du verbe, en passant par les constructions à mots de subordination, complémenteurs, conjonctions, relatifs, etc.

195. Cf. les règles ad hoc, et autres acrobaties, posées par exemple pour analyser les constructions à infinitif par « dérivation » à partir de subordonnées à complémenteur elles-mêmes dérivées de propositions indépendantes, à l'époque où la théorie de Chomsky comportait encore des transformations.

196. Ou de Dixon, quand il distingue entre « complémentation » proprement dite et ce qui ne serait que des « stratégies de complémentation », privilégiant ainsi, de manière ethnocentrique, les constructions à complémenteur du type *que* ou *that*, constructions qui ne sont, au contraire, qu'un cas particulier au sein du phénomène général de la complémentation.

L'erreur qui est la source de toutes les précédentes est de supposer que, pour analyser la subordination, il faille partir de la subordonnée, comme si la subordonnée préexistait à la principale. Il faut, à l'inverse, partir de la phrase matrice : c'est elle, ou certains régissants qu'elle contient, qui impose que certaines positions structurales (arguments ou modificateurs) soient occupées par des éléments complexes, éléments qui doivent d'abord être décrits au niveau du signifié, tel que les théories de la signification dans leur état actuel permettent de le décrire¹⁹⁷, c'est-à-dire sous forme abstraite (entre autres, sous forme d'entités et de prédicats d'ordres différents avec leurs spécifications propres), et non sous forme d'énoncés déjà syntaxiquement construits.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

LA NÉCESSITÉ DE L'ABSTRACTION. PRÉDICATS ET ENTITÉS,
NOMINALISATION, SUBSTANTIVATION ET RELATION.

Nous espérons qu'au terme de notre parcours, sa logique et la nécessité de ses différentes étapes apparaissent clairement.

Une théorie plus abstraite de la prédication non seulement permet de comprendre le fonctionnement des langues multiprédicatives où une copule n'est pas obligatoire, mais éclaire de nombreuses facettes des phénomènes attachés à la complémentation et à la subordination.

En étendant la prédicativité aux noms communs, qui sont à considérer comme des prédicats d'inclusion à une classe d'objets, une théorie plus abstraite de la prédication éclaire à la fois le rôle de noms supports comme *fait* dans *le fait quelle fait de* — ils catégorisent P2 ou l'infinitif comme des « faits » —¹⁹⁸, et permet de circonscrire la part de « nominalisation » effectivement potentiellement présente dans les équivalents de complétives de tel ou tel type. En faisant des noms des prédicats et non la désignation d'entités (« substances »)¹⁹⁹, on fait ressortir que les désignations des entités sont toujours construites. L'enchâssement de prédications qui en résulte — « des

197. Il n'est peut-être pas inutile de répéter ici ce que nous avons dit ailleurs : le recours à des représentations abstraites n'est pour nous qu'une manière de mieux décrire les signifiés de signes saussuriens tels que les différences d'association entre différences de signifiant et différences de signifié permettent de les distinguer ; on ne doit chercher ici aucune ébauche de quelque linguistique ou sémantique formelles, aucune hypothèse sur le fonctionnement du langage et de l'esprit.

198. Ou de supports totalement grammaticaux comme le *a-* des langues austronésiennes (cf. parag. III 3c).

199. Optant, par là, pour Quine et la philosophie analytique, et contre Strawson (cf. Lemaréchal 1994, p. 75-78).

prédicats à perte de vue »²⁰⁰ — pouvant être décrit en termes d'ordre de calcul.

En étendant la prédicativité aux noms, puis aux syntagmes adverbiaux et, de là, aux adpositions et aux marques casuelles, non seulement on comprend le fonctionnement des langues multiprédicatives où les syntagmes adpositionnels ou marqués par un cas oblique peuvent exercer directement la fonction de prédicat syntaxique, mais on éclaire aussi le marquage casuel des complétives et de leurs équivalents ainsi que des subordinées circonstancielles constituées d'un équivalent de complétive marqué par une adposition ou une marque casuelle. Une abstraction supplémentaire amène à considérer les rôles sémantiques eux-mêmes comme des prédicats, atomiques, minimaux — des sèmes pour ne pas les nommer — diversement associés : à la valence des régissants, aux adpositions, marques de cas, applicatifs et verbes d'une série verbale. Par là, on rend compte du « cas » des complétives et équivalents.

Tout prédicat implique un ou plusieurs arguments qui se distinguent les uns des autres précisément par des rôles sémantiques différents définis tautologiquement par rapport à ce prédicat — f « donner » (x « donateur », y « don(ation) », z « donataire »), mais aussi f « demander » (x « demandeur », y « demande », z « à-qui-on-s'adresse »). Tout prédicat assigne à chaque argument des propriétés qui se manifestent à travers des contraintes de sélection sur les classes d'entités (« classes d'objets ») pouvant instancier les différentes places d'argument — dans le cas qui nous occupe, des contraintes de sélection de P2 (en termes d'ordre d'entité, d'aspect, temps et mode, etc.). Cela permet de comprendre le rôle majeur joué par les sous-catégories des régissants dans le marquage (marque catégorielle) des complétives et équivalents.

Ainsi des micro-prédicats sont associés diversement aux régissants ou à leur régime, ou bien de manière redondante, ou bien en spécifiant des prédicats ou/et des régimes sous-spécifiés.

Il en résulte que la complémentation peut n'être marquée que par l'appartenance du régissant (verbe et autre prédicat principal, apposition, marque de cas,...) à une sous-classe particulière (marque catégorielle) et, éventuellement, par sa position dans la chaîne (marque séquentielle). Etant donné que cette rection consiste en l'instanciation d'une place d'argument d'une fonction prédicative abstraite portée par le régissant, le régi, en tant qu'argument de cette fonction prédicative, se voit assigner un rôle sémantique qui le distingue de l'autre ou des autres arguments de cette fonction prédicative, rôle sémantique qui peut être spécifié ou explicité (c'est-à-dire marqué de façon plus ou

200. Cf. Quine dans la suite de Ryle (cf. note 41).

moins redondante) par des adpositions ou marques de cas. En tant qu'argument d'une fonction prédicative, ce régi est une entité, ce qui peut être spécifié ou explicité (c'est-à-dire marqué de façon plus ou moins redondante) par des marques de substantivation, de nominalisation, de modifieur, c'est-à-dire par un ensemble de marques relevant de ce qu'on appelle souvent, au prix d'une certaine confusion, marques de détermination. Les marques séquentielles (ordre des constituants) fonctionnent comme marques de fonction : position sujet vs position objet, comme en français, mais aussi position cadrative (c'est-à-dire marque de cadre) et autres positions de valeurs diverses, qui, pour avoir éventuellement l'iconicité pour étiologie, n'en constituent pas moins des marques ayant les caractéristiques du signe saussurien, à savoir l'association arbitraire d'un signifié à un signifiant.

Seul un degré d'abstraction suffisant permet de dégager ce qui est commun et ce qui distingue les différentes stratégies et de s'affranchir autant qu'il est possible de toute référence ethnocentrique aux structures morphosyntaxiques propres aux langues à partir desquelles s'est constituée la tradition grammaticale et linguistique.

Nous avons utilisé pour notre exemplification le turc, le kayardild, le tabasaran, etc., ainsi que le chinois, le yoruba, etc., à côté, bien sûr, du français, de l'anglais, du vieil-anglais, du latin, du grec ancien, du sanskrit. On voit quel rôle langues agglutinantes, isolantes et flexionnelles-fusionnelles peuvent jouer dans l'élaboration d'une linguistique vraiment générale, qui prenne en compte, sur un pied d'égalité, les langues dans toute leur diversité. Les langues agglutinantes, par leur morphologie abondante et largement transparente²⁰¹, mettent souvent en pleine lumière des phénomènes qui laissent peu ou pas de traces²⁰² et ont moins de visibilité pour la linguistique générale dans les autres types de langues. En kayardild, on trouve indiquée sur chaque mot plein la position structurale qu'il occupe par rapport à l'ensemble de la phrase où il se trouve plongé. Une langue isolante comme le chinois nous rappelle qu'on peut très bien se passer de toute, ou presque toute, marque segmentale, là où le kayardild met indéfiniment les points sur les i. Les langues flexionnelles-fusionnelles, quant à elles, semblent accumuler encombrement, hétérogénéité et opacité.

Alain LEMARÉCHAL

Paris-Sorbonne

Ecole Pratique des Hautes Etudes

201. Cf. Dressler 1987.

202. Notion culiolienne (cf. Culioli 1987, repris dans Culioli 1990, p. 115-126, en particulier, p. 126).

Références bibliographiques

- AIKHENVALD, Alexandra Y. et Robert Malcom Ward DIXON (éds.), 2005. *Serial verb constructions: a cross-linguistic typology*. Oxford, Oxford University Press.
- AUTHIER, Gilles, 2012. *Grammaire Juhuri, ou judéo-tat, langue iranienne des Juifs du Caucase de l'est*. Wiesbaden, Reichert, 2012.
- BABALIYEVA, Ayten, 2013. *Etudes sur la morphosyntaxe du tabasaran littéraire*. Thèse EPHE, dir. J.-P. Mahé.
- BAZIN, Louis, 1978. *Introduction à l'étude pratique de la langue turque*. Paris, Adrien Maisonneuve.
- BLANCHÉ, Robert, 1968. *Introduction à la logique contemporaine*. Paris, Armand Colin.
- BODELOT, Colette, 1987. *L'interrogation indirecte en latin. Syntaxe – Valeur illocutoire – Formes*. Paris, Peeters.
- CADIOT, Pierre, 1997. *Les prépositions abstraites du français*. Paris, Armand Colin.
- CHAO, Yuen-ren, 1968. *A Grammar of Spoken Chinese*. Berkeley-Los Angeles. University of California Press.
- CHOI-JONIN, Injoo, 1995. « La préposition avec : opérateur de décomposition », *SCOLIA* 5, p. 109-130.
- CREISSELS, Denis, 2006. *Syntaxe générale : une introduction typologique, I-II*. Paris, Lavoisier.
- CULIOLI, Antoine, 1990. *Pour une linguistique de l'énonciation I*. Paris-Gap, Ophrys.
- DELPLANQUE, Alain, 1998. « Le mythe des “séries verbales” », *Faits de langues* 11-12, p. 231-250.
- DENZOT, Camille, 2011. « Sur les constructions dites « à participe dominant » en grec ancien », conférence dans le séminaire de l'EPHE d'A. Lemaréchal, le 24/11/11.
- DIK, Simon C., 1989-1997. *The theory of Functional Grammar, I-II* (éd. Hengeveld). Berlin-New York, Mouton de Gruyter.
- DIXON, Robert Malcom Ward, 1972. *The Dyirbal language of North Queensland*. Cambridge, Cambridge University Press.
- DIXON, Robert Malcom Ward et Alexandra AIKHENVALD (éds.), 2006. *Complementation: a cross-linguistic typology*. Oxford University Press.
- DRESSLER, Wolfgang, 1987. *Leitmotifs in Natural Morphology*. Amsterdam, Benjamins.
- DUPRAZ, Emmanuel, 2012. « Sur le type dit “participe dominant” », note présentée au séminaire de l'EPHE d'A. Lemaréchal, le 09/02/12.
- DUVAL, Marc, 2003. *Le problème de l'interrogation indirecte totale d'après ses marques (en français, anglais et coréen) : étude contrastive et typologique*. Thèse Paris-Sorbonne, dir. A. Lemaréchal.
- , 2009. *L'interrogation indirecte totale en coréen. Comparaison avec le français et l'anglais*. Paris-Gap, Ophrys.
- ERNOUT, Alfred et Antoine, MEILLET, 1932 (éd. 2001). *Dictionnaire étymologique de la langue latine*. Paris, Klincksieck.
- EVANS, Nicholas, 1995. *A Grammar of Kayardild*. Berlin-New York, Mouton de Gruyter.
- , 2008. « Le legs du warrumurrungunji : les langues australiennes au 51^{ème} millénaire », communication devant la Société de Linguistique de Paris le 09/02/2008.
- FANG, Mei, 2006. « beijinghuali'shuo'deyufahua – cong yanshuodongci dao congjubiabaoji » (« La grammaticalisation de shuo en pékinois – du verbe assertif vers la marque de subordination »), *Zuoguo fangyan xuebao* 1, p. 116-121.
- FORTSON, Benjamin W., 2004. *Indo-European Language and Culture. An introduction*. Malden-Oxford, Blackwell

- GIVÓN, Talmy, 1984-1989. *Syntax I-II*. Amsterdam-Philadelphia, Benjamins.
- GROSS, Maurice, 1986-1990. *Grammaire transformationnelle du français, I-III*. Malakoff, Cantilène.
- HAGÈGE, Claude, 1975. *Le problème linguistique de la préposition et la solution chinoise*. Paris, Peeters.
- HAIMAN, John, 1980. "The iconicity of grammar : isomorphism and motivation", *Language*, 56, p. 515-540.
- , 1983. "Iconic and economic motivation", *Language*, 59, p. 781-819.
- , 1985. *Natural Syntax*. Cambridge, Cambridge University Press.
- HASPELMATH, Martin, 2009. « Pourquoi la linguistique des langues est-elle possible ? », *BSLP CIV/1*, p. 17-38.
- HASPELMATH, Martin, Matthew S. DRYER, David GIL et Bernard COMRIE (éds.), 2005. *The World Atlas of Language Structures*. Oxford.
- HENRI, Agnès, 2011. *Le sungwadia. Eléments de description d'une langue du Vanuatu*. Paris, Peeters.
- HJELMSLEV, Louis, 1935-1937. *La catégorie des cas. Etude de grammaire générale, I-II*. Universitetsforlaget i Aarhus.
- HOOPER, Joan B., 1976. "On assertive predicates, in John P. Kimball (éd.), *Syntax and semantics* 4, p. 91-124.
- IDIATOV, Dmitry, 2007. *A typology of non-sective interrogative pronominals* (PhD). Anvers, University of Antwerp.
- KIMENYI, Alexandre, 1980. *A Relational Grammar of Kinyarwanda*. Berkeley, University of California Press.
- KLEIBER, Georges, 1990. *La sémantique du prototype*. Paris, PUF.
- KOENIG, Ekkehard, 2012. « Le rôle des déictiques de manière dans le cadre d'une typologie de la déixis », *BSLP CVII/1*, p. 11-42.
- LAUNEY, Michel, 1979. *Introduction à la langue et à la littérature aztèques, I*. Paris, L'Harmattan.
- , 1984. « Fonctions et catégories dans l'opposition verbo-nominale : l'exemple du nahuatl », *Modèles linguistiques*, 6/1, Lille, p. 133-148.
- , 1992. « La logique omniprédicative dans la syntaxe nahuatl », *LALIES* 10, p. 215-231.
- , 1994. *Une grammaire omniprédicative. Essai sur la morphosyntaxe du nahuatl classique*. Paris, CNRS Editions.
- LAZARD, Gilbert, 2009. « Pour une linguistique pure », *BSLP CIV/1*, p. 1-16.
- , 2006. *La quête des invariants inter-langues. La linguistique est-elle une science ?* Paris, Honoré Champion.
- , « Typologie abstraite de la relation nom-verbe », in *Mélanges ... Willems*.
- , (éd.), *Actance*, I-XII. CNRS, RIVALC.
- LAZARD Gilbert et Louise PELTZER 2000, *Structure de la langue tahitienne*. Paris-Louvain, Peeters.
- LEMARÉCHAL, Alain, 1980. *Enigmes à Palau. Vers la fin de la linguistique coloniale* (inédit), 270 p.
- , 1982. « Sémantisme des parties du discours et sémantisme des relations », *BSLP LXXVII/1*, p. 1-39.
- , 1983. « Sur la prétendue homonymie des marques de fonction : la superposition des marques », *BSLP LXXVIII/1*, p. 53-76.
- , 1987. *Sémantisme des parties du discours (avec des exemples tirés de langues austronésiennes et bantoues)*, Thèse d'Etat, Université de Poitiers.
- , 1989. *Les parties du discours. Sémantique et syntaxe*. Paris, PUF.
- , 1991b. « Transitivité et théories linguistiques : modèles transitivistes contre modèles intransitivistes ? », *LINX*, 24, p. 67-94.

- , 1994. « Parties du discours et marques superposées. Synthèse et perspectives », *LALIES* 14, p. 57-134.
- , 1995. « Actants et arguments ? », in Fr. Madray-Lesigne et J. Richard-Zapella (éds.), *Lucien Tesnière aujourd'hui*. Paris-Louvain, Peeters, p. 165-174.
- , 1996a. « Causatifs et voix dans les langues des Philippines et de Formose et en malgache », Strasbourg, *SCOLIA*, 7, p. 129-167.
- , 1996b. « Classificateurs possessifs et relationalité des noms », *SCOLIA*, 8, p. 71-93.
- , 1997a. *Zéro(s)*. Paris, PUF.
- , 1997b. « Superposition des marques, zéro et morphologisation », in *Mémoire de la Société de linguistique de Paris* (n^{le} série), V, p. 25-61.
- , 1998a. *Etudes de morphologie en f(x,...)*. Paris, Peeters
- , 1998b. « Théories de la transitivité ou théories de la valence : le problème des applicatifs », in A. Rousseau (éd.), *La transitivité*. Lille, Presses du Septentrion, p. 203-218)
- , 1999. « Typologie des relatives et théorie de la relative », in A. Sörös et Chr. Marchello-Nizia (éds.) *Typologie des langues, universaux linguistiques*, LINX n° spécial.
- , 2001. « Mais à quoi peut donc bien servir la copule ? », in Cl. Buridant, G. Kleiber et J.-Chr. Pellat (éds.), *Par monts et par vaux. Mélanges ... Riegel*. Louvain-Paris, Peeters.
- , 2004. « Typologie et théorie de la prédication », *MSL* 14 (*Les constituants prédictifs et la diversité des langues*). Paris, Peeters, p. 13-28.
- , 2006. « Quelques remarques sur “les rôles sémantiques comme prédicats” ». Paris, *BSLP* CI/1, p. 457-471.
- , 2010a. *Comparative Grammar and Typology. Essays on the Historical Grammar of the Austronesian Languages*. Leuven-Paris-Walpole, Peeters.
- , 2010b. « De Benveniste à Lazard ... en remontant à Saussure : typologie et saussurisme », communication à la *Journée d'études en hommage à G. Lazard pour son 90^{ème} anniversaire*, Institut de France, le 17/02/2010.
- , 2011. « Etre et avoir » à travers les langues : typologie et théorisation », *LALIES* 20. Paris, Editions Rue d'Ulm, p. 179-217.
- , 2012. « Diversité des langues, typologie linguistique et abstraction ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (séance du 06/01/2012), p. 21-41.
- , 2014. « Marque d'agent et marque d'objet: mirages et réalité de la grammaticalisation en chinois », communication aux *Journées du CLAO* (26 juin 2014).
- , à paraître a. « Le latin *ab urbe condita* à la lumière de la surdéclinaison du kayardild, langue aborigène d'Australie », in M. Monnet et al. (éds.) *Mélanges ... Soutet*. Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne.
- , à paraître b. « Espace, temps, relations : la surdéclinaison généralisée du kayardild et l'invasion de la syntaxe par les « nominalisations », in A. Bertin et H. Bat-zeev Shyldkrot (éds.), *Faits de subordination dans les langues du monde*.
- , à paraître c. « De l'hypermарquage à l'absence de marque (segmentale) : squelles marques pour la complémentation ? Typologie et abstraction ».
- LI, Paul N. et Sandra A. THOMPSON, 1981. *Mandarin Chinese. A Functional Reference Grammar*. Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press.
- LYONS, John, 1977. *Semantics I-II*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MALLET-JIANG, 2012. *La complétive objet en chinois* (Thèse sous la dir. de Cl. Muller et M.-Cl. Paris, Bordeaux 3).
- MARCHAND, Karell, à paraître. « Les propositions complétives régies par des verbes de perception : constructions singulières dans différentes langues », *Actes du CILPR*

- , (thèse en cours). *Etudes de typologie des stratégies de subordination à travers différentes langues australiennes et papoues*, thèse de doctorat préparée sous la direction d'A. Lemaréchal.
- MEIER-BRUGGER, Michael, 2002. *Indogermanische Sprachwissenschaft* (8^{ème} éd.). Berlin, De Gruyter.
- MOSSÉ, Fernand, 1945. *Manuel de l'anglais du Moyen Age, I Vieil-anglais*. Paris, Aubier ?
- MULLER, Claude, 1996. *La subordination en français*. Paris, Armand Colin.
- , 2008. « Valeurs générales et valeurs particulières des formes QU- ». *Langue française*, 158, p. 13-28.
- NAESS, Astrid et Even HOVDHAUGEN, 2011. *A Grammar of Vaeakau-Taumako*. Berlin-Boston, Mouton de Gruyter.
- NEVEU, Franck, Peter BLUMENTHAL et Nicole LE QUERLER (éds.), 2011. *Au commencement était le verbe. Syntaxe, sémantique et cognition. Mélanges en l'honneur du Professeur Jacques François*, Berne, Peter Lang.
- NOAILLY, Michèle, 1999. *L'adjectif en français*. Gap-Paris, Ophrys.
- PARIS, Marie-Claude, 1979. *Nominalization in Mandarin Chinese*. Paris VII DRL.
- , 1996. « La subordination en chinois standard : quelques contraintes d'agencement », in Claude Muller (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique : subordination, coordination, connexion*. Tübingen, Niemeyer.
- PAUL, Waltraut, 2008. "The serial verb construction in Chinese : a tenacious myth and a Gordian knot". *The Linguistic Review*, 25 ? 3/4, p. 367-441.
- PERLMUTTER, David M. (ed.), 1983-. *Studies in Relational Grammar, I-*. Chicago, University of Chicago Press.
- PETIT, Daniel, 2013. « Autour du vieux lituanien *idant* : les origines de la subordination ». *BSLP* CVIII/1, p. 29-81.
- QUINE, Willard V., 1960. *Word and Object* (trad. fr. *Le mot et la chose*, Flammarion, 1977).
- REBUSCHI, Georges, 2001. « Coordination et subordination. Première partie : la co-jonction restreinte. *BSLP* XCVI, p. 23-60.
- , 2002. « Coordination et subordination. Deuxième partie : vers la co-jonction généralisée ». *BSLP* XCVII, p. 37-94.
- REHG, Kenneth L., 1981. *Ponapean Reference Grammar*. Honolulu, The University Press of Hawaii.
- SCHACHTER, Paul et Fe T. OTANES, 1971. *Tagalog Reference Grammar*. Los Angeles, University of California Press.
- STASSEN, Leon 1985. *Comparison and Universal Grammar*. Oxford, Blackwell.
- TESNIÈRES, Lucien, 1953. *Esquisse d'une syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- , 1959. *Eléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- TOUTAIN, Anne-Gaëlle, 2013. *La rupture saussurienne. L'espace du langage*. Paris, l'Harmattan.
- VAN DER AUWERA, Jan, 2007. « Les conjugaisons dangereuses », communication devant la Société de Linguistique de Paris, le 15/12/2007.

SUMMARY. — *The problem of ethnocentrism in linguistics is as topical as ever, and all too many theories and descriptions are fashioned after the structures of the languages that have provided the framework on which grammar and linguistics have been formulated over twenty-five centuries. And yet linguistics can not properly be general without taking into account the highest possible diversity of languages, all considered on an equal footing.*

This article will argue that such an approach to linguistics, based on the diversity of languages, leads naturally, as the amount of diversity increases, to a higher level of abstraction; the more the corpus of languages under study is extended, the more the diversity of language-systems taken into account increases, the more abstraction itself becomes an imperative, when one truly attempts to transcend the diversity of means that different types of languages put to use while, at the same time, ascertaining what it is that creates this diversity.

It will be argued, moreover, that Saussurian epistemology (in particular the theory of the sign as defined by Ferdinand de Saussure), notwithstanding the fact that each language is conceived of as a closed system within which each sign derives its value from its opposition to other signs in the same language-system, is in no way antithetical to cross-linguistic comparisons, as some have claimed (Haspelmath), but is in fact the very condition for such comparisons, by virtue of its founding principle, distinctiveness, and it provides, with the theory of the sign, the tool to isolate atoms of meaning and atoms of form which, depending on language-type, may be variously associated.

After reviewing two domains – predication, and the expression of semantic roles – in which language diversity can only be accounted for through abstraction, we will broach a third domain where a higher and higher level of abstraction is necessary: that of complement clauses and their equivalents throughout different language-systems.

ZUSAMMENFASSUNG. — In der Sprachwissenschaft ist die Frage des Ethnozentrismus immer noch an der Tagesordnung und Theorien und Beschreibungen sind noch zu oft abhängig von der Struktur von Sprachen, die fünfundzwanzig Jahrhunderte lang der Ausarbeitung von Grammatik und Sprachwissenschaft zugrundelagen.

Doch die Sprachwissenschaft kann erst dann wirklich allgemein sein, wenn sie auf der möglichst breiten Vielfalt von gleichberechtigten Sprachen fußen kann.

In diesem Artikel behaupten wir, dass eine solche der Sprachvielfalt treuen Sprachwissenschaft naturgemäss eine immer ausgeprägtere Abstraktion erzeugt, je mehr man diese Vielfalt steigert; je mehr man das Korpus der ausgewerteten Sprachen ausweitet, desto grösser wird die Vielfalt der in Anspruch genommenen Systeme, und desto abstrakter wird die Analyse, wenn man versucht, die Vielfalt der in diesen Sprachen verwendeten Mitteln zu überwinden und zugleich das Wesen dieser Vielfalt aufzuklären.

Wir behaupten außerdem, dass Saussures Erkenntnislehre (insbesondere die Zeichenlehre, wie sie Ferdinand de Saussure bestimmt hat) zwar jede Sprache als ein abgeschlossenes System ausfasst, indem

jedes Zeichen seinen Wert nur von seiner Unterscheidung von den anderen Zeichen erhält, doch – im Gegensatz zu Haspelmaths These – den zwischensprachlichen Vergleich nicht nur ausschließt.

Dagegen bildet sie durch ihre grundlegende Auffassung der Distinktivität dessen Voraussetzung, und sie liefert uns durch seine Zeichenlehre das relevante Werkzeug, um Bedeutungsatome und Gestaltsatome, die je nach den Sprachen verschiedentlich assoziiert sind, auseinanderzuhalten.

Nachdem wir zwei Bereiche in Erinnerung gebracht haben, wo die Abstrahierung durch die Sprachvielfalt unausweichlich ist – nämlich die Prädikation und der Ausdruck der semantischen Rollen – werden wir einen anderen Bereich heranziehen, wo eine noch höhere Abstraktion unentbehrlich ist: jenen der Ergänzungssätze und deren zwischensprachlicher Entsprechungen.